



# RAPPORT ANNUEL 2024

---





# RAPPORT ANNUEL 2024

---



Siège Moroni, Grande Comore - Place de France - BP 405- Tel : +269 773 18 14  
Agence d'Anjouan - BP 365 - Mutsamudu - Tél : +269 771 00 35  
Agence de Mohéli - Fomboni - Tél : +269 772 06 90  
[www.banque-comores.km](http://www.banque-comores.km)

# Table des matières

Sigles et abréviations

Mot du Gouverneur

À propos de la BCC

Faits marquants de l'année 2024

---

## 01

---

### **I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL**

1. Croissance économique
  2. Inflation
  3. Orientation des politiques monétaires
  4. Cours mondiaux des produits de base
- 

### **II. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AUX COMORES**

1. Croissance économique
  2. Finances publiques et endettement public
  3. Balance des paiements
- 

## 02

---

### **I. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE**

1. Evolution des facteurs autonomes de la liquidité
2. Conduite de la politique monétaire
3. Evolution des indicateurs

## II. Evolution des agrégats monétaires

1. Contreparties de la masse monétaire
  2. Composantes de la masse monétaire
- 

# 03

---

## I. ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

1. Paysage bancaire et financier
  2. Activité et résultat des établissements de crédit
- 

## II. ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

1. Paysage de la monnaie électronique
  2. Evolution de la monnaie électronique
  3. Demande de services financiers numériques
- 

## III. SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1. Missions d'inspection
  2. Suivi du dispositif prudentiel
- 

## VI. INCLUSION FINANCIÈRE

1. Actions de la BCC pour la promotion de l'inclusion financière
2. Vers une stratégie nationale d'inclusion financière

# 04

---

## I. CONTRÔLE ET AUDIT

1. Activités de contrôle et audit
  2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)
- 

## II. RÉOLUTIONS BANCAIRES

1. Renforcement du cadre juridique et réglementaire
2. Renforcement et stabilité du système bancaire

## III. Gestion des signes monétaires

1. Activité fiduciaire
  2. Evolution des opérations bancaires
- 

# 05

---

1. Evolution du bilan de la Banque
  2. Compte de résultat
- 

# 06

---



# Sigles et Abréviations

<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AID</b>	: Autres institutions de dépôt
<b>APILE</b>	: Programme d'Appui à la Production, à l'Industrialisation et au Libre -Echange aux Comores
<b>AV</b>	: Actifs virtuels
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BCC</b>	: Banque Centrale des Comores
<b>BCE</b>	: Banque Centrale Européenne
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BDC</b>	: Banque de Développement des Comores
<b>BEAC</b>	: Banque des États de l'Afrique Centrale
<b>BFC</b>	: Banque Fédérale de Commerce
<b>BIRD</b>	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BoE</b>	: Bank of England
<b>BoJ</b>	: Bank of Japan
<b>BSA</b>	: Bank Supervision Application
<b>BTP</b>	: Batiment et Travaux Publics
<b>CA</b>	: Conseil d'Administration
<b>CAF</b>	: Coût Assurance Fret
<b>CBS</b>	: Core Banking System
<b>CDRIP</b>	: Centrale des Risques et des Incidents de paiements
<b>CEMAC</b>	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CLAB</b>	: Comité de Liaison Anti-Blanchiment
<b>CNP</b>	: Conseil National des Paiements
<b>COMESA</b>	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>CRDE</b>	: Centres Ruraux de Développement Economique
<b>CRO</b>	: Coefficient de Réserves Obligatoires
<b>DAT</b>	: Dépôts à terme
<b>DTS</b>	: Droits de Tirages Spéciaux
<b>FALB</b>	: Facteurs autonomes de la liquidité bancaire
<b>FC</b>	: Franc comorien
<b>FCR</b>	: Facilité de Crédit Rapide
<b>FEC</b>	: Facilité Élargie de Crédit
<b>FED</b>	: Réserve Fédérale
<b>FIDA</b>	: Fonds International de Développement Agricole
<b>FMA</b>	: Fonds Monétaire Arabe
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FRPC</b>	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
<b>GAB</b>	: Guichet automatique bancaire
<b>GABAC</b>	: Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
<b>GAFI</b>	: Groupe d'Action Financière
<b>GEC</b>	: Groupe de travail sur l'Evaluation et la Conformité

**GIABA** : Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest

**IFC** : Société Financière Internationale

**IFD** : Institutions Financières Décentralisées

**IFR** : Instrument de Financement Rapide

**INSEED** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques

**LBC/FT** : Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MFBSB** : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

**OPEC** : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

**PADSF** : Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier

**PAESC** : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores

**PAPSS** : Pan-African Payment and Settlement System (Système panafricain de paiement et de règlement)

**PASEC** : Projets d'Appui au Secteur de l'Energie en Union des Comores

**PBC** : People's Bank of China

**PCE** : Plan Comores Emergent

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PIDC** : Projet Intégré de Développement des chaines de valeurs et de la Compétitivité

**PME** : Petites et moyennes entreprises

**PNB** : Produit net bancaire

**PNG** : Position nette du Gouvernement

**PREFER** : Projet Productivité des Exploitations Agricoles Familiales et Résilience

**PSAV** : Prestataires de services d'actifs virtuels

**REM** : Rapport d'évaluation mutuelle

**RO** : Réserve obligatoire

**SEPA** : Single Euro Payments Area

**SNIF** : Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

**SNPSF** : Société Nationale des Postes et Services Financiers

**SOGAK** : Société de Garantie des Comores

**TMP** : Taux moyen pondéré

**TPE** : Très petites entreprises

**TSAO** : Taux limite de Soumission aux Appels d'Offres de liquidité

**UCCIA** : Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Artisanat des Comores

**UEMOA** : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

**URGC** : Union Régionale des Sanduks de Grande-Comore

**URSA** : Union régionale des Sanduks d'Anjouan

**USM** : Union des Sanduks de Mohéli

**WEO** : World Economic Outlook

**ZLECAF** : Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

---

---

# MOT DU GOUVERNEUR

---



# Mot du Gouverneur

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans la mise en œuvre des projets phares de la Banque Centrale. Fidèle à son mandat, la BCC a œuvré avec constance pour assurer la stabilité financière au sein de l'Union des Comores, tout en accompagnant l'innovation et l'inclusion, conditions indispensables au développement durable.

Dans un contexte international incertain, la BCC a renforcé ses dispositifs de régulation et de surveillance afin de garantir la solidité du système bancaire et de préserver la confiance des usagers. En 2024, une réforme importante a été engagée avec la révision de la loi 20-027/AU. Celle-ci met à niveau notre cadre juridique pour l'aligner sur les standards internationaux et renforce nos pouvoirs en matière de contrôle, de redressement et de résolution des institutions financières. Elle introduit notamment, un mécanisme de financement de la résolution et un dispositif amélioré de liquidation des établissements en difficulté. Les travaux techniques sur les nouveaux statuts de la Banque Centrale ont été également finalisés.

La modernisation des infrastructures financières pour la mise en place d'un nouveau système de paiement automatisé s'est également poursuivie. La BCC a rejoint le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), permettant ainsi des transactions transfrontalières plus rapides, sécurisées et moins coûteuses. En parallèle, notre institution a continué d'assurer la mise en œuvre d'une politique monétaire adaptée aux exigences conjoncturelles tout en poursuivant l'application des normes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), gage de confiance des usagers et des partenaires internationaux.

La BCC a maintenu la cadence des réformes pour élargir l'accès des populations et des entreprises aux services financiers. L'année 2024 a été marquée par l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), l'organisation de forums avec la diaspora comorienne résidente en France, ainsi que le renforcement des capacités, notamment en éducation financière dédié aux acteurs financiers ainsi que tout le reste de la population. Dans cette dynamique, la création de la Société de Garantie des Comores (SOGAK) constitue une avancée majeure dans la diversification du paysage bancaire et financier des Comores. En partageant le risque avec les établissements de crédit, la SOGAK permettra d'améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les particuliers porteurs de projets viables, soutenant ainsi l'investissement productif et l'entrepreneuriat.

En dépit des incertitudes, l'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2024 avec un rythme de croissance de 3,3% proche de celui de 2023 où il était de 3,5%, dans un contexte de recul de l'inflation et d'assouplissement des conditions monétaires. Au niveau national, l'économie comorienne a résisté aux effets des chocs liés aux aléas climatiques et à l'épidémie de choléra. Grâce aux mesures gouvernementales, notamment la libéralisation de l'importation et de la commercialisation du riz ordinaire, ainsi qu'au soutien des partenaires au développement, l'activité économique a entamé une reprise progressive durant la seconde moitié de l'année. La croissance a atteint 3,4% en 2024 contre 3,1% en 2023.

L'inflation a nettement reculé, passant de 9,0% en 2023 à 5,1% en 2024, sous l'effet du repli des prix de l'énergie au niveau international et de la stabilisation des prix du secteur des transports. L'inflation sous-jacente est également revenue à un niveau modéré de 2,4 %, après un pic de 10,5 % en 2023.

Face à cette conjoncture de pression inflationniste, la BCC a maintenu une politique monétaire prudente et restrictive. Le taux directeur est resté inchangé à 3%, de même que le corridor de taux monétaires. Nos opérations de retrait de liquidité se sont poursuivies, avec un plafond relevé à 15 milliards FC à partir de novembre 2024.

Sur le plan interne, le bilan de la Banque Centrale a progressé de 8% en 2024, porté par la hausse des réserves de change et des dépôts des banques résidentes. Le résultat net s'est établi à 4 milliards FC, en hausse de 44% par rapport à 2023, confirmant la solidité de notre institution.

Sur les fondements d'un bilan solide, la Banque Centrale des Comores est déterminée à remplir son mandat pour garantir la stabilité monétaire et financière, condition nécessaire d'une dynamique de croissance équilibrée et inclusive. Nous restons engagés à mobiliser tous les instruments à notre portée pour accompagner le processus de développement économique du pays et renforcer la confiance des citoyens, des investisseurs et de nos partenaires.



# Dr Younoussa IMANI

| Gouverneur de la Banque  
| Centrale des Comores



**SEM Azali ASSOUMANI**

| **Président de l'Union  
des Comores**

## La BCC salue l'engagement continu du Président de l'Union des Comores pour son appui au développement du secteur financier et le félicite pour l'adhésion de l'Union des Comores à l'OMC

Il y a vingt ans, le paysage bancaire comorien était composé d'une seule banque commerciale et d'une banque de développement. Aujourd'hui, nous comptabilisons douze établissements bancaires et financiers, traduisant ainsi l'évolution du secteur. Cette dernière s'inscrit dans la continuité de la politique d'ouverture et de diversification du système financier initiée en 2004 sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de l'Union des Comores, Azali Assoumani.

Le Chef de l'État a constamment encouragé la Banque Centrale à œuvrer pour l'inclusion financière, afin que chaque citoyen puisse accéder aisément aux services financiers adaptés à ses besoins. Ce soutien s'est également manifesté par des appels clairs aux établissements de crédit à renforcer leur rôle dans le financement de l'économie et à répondre aux attentes de la diaspora, acteur clé de la croissance comorienne.

Dans cette même dynamique, le développement récent de la monnaie électronique, favorisé par l'adoption de la loi n°20/005 AU, illustre cette volonté de moderniser le système de paiement et d'accélérer l'inclusion financière. L'appui du Président de l'Union constitue ainsi un levier déterminant pour la consolidation de la confiance dans le secteur, la promotion de l'innovation et le renforcement de la résilience de l'économie nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Banque Centrale des Comores félicite son Excellence Monsieur Azali Assoumani, pour l'adhésion de l'Union des Comores en tant que 165<sup>ème</sup> membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) le 21 août 2024. Ce tournant est un signal fort de l'engagement du pays à promouvoir un climat d'investissement favorable et à garantir un environnement commercial équitable et transparent.

---

---

# À PROPOS DE LA BCC

---



## Principales missions

La Banque Centrale des Comores a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 1981, en remplacement de l'Institut d'Emission des Comores. Elle est un Etablissement public de droit comorien, et dispose de son

siège social à Moroni et de deux succursales à Anjouan et Mohéli. La Banque est la seule autorité monétaire de l'Union des Comores.



## Missions fondamentales



# La BCC, un régulateur engagé pour la promotion d'un système bancaire solide et diversifié au service du progrès économique et social de l'Union des Comores



## Vision du Gouverneur

Créer les conditions d'une croissance équilibrée de l'offre et la demande de services financiers aux Comores, en plaçant au cœur de cette réconciliation la confiance mutuelle entre les usagers, les régulateurs, et les institutions financières : Une inclusion financière de 75% et un taux de bancarisation de 70% à l'horizon 2030.



## Objectif

Créer un environnement propice à une croissance inclusive, où les secteurs productifs et prioritaires du pays, deviennent des moteurs de développement durable. Faire des services financiers digitaux un pilier essentiel de cet environnement.

## Les valeurs de la BCC



## Les organes de décision et de contrôle au 31 décembre 2024

### Le Conseil d'Administration

Mme Sitti Maka Idjihade  
Administrateur représentant l'Etat comorien

M. Vincent FLEURIET  
Administrateur représentant l'Etat français

M. Yahaya Ahmed HOUMADI  
Administrateur représentant l'Etat comorien

M. Benoît CAMPAGNE,  
Administrateur représentant l'Etat français

M. Mohamed Assoumani Abdallah  
Administrateur représentant l'Etat comorien

Mme Réjane HUGOUNENO  
Administrateur représentant l'Etat français

M. Abdoulhamid Affraitane  
Administrateur représentant l'Etat comorien

Mme Suzanne KOUKOU-PRADA  
Censeur représentant l'Etat français

M. Said Hassane Charif  
Censeur représentant l'Etat comorien

### Le Comité d'Audit

Mme Suzanne KOUKOU-PRADA  
Censeur représentant l'Etat français

M. Olivier DELAVIS  
Expert

M. Said Hassane Charif  
Censeur représentant l'Etat comorien

## Le Gouvernement de la BCC

Le Gouvernement de la BCC est composé d'un Gouverneur et d'une Vice-Gouverneure. Il exécute les décisions du CA, assure la gestion de la Banque et gère les avoirs extérieurs. Dans le cadre de ses missions, le Gouvernement de la BCC veille entre autres au respect de la législation relative à la monnaie et au contrôle des banques, prépare et met en œuvre les décisions du CA notamment de politique monétaire.

L'action de la BCC en matière de politique

monétaire vise à préserver la stabilité de la monnaie c'est-à-dire une inflation faible et stable. En outre, grâce à la politique macroprudentielle, la BCC favorise la stabilité financière et la résilience du système financier, condition nécessaire au maintien de la stabilité des prix. Par ailleurs, elle contribue aux politiques générales mises en œuvre par le Gouvernement de l'Union des Comores conformément aux dispositions de ses statuts.



**Dr Younoussa IMANI**  
Gouverneur



**Mme Faouzia Radjabou**  
Vice-Gouverneure

---

## Comité de direction au 31 décembre 2024

En 2024, l'organisation interne de la BCC a été revue avec la création de nouvelles directions et services. C'est ainsi que la Direction de l'inclusion financière et du développement du secteur bancaire (DIFDSB) et la Direction

de la communication ont été créées, portant à dix (10), le nombre total de Directions au sein de la BCC. A cela s'ajoutent deux Agences respectivement à Mutsamudu, Anjouan et à Fomboni, Mohéli.



### La Direction du cabinet, de la communication et de l'innovation (DCAB)

La DCAB assure la coordination de l'agenda du Gouvernement de la Banque. Elle supervise également le protocole et la logistique des événements institutionnels. En parallèle, elle pilote la production administrative, notamment la gestion des courriers, des notes et des fiches applicatives, et autres documents administratifs qui constituent une part essentielle du travail quotidien de l'institution.

### Direction de la Supervision Bancaire (DSB)

La DSB est l'autorité de régulation des BEF en Union des Comores. Elle exerce sur les BEF des contrôles (sur pièce et sur place) afin de s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière.



### Direction des Systèmes d'Informations (DSI)

La DSI se charge de l'administration, de la maintenance et des développements du système informatique de la Banque. Elle veille notamment à la sécurisation des données.



### La Direction de l'Organisation, du Contrôle et de l'Audit (DOCA)

La Direction de l'Organisation, du Contrôle et de l'Audit est chargée du contrôle interne des différents services de la Banque. Cette direction veille à limiter les risques opérationnels en instaurant des contrôles permanents et périodiques.



### Direction de la Réglementation et des Résolutions Bancaires (DRRB)

La DRRB s'assure du suivi et de l'amélioration du cadre légal et réglementaire. Elle assure entre autres la mise en œuvre des mesures de résolution prises par les organes habilités de la Banque en cas de défaillance d'une institution, la rédaction des règlements d'application de la loi sur la résolution et la coordination des activités avec les autorités en matière de financement de la résolution en cas de besoin.



Omar Soilihi

### Direction des Systèmes et Moyens des Paiements (DSMP )

La DSMP est le noyau du système de paiement. Elle est chargée de la gestion de la clientèle particulière et institutionnelle, notamment des opérations de guichet, des opérations bancaires (compensation, opérations de change, opérations de transferts, etc.), et de la gestion des moyens de paiement. Elle se divise en 2 services qui sont : le service des opérations bancaires et le service de la caisse.

### Direction de la Formation, du Musée, de la Documentation et des Archives (DFMD)

La DFMD est chargée d'assurer le renforcement de capacité des agents de la BCC. Elle veille également à la conservation et l'exposition de l'histoire de la monnaie des Comores. En outre, elle a également la responsabilité de l'archivage entre autres, la numérisation de toute la documentation de la Banque. Elle centralise également les informations servant à développer les compétences en offrant un espace d'apprentissage ouvert au grand public.



Ansaly-Soifa Roukiat



Mohamed Cheik Hamidou

### Direction des Etudes et de la Stabilité Monétaire (DESM)

La DESM est chargée de la production de données statistiques (balance de paiements, données monétaires, etc.). Elle est également chargée de la production des documents phares de la Banque tout en assurant le suivi des décisions de politique monétaire. Par ailleurs, elle assure le suivi des relations avec les institutions financières extérieures, telles que le FMI, la Banque mondiale, la zone franc, le COMESA, la Banque de France, la BID, la BAD, le FMA, etc.

### Direction des Finances, du Budget et de l'Administration (DFBA)

La DFBA est chargée de la gestion administrative de la Banque et de la gestion des agences de Mohéli et Anjouan. Elle est également en charge de la comptabilité générale de la Banque, du contrôle de gestion, de la trésorerie et de la gestion des risques financiers (opérations de réescompte et de refinancement, suivi des avances statutaires à l'Etat et autres dettes de l'Etat, suivi des engagements auprès des BEF et des institutions financières, gestion des réserves de change, gestion des risques de change, gestion des comptes du trésor et des BEF).



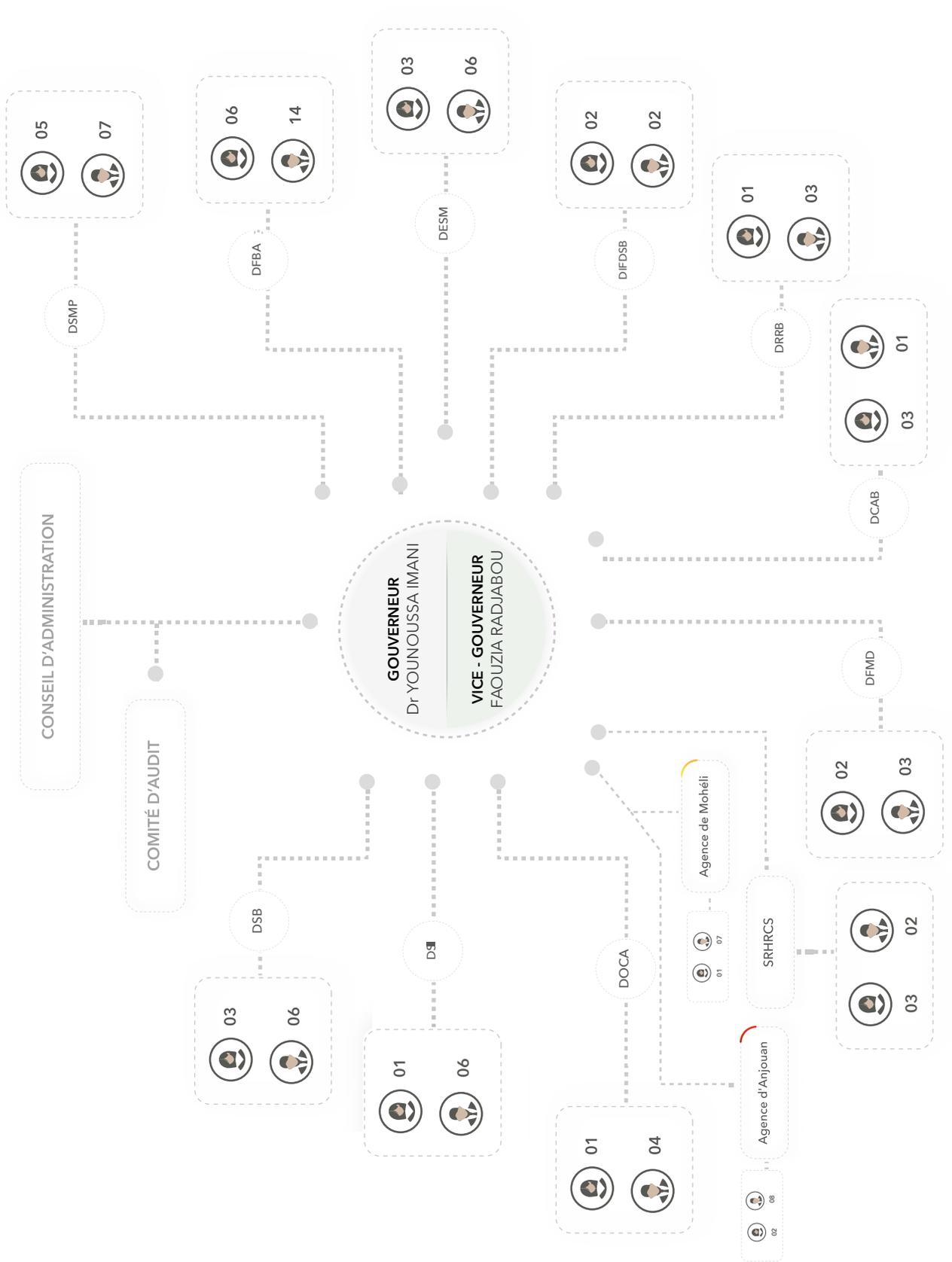
Said Hachim Kassim



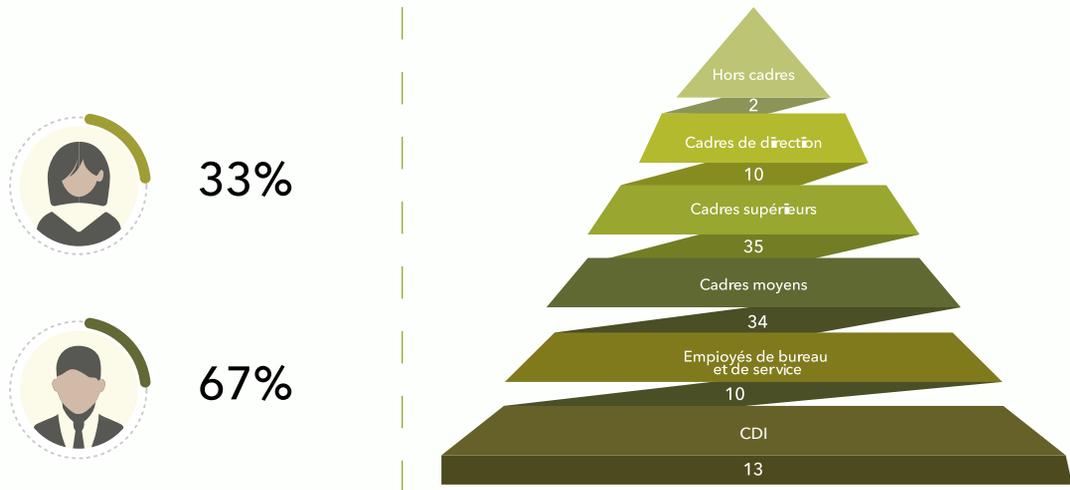
Swabira Mohamed

### Direction de l'inclusion financière et du développement du système bancaire (DIFDSB)

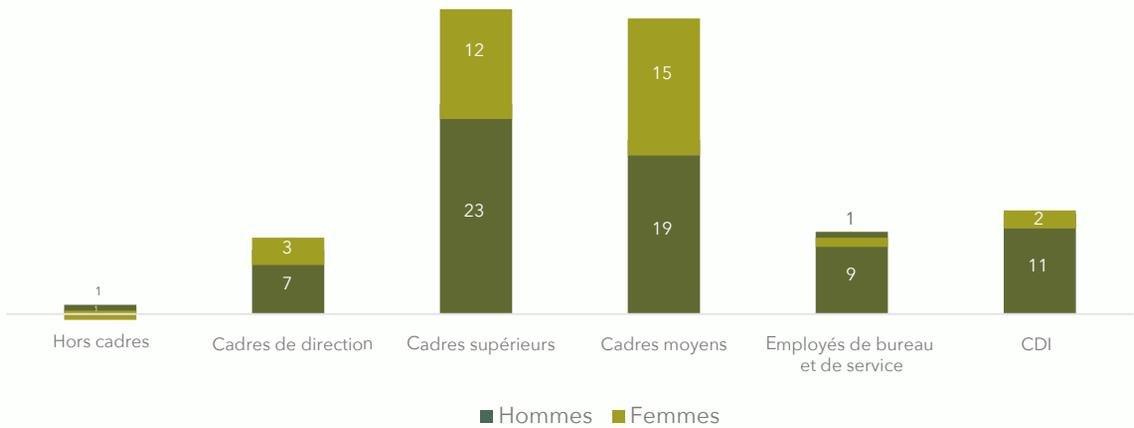
La DIFDSB succède au service préexistant. Elle propose, coordonne et met en oeuvre des activités visant à faciliter l'accès aux services financiers pour toutes les populations, notamment les non-bancarisés, en encourageant l'innovation et la littératie financière. Elle accompagne également le développement du secteur bancaire en facilitant l'arrivée de nouveaux acteurs dans le but de compléter l'écosystème bancaire comorien avec des acteurs pertinents et résilients.



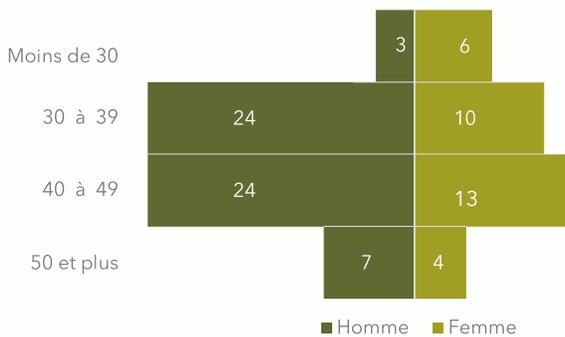
# Effectif de la BCC à fin décembre 2024



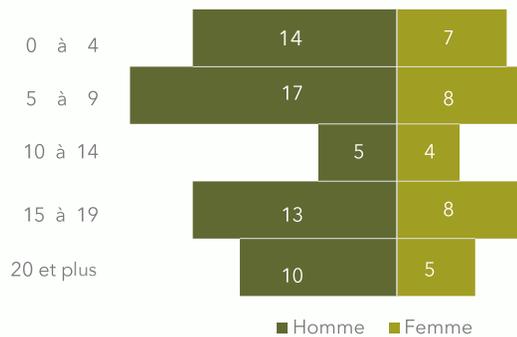
## Répartition de l'effectif par genre et par catégorie socioprofessionnelle



## Pyramide des âges (Hors CDI)



## Pyramide des anciennetés (Hors CDI)





---

---

# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

---





2 janvier 2024

### **Modernisation de la gestion des opérations et services bancaires**

En janvier 2024, la Banque Centrale des Comores (BCC) a déployé une nouvelle plateforme logicielle (Core Banking System), financée par la Banque mondiale, pour moderniser les processus des opérations et des services bancaires. Ce système centralisé, couvrant entre autres, la gestion des clients, des comptes, des virements, permet une interconnectivité accrue et une sécurité renforcée. Des formations sont planifiées pour assurer la maîtrise de cet outil par les métiers concernés de la BCC.

18 Avril 2024

### **Assemblée Générale constitutive de la Société de Garantie des Comores (SOGAK)**

Le 18 avril, la BCC a posé un acte de portée historique avec la tenue de l'Assemblée Générale constitutive de la SOGAK. Cette initiative, s'inscrivant dans le cadre du Plan Comores Émergent (PCE), vise à moderniser et renforcer le secteur financier du pays. La SOGAK est une institution financière de garantie destinée à soutenir le secteur productif et à promouvoir le développement de la finance inclusive aux Comores. Elle facilitera l'accès au crédit pour les entreprises comoriennes en offrant des garanties aux banques et aux établissements financiers, réduisant ainsi le coût du risque et stimulant l'investissement. La création de la SOGAK répond à un besoin crucial du secteur financier comorien, où les insuffisances de garanties réelles ont souvent entravé l'accès au crédit. Ce projet, financé par l'Agence Française de Développement (AFD), représente une solution viable et durable pour soutenir la croissance économique du pays.





16 Mai

### Présidence du Comité de Liaison Anti-Blanchiment par la BCC

Le 16 mai, la Banque Centrale des Comores a accueilli le Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB) à Moroni. Ce comité réunit régulièrement les autorités monétaires et financières de la CEMAC, de l'UEMOA, de l'Union des Comores et de la Banque de France. La réunion, qui s'est tenue à huis clos, a rassemblé des représentants de ces institutions pour discuter et décider des stratégies cruciales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette rencontre a constitué une opportunité pour la BCC de renforcer son rôle dans la coordination des efforts internationaux pour assurer la transparence et l'intégrité des systèmes financiers.



18 mai

### Journée internationale des musées

La BCC a célébré, le samedi 18 mai, la Journée Internationale des Musées qui a mis en avant une thématique d'actualité : l'éducation financière. Des stands interactifs sur l'éducation financière ont été mis en place, offrant aux participants l'opportunité d'apprendre et de partager des connaissances essentielles pour leur avenir financier. De plus, un jeu concours a été organisé et les trois gagnants ont été récompensés avec l'ouverture d'un compte mobile money doté d'un premier dépôt octroyé par la BCC.

30 mai

### 41<sup>e</sup> Réunion plénière du GIABA

La BCC a participé à la 41<sup>e</sup> réunion plénière du GIABA, accompagnée d'une délégation composée des représentants du Ministère des Finances, du Budget, du Secteur Bancaire, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur, du Service de Renseignements Financiers, ainsi que d'autres autorités judiciaires et législatives. L'objectif principal de cette réunion était l'examen et l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 2<sup>nd</sup> cycle de l'Union des Comores. Le REM a évalué l'efficacité des mesures prises par les Comores pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et leur conformité aux 40 recommandations du GAFI. Les délégations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont félicité les Comores pour les résultats obtenus et ont encouragé la mise en œuvre des recommandations du rapport.

---

02 - 07 juin

### Partage d'expérience à la BCEAO sur le cadre de politique monétaire

Dans le cadre des réformes visant à renforcer le cadre de politique monétaire et à développer le marché des titres publics, une délégation de la BCC conduite par la Vice-Gouverneure s'est rendue à la BCEAO, à Dakar. La délégation a échangé sur les bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité des opérations de politiques monétaires et interbancaires aux Comores.

---



28 Juin

### Validation des nouveaux statuts de la BCC

Le CA de la Banque Centrale valide la dernière version des nouveaux Statuts, intégrant les recommandations proposées par le FMI, afin d'aligner ces statuts sur les meilleures pratiques internationales. Conformément aux accords monétaires entre la France et les Comores, ce texte des statuts sera soumis aux autorités politiques pour approbation et signature, en vue de sa promulgation par le Président de l'Union des Comores.

---

Du 6 au 7 août

## Forum d'inclusion financière de la Diaspora

Les 6 et 7 août 2024, le Forum d'Inclusion Financière de la Diaspora, organisé au Palais du Peuple par la BCC, a rassemblé des experts, des décideurs, des membres de la diaspora et des institutions financières. Cet événement a permis d'initier un dialogue fécond pour renforcer les liens économiques avec la diaspora. Grâce à la participation active de toutes les parties prenantes, plus de 1 100 comptes ont été ouverts, marquant un pas décisif vers l'amélioration de l'accès aux services financiers. En abordant des thématiques variées, des transferts d'argent à l'innovation numérique, ce forum a posé les bases d'une stratégie nationale pour une inclusion financière durable et bénéfique pour tous.

21 Août

## Adhésion de l'Union des Comores au Système de Paiements Panafricains

Sous l'impulsion de la BCC, les Comores deviennent officiellement membres du Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), une initiative phare de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF). Ce système, reconnu depuis 2019 comme solution centrale pour les paiements transfrontaliers en Afrique, vise à stimuler les échanges commerciaux panafricains tout en réduisant la dépendance aux devises étrangères. Adopté par 14 pays membres, le PAPSS permet des paiements instantanés et sécurisés en devises locales, rendant les transactions plus accessibles grâce à des frais réduits. La priorité donnée à la ZLECAF par les dirigeants africains reflète un engagement pour l'intégration économique régionale, notamment en soutenant les jeunes entrepreneurs et les femmes dans le commerce. Avec cette interconnexion, les Comores pourraient également explorer des solutions pour renforcer leurs échanges commerciaux, notamment avec l'Asie, où de nombreux opérateurs économiques locaux sont actifs. Ce système est conçu pour s'adapter aux spécificités des pays membres et continuer à évoluer en fonction des besoins.





30 septembre

### **Atelier sur le crédit-bail, une solution innovante pour le financement des PME et TPE**

Un atelier a été organisé en collaboration avec la Société Financière Internationale (IFC) pour évoquer les avantages du crédit-bail, un mécanisme de financement de plus en plus pertinent pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE). Le crédit-bail permet aux entreprises d'accéder à des équipements ou des biens sans les acheter immédiatement. Par ce mécanisme, l'institution financière acquiert le bien, et le client le loue en échange de paiements échelonnés sur une période définie. Cette approche, souvent plus accessible que les crédits bancaires traditionnels, offre aux petites entreprises une alternative pour moderniser leurs outils et renforcer leur compétitivité. Elle constitue une solution souple et adaptée aux besoins spécifiques des acteurs économiques locaux.

05 Octobre

### **Troisième réunion annuelle du Conseil National des Paiements**

Le 5 octobre 2024, la BCC a eu le privilège d'organiser la Réunion Annuelle du Conseil National des Paiements (CNP), réunissant les acteurs du secteur public mais également des autorités financières. L'objectif était de discuter de la modernisation des systèmes de paiement afin de répondre aux besoins croissants de l'économie. Ce fut également l'occasion de présenter la nouvelle assistante en appui au CNP, en aide au renforcement des capacités et à la coordination des actions. Les échanges ont mis en lumière la nécessité de promouvoir une inclusion financière accrue, d'assurer l'interopérabilité des systèmes et de stimuler l'innovation, tout en favorisant une collaboration renforcée entre les secteurs public et privé. Cette rencontre a permis de renforcer la coopération entre les différents acteurs et de poser les bases d'un avenir où les solutions de paiement seront plus modernes et plus accessibles.

11 Octobre

### Octobre Rose : L'ACCF à la BCC

Dans le cadre de la campagne Octobre Rose, dédiée à la sensibilisation et à la prévention du cancer du sein, la BCC a accueilli l'Association Comorienne Contre le Cancer chez la Femme (ACCF). Cette sensibilisation a permis de mettre en lumière l'importance de la détection précoce et des gestes de prévention pour lutter contre cette maladie tout en rappelant le rôle essentiel de la solidarité et de l'engagement collectif dans cette lutte.



29 Octobre

### Deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti-Blanchiment

La BCC a participé à la deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB) à Paris, qui était présidée par le Gouverneur, Dr Younoussa Imani en présence des représentants de la CEMAC, de l'UEMOA, de la France et des experts internationaux. Cette présidence comorienne a été marquée par des avancées notables, notamment la signature d'une nouvelle charte. Ce document prévoit l'ouverture du CLAB à d'autres pays et la prolongation du mandat de la présidence à deux ans, renforçant ainsi la coopération internationale. Avec cette nouvelle étape, la BCC réaffirme son engagement à travailler avec ses partenaires pour construire un système financier plus transparent et sécurisé, au bénéfice de toute la région.



27 novembre

### Participation de la BCC au webinaire sur la stabilité monétaire

Le 27 novembre 2024, le groupe des directeurs de formation des banques centrales francophones a organisé un webinaire sur « la stabilité monétaire dans un contexte économique en évolution » qui était destiné aux banquiers centraux.



---

# PRINCIPALES EVOLUTIONS ECONOMIQUES

---

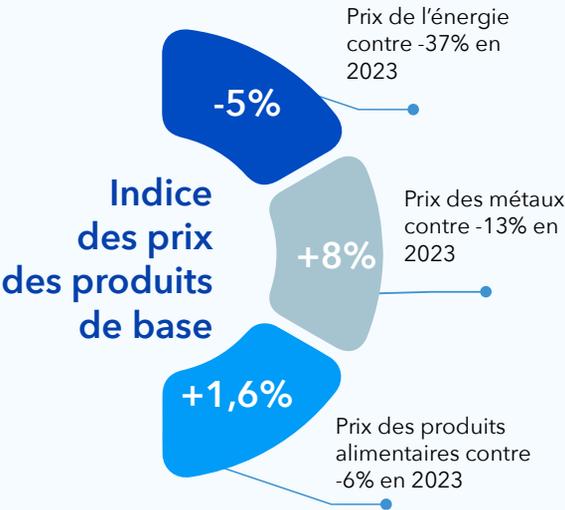
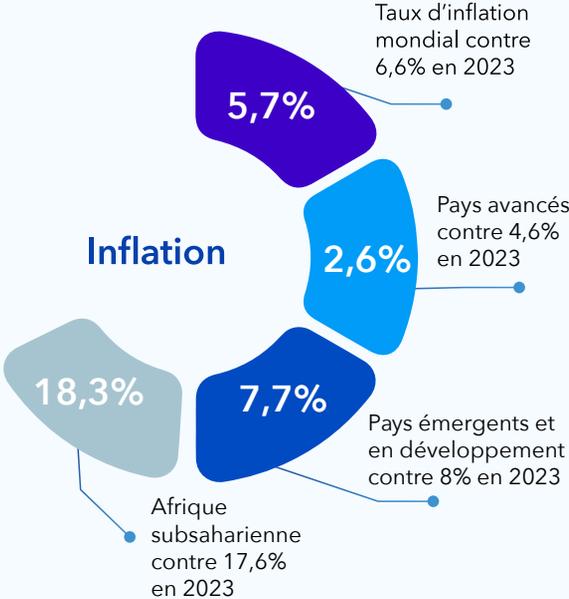
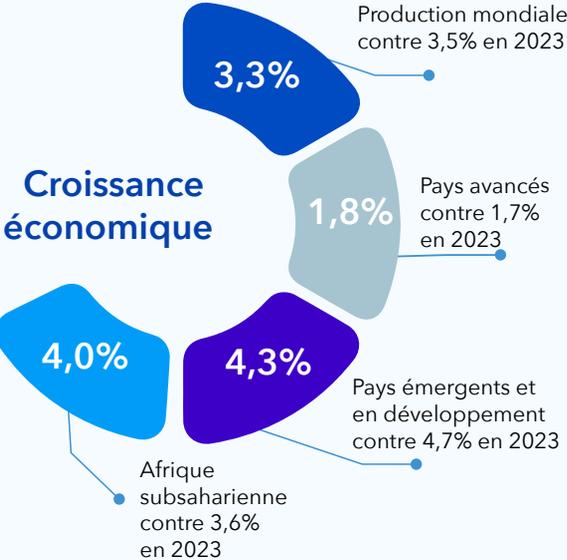
## I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1. Croissance économique
2. Inflation
3. Orientation des politiques monétaires
4. Cours mondiaux des produits de base

## II. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AUX COMORES

1. Croissance économique
2. Finances publiques et endettement public
3. Balance des paiements

# ACTIVITÉ ECONOMIQUE INTERNATIONALE EN 2024



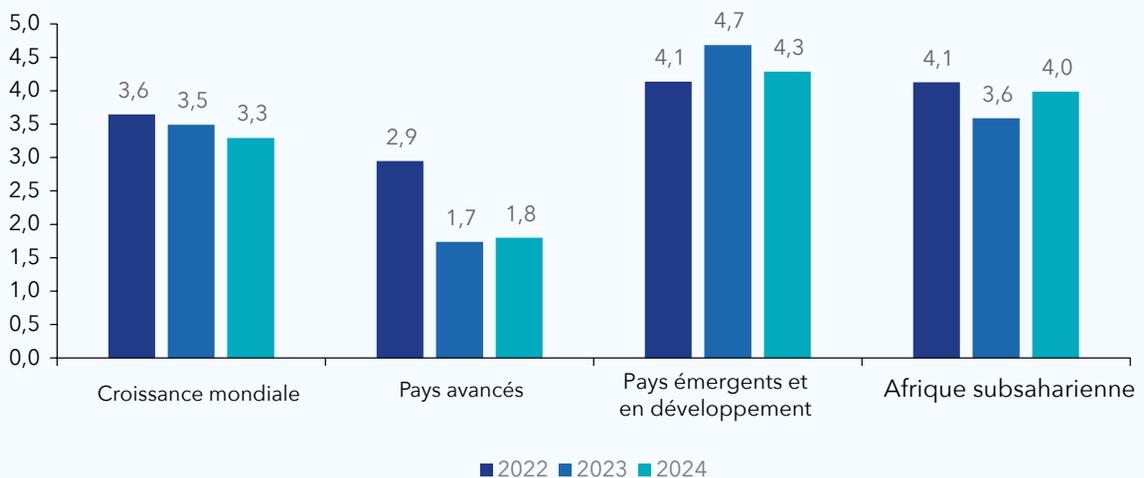
# I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

## 1. Croissance économique

L'activité économique mondiale est restée résiliente en 2024 avec des disparités considérables d'un pays à l'autre. En effet, elle a tiré profit de la baisse du rythme de croissance du niveau général des prix et du repli des taux

d'intérêt dans la plupart des pays, entraînant un regain de la consommation privée. Selon le FMI<sup>1</sup>, le taux de croissance mondial est ressorti à 3,3% en 2024 contre 3,5% en 2023.

Figure 1 : Taux de croissance en pourcentage



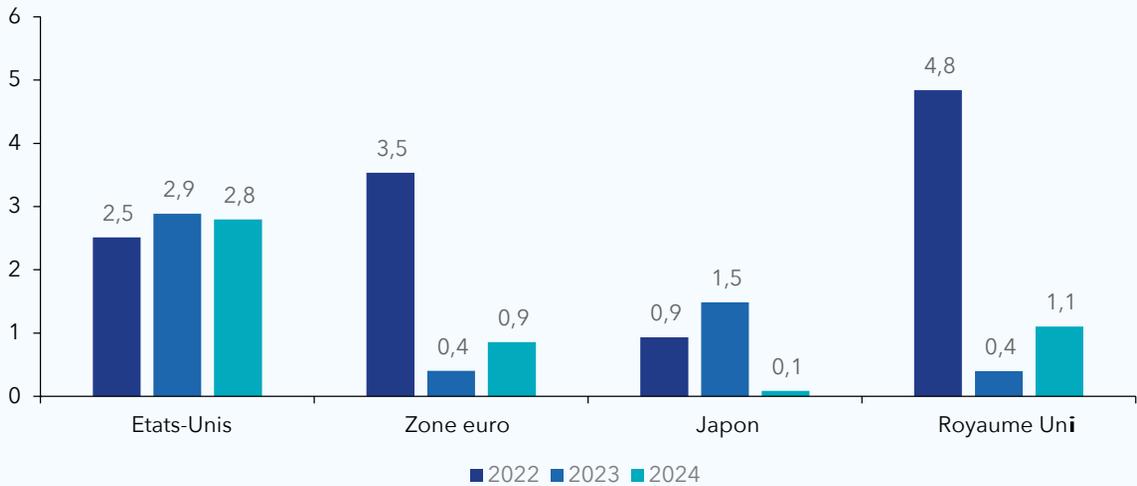
Source : FMI

Dans les pays avancés, le taux de croissance s'est situé à 1,8% en 2024, 0,1% de plus par rapport à 2023. Cette évolution est attribuable au dynamisme de l'activité dans les principaux pays de ce groupe. Aux États-Unis, le taux de croissance a atteint 2,8% en 2024 après 2,9% en 2023 grâce à la bonne tenue de l'activité économique favorisée entre autres par un marché

de travail plus actif et le raffermissement de la demande. Dans la Zone euro, la croissance économique est ressortie à 0,9% en 2024 après 0,4% en 2023. Cette progression a été tirée par la demande extérieure entraînant une expansion des exportations de biens, en dépit des faiblesses du secteur manufacturier.

<sup>1</sup>WEO : Perspectives économiques avril 2025

Figure 2 : Taux de croissance en pourcentage



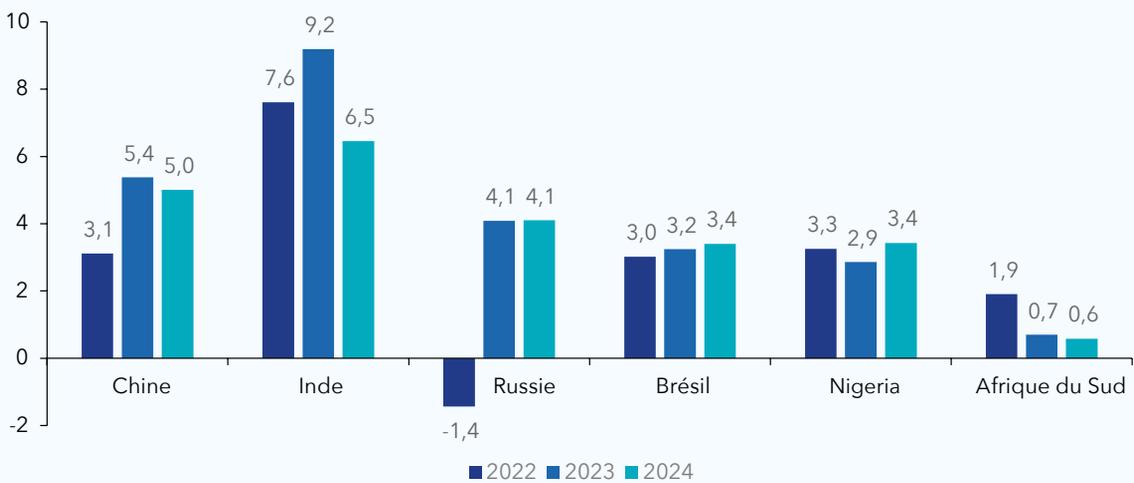
Source : FMI

Dans les économies émergentes et en développement, le taux de croissance a régressé passant de 4,7% en 2023 à 4,3% en 2024. En Chine, le rythme de croissance économique a baissé se situant à 5,0% en 2024 contre 5,4% une année auparavant en lien notamment avec le recul de la consommation et la persistance des tensions liées à la crise immobilière. En Russie, l'activité économique s'est consolidée avec un taux de croissance de 4,1% en 2024

porté par la hausse des dépenses militaires ayant stimulée l'industrie manufacturière et le secteur public.

En Afrique subsaharienne, le rythme de croissance est ressorti à 4,0% en 2024 après 3,6% en 2023, soutenu par l'augmentation des investissements publics et des exportations de produits de base.

Figure 3 : Taux de croissance en pourcentage



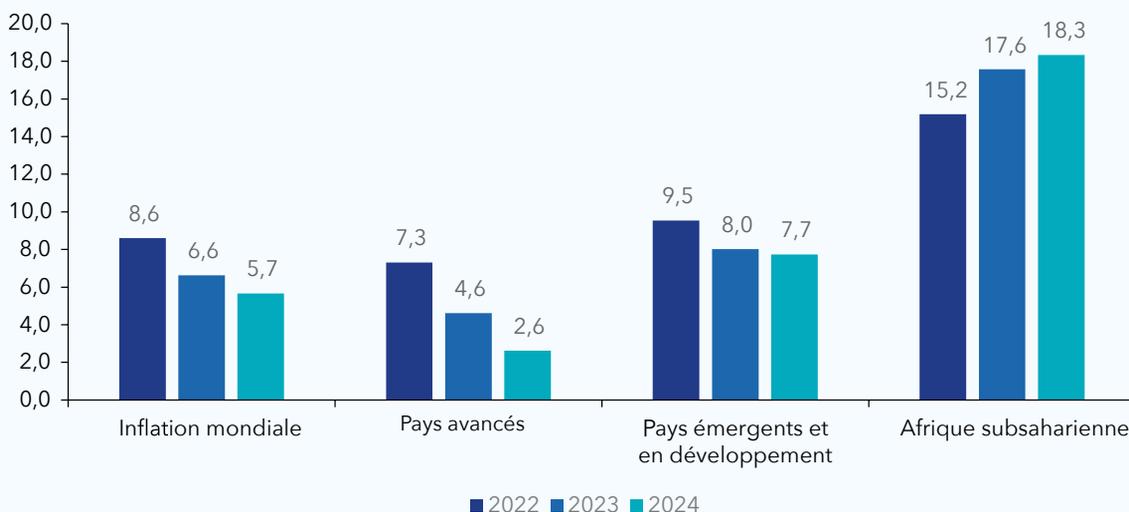
Source : FMI

## 2. Inflation

A l'échelle mondiale, l'inflation a ralenti en passant d'un taux moyen de 6,6% en 2023 à 5,7% en 2024, en lien avec le maintien

du resserrement du crédit et des effets de transmission des baisses continues des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Figure 4 : Inflation au niveau mondial en pourcentage



Source : FMI

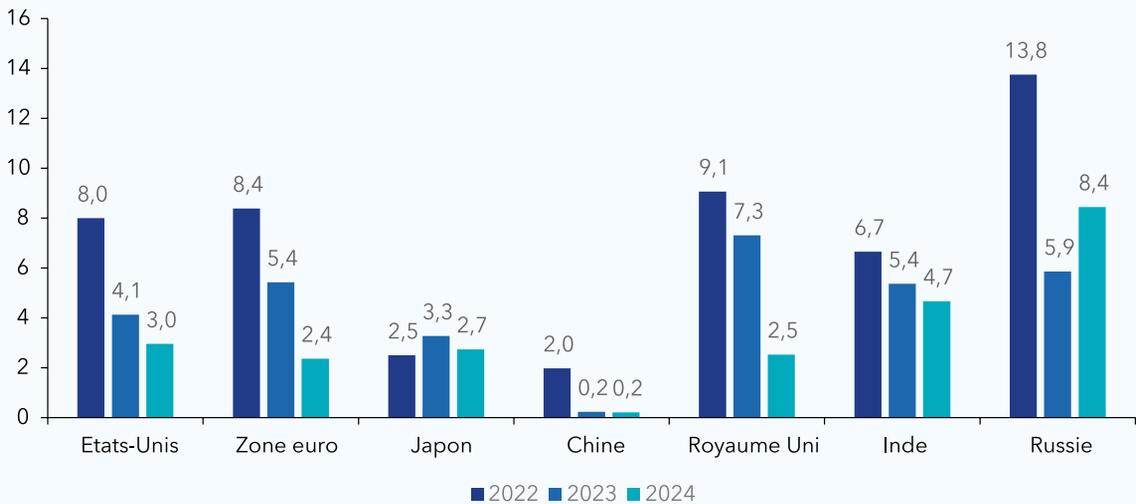
Dans les pays avancés, l'inflation annuelle moyenne atteint 2,6% en 2024 contre 4,6% un an plus tôt. Aux Etats-Unis, l'inflation a reculé pour s'établir à 3,0% en 2024 après 4,1% en 2023 sous l'effet d'une politique monétaire restrictive et d'un retour à la normale du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. De même, la Zone euro a enregistré une inflation en baisse s'établissant à 2,4% en 2024 contre 5,4% un an plus tôt, due principalement au resserrement de la politique monétaire et au recul des prix de l'énergie.

Quant aux pays émergents et en développement, l'inflation a légèrement ralenti à 7,7% en 2024 après 8,0% un an avant. En Russie, le taux d'inflation annuel moyen a connu un rebond pour s'établir à 8,4% en 2024 contre 5,9% en 2023 alimenté par l'augmentation

des dépenses liées à la défense conjuguée aux effets des sanctions occidentales et à la raréfaction de la main d'œuvre. En Chine, le taux d'inflation est resté stable à 0,2% durant toute l'année 2024 en liaison avec la baisse de la demande intérieure. En revanche, en Turquie, le taux d'inflation est passé de 53,9% en 2023 à 58,5% un an après, principalement sous l'effet de la dépréciation de la livre turque face au dollar américain.

En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, le rythme de croissance du niveau général des prix est resté élevé, passant de 17,6% en 2023 à 18,3% un an après. Cette évolution s'explique par des facteurs internes, notamment, les catastrophes naturelles, et externes comme les tensions géopolitiques.

Figure 5 : Inflation en pourcentage



Source : FMI

### 3. Orientation des politiques monétaires

Dans un contexte marqué par le reflux de l'inflation vers son niveau d'avant le choc de la guerre en Ukraine dans la plupart des pays, les autorités monétaires ont peu à peu entamé un assouplissement prudent de leur politique monétaire restrictive.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (FED) a abaissé le taux des fonds fédéraux d'un point de pourcentage entre septembre 2023 et décembre 2024. Le taux a été maintenu dans la fourchette cible de 4,25% à 4,5% afin de soutenir l'activité économique tout en surveillant l'évolution de l'inflation.

Dans la Zone euro, la BCE a poursuivi sa politique monétaire restrictive qui a permis de revenir à son objectif de moyen terme. En juin 2024, elle a changé l'orientation de sa politique monétaire en abaissant progressivement ses principaux taux directeurs. Ainsi, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt sont passés respectivement de 4,50%, 4,75% et 4,00% en début juin 2024 à 3,15%, 3,40% et à 3,00% à fin décembre 2024.

La Bank of England (BoE) a réduit son taux

directeur de 25 points de base à 4,75% en novembre 2024. Cette décision a été motivée par la baisse de l'inflation et la perspective d'un ralentissement de l'activité économique. La BoE vise ainsi à soutenir la croissance dans la perspective d'un retour de l'inflation à sa cible de 2%.

La People's Bank of China (PBC) a maintenu sa politique monétaire accommodante, en abaissant de 20 points de base ses taux directeurs, notamment son taux préférentiel Loan Prime Rate à un an à 3,10% et à 3,60% celui à cinq ans (référence pour les prêts hypothécaires). Dans le même temps, elle a abaissé le coefficient de réserves obligatoires (CRO) afin d'injecter davantage de liquidités dans le système bancaire et de stimuler le crédit.

Au Brésil, face à la hausse de l'inflation au second semestre, la Banque Centrale a initié un processus de durcissement monétaire au mois de septembre 2024. Ainsi, le taux cible des fonds fédéraux (SELIC) est passé de 11,8% en fin 2023 à 12,3% à fin décembre 2024. La Bank of Japan (BoJ) a relevé ses taux d'intérêt en juillet 2024 après avoir conservé une politique monétaire accommodante

pendant la crise inflationniste. Ainsi, le conseil d'administration de la BoJ a relevé le taux d'appel au jour de - 0,1% à 0,25%. Il a aussi établi un plan de resserrement consistant à réduire progressivement les achats mensuels d'obligations.

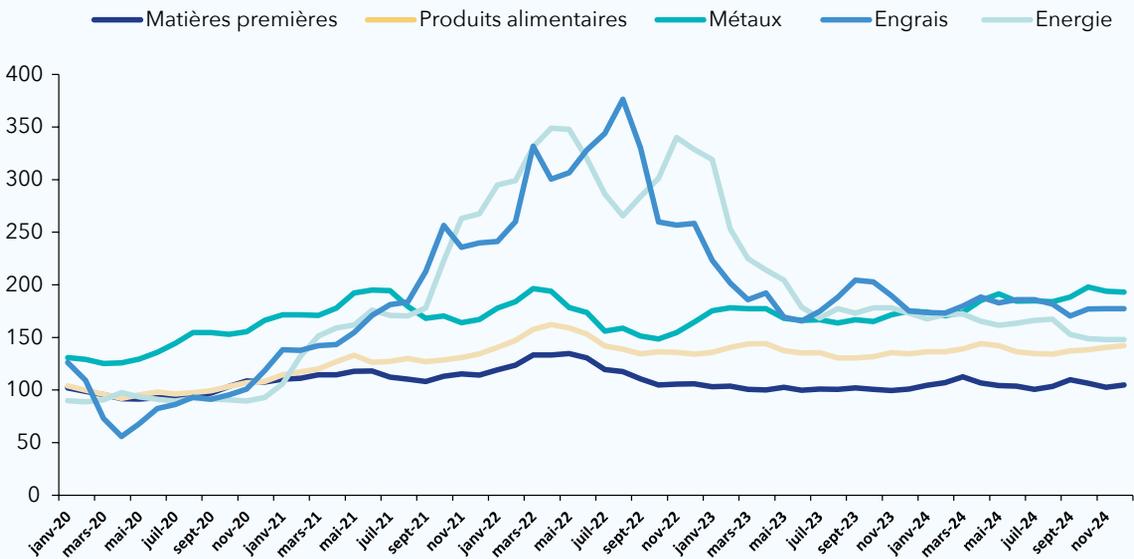
En Afrique subsaharienne, la plupart des pays ont maintenu une politique monétaire restrictive. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a rehaussé ses taux en septembre 2024. Ainsi, le taux directeur est passé à 3,50% et le taux de prêt marginal à 5,50%. Cette décision visait à lutter contre l'inflation et améliorer la situation des comptes extérieurs de la zone. Quant à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), elle a maintenu

ses taux d'appels d'offres, de la facilité de prêt marginal et de dépôt à 5,00%, 6,75% et 0,00% respectivement.

#### 4. Cours mondiaux des produits de base

Après leur forte chute en 2023, les cours mondiaux ont connu des évolutions contrastées au cours de l'année 2024. Alors que certains ont poursuivi leur tendance à la baisse quoiqu' à un rythme faible, d'autres ont augmenté atteignant des sommets historiques. Les tensions géopolitiques ont continué toutefois d'exercer une influence significative sur la volatilité des cours des matières premières.

Figure 6 : Evolution des cours mondiaux des produits de base



Source : FMI

## 4.1. Prix de l'énergie

L'indice des prix de l'énergie a, selon le FMI, baissé de près de 5% en 2024 en liaison avec le reflux des prix mondiaux moyens du gaz naturel (-14%), du charbon (-19%) et du pétrole brut (-1%). Cette baisse est particulièrement soutenue par l'accroissement de l'offre globale desdits produits.

Les prix des produits pétroliers ont fluctué courant l'année, influencés tantôt par une hausse de la demande en début d'année tantôt par l'augmentation de l'offre par la suite. Le prix du baril de Brent s'est établi à 74,64 USD à fin décembre 2024 contre 76,64 USD un an plus tôt. Quant au prix du gaz naturel, il a poursuivi sa tendance baissière au gré de l'augmentation de l'offre.

## 4.2. Prix des métaux

Les prix des métaux ont enregistré une

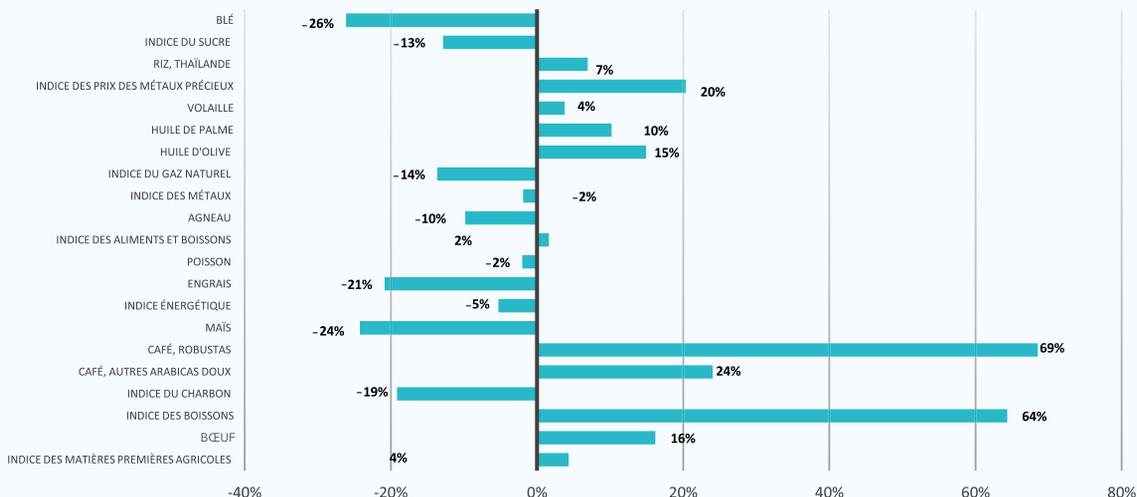
progression de 8% qui recèle toutefois des évolutions contrastées. Tandis que l'uranium, l'or et l'argent ont vu leurs prix augmenter respectivement de 42%, 23% et 21%, le lithium, le cobalt et le nickel ont vu leurs baisser respectivement de 57%, 23% et 21%.

## 4.3. Prix des produits alimentaires

L'indice des prix des produits alimentaires a enregistré une hausse moyenne de 1,6% en 2024 après une baisse de 6% en 2023, en raison d'une augmentation des coûts de production en particulier les prix des intrants et les prix des matières premières.

En effet, cette hausse de prix des biens alimentaires s'explique par le renchérissement du café arabica (+24%), de l'huile de palme (+10%), de la viande de bœuf (+16%), du riz (+4%) et du poulet (+4%). A contrario, on observe un repli du prix de la farine (-26%), du sucre (-13%) au cours de la même période.

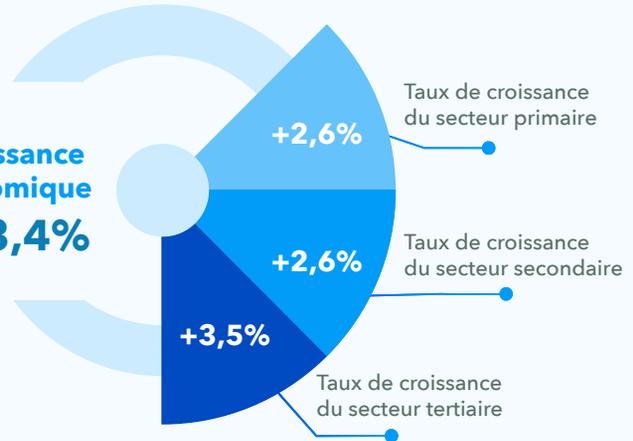
Figure 7 : Variation en glissement annuel des prix des principaux produits



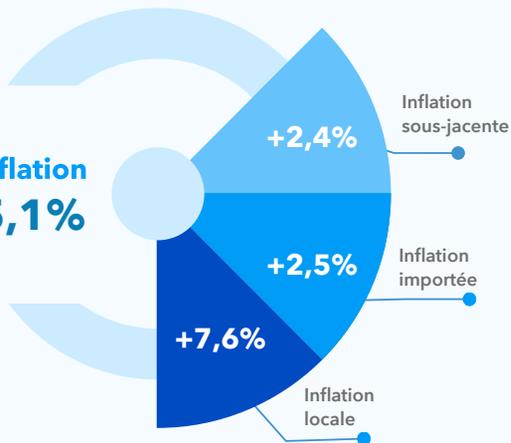
Source : FMI

# Economie nationale en 2024

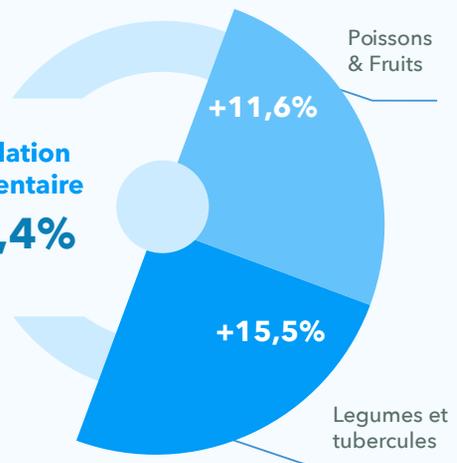
**Croissance économique**  
**3,4%**



**Inflation**  
**5,1%**



**Inflation alimentaire**  
**7,4%**



# II. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AUX COMORES

## 1. Croissance économique

En 2024, l'activité économique aux Comores s'est montrée plus résiliente malgré la survenance de chocs notamment liés aux changements climatiques (tempête tropicale « Hidaya ») et à l'épidémie du choléra. Elle a été aussi marquée par des pressions inflationnistes sur les produits alimentaires, suite à des pénuries de biens de première nécessité, qui ont entraîné un repli de la consommation des ménages au premier

semestre de l'année. Toutefois, grâce aux mesures prises par le gouvernement ainsi que la poursuite du soutien à l'activité économique des partenaires au développement à travers les projets, l'activité économique s'est améliorée au second semestre de l'année. Dans l'ensemble, la croissance économique est estimée à 3,4% en 2024 après 3,1% en 2023.

Figure 8 : Evolution du PIB nominal et du taux de croissance réel



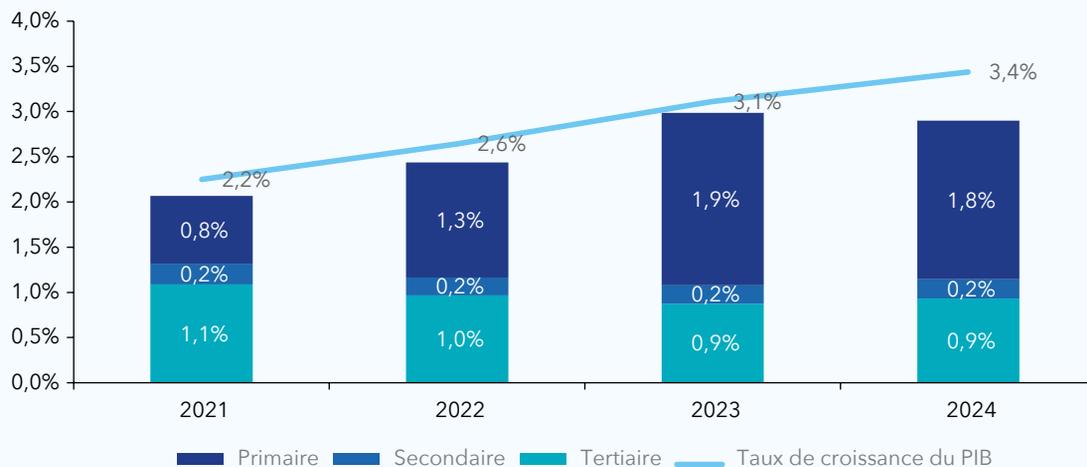
Sources : INSEED et estimations BCC, \*Projections BCC

### 1.1. Analyse sectorielle de la croissance

Comme en 2023, la croissance a été portée par le secteur tertiaire avec une contribution de 1,8% en 2024 après 1,9% un an auparavant. Les

secteurs primaire et secondaire ont contribué à la croissance du PIB respectivement à hauteur de 0,9% et 0,2% en 2024 comme en 2023.

Figure 9 : Contributions des secteurs d'activités à la croissance



Sources : INSEED et estimations BCC

### 1.1.1. Secteur primaire

Le secteur primaire s'est consolidé avec une croissance de 2,6% en 2024 après 2,5% en 2023, portée par la relance de l'activité dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. La valeur ajoutée de ces branches d'activités a bénéficié d'une part, de l'amélioration des conditions météorologiques au second semestre de l'année et, d'autre part, des appuis de l'Etat et des partenaires au développement à travers les projets tels que Productivité des Exploitations Agricole Familiales et Résilience (PREFER) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (AEFPF-Comores) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Projet Intégré de Développement des chaînes de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) de la Banque mondiale.

En 2024, les activités agricoles ont été favorisées par les appuis du PREFER à travers les formations sur la gestion durable des terres agricoles, la diversification des cultures, la production de semences résilientes et l'introduction de nouvelles techniques agropastorales. Les activités du projet AEFPF-Comores ont porté sur l'accroissement de la production vivrière locale (la production de maïs, de pomme de terre, de patate douce, etc.) et la distribution de tracteurs aux Centres Ruraux de Développement

Économique (CRDE) notamment à Dimadju et Serehini à Ngazidja, Bambao Mtsanga à Ndzuani et Mledjele à Mwali. En outre, sept tracteurs ont été remis aux CRDE couverts par le PIDC en 2024.

Les activités du sous-secteur de l'élevage sont également restées soutenues bénéficiant des projets PREFER et AEFPF-Comores à travers des formations sur l'élevage des caprins et des vaches laitières ainsi que l'achat de poussins (chair et ponte) et l'acquisition de provendes.

En dépit des conditions météorologiques défavorables en début d'année 2024, le secteur de la pêche a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée grâce aux appuis des ONG comme Dahari via le projet « Développer un modèle incitatif pour la conservation marine ». Ce projet a accompagné 636 pêcheurs, dont 70% de femmes, dans l'amélioration des techniques de pêche ainsi que la mise en place d'une gestion durable des ressources marines. Parallèlement, des activités à valeur ajoutée, comme le séchage et le fumage des poissons, ainsi que l'utilisation du congélateur solaire, ont permis une meilleure conservation des produits de pêche, et de générer des bénéfices pour les associations de pêcheurs.

### 1.1.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire a poursuivi son dynamisme tirant profit entre autres du Programme d'Appui à la Production, à l'Industrialisation et au Libre-Echange aux Comores (APILE) de l'Union Européenne, des Projets d'appui au Secteur de l'Energie en Union des Comores (PASEC) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) de la Banque Mondiale (BM). Ainsi la valeur ajoutée du secteur secondaire a crû de 2,6% en 2024 après 2,5% un an auparavant. Cette évolution est portée essentiellement par la bonne tenue des activités agroalimentaires qui s'est traduite par la hausse des importations d'intrants principalement la farine dont le volume a bondi de 17%.

Parallèlement, les activités « textiles et articles d'habillement » et « métallurgiques, ouvrage en métaux », sont restées vigoureuses en raison de l'organisation des festivités coutumières et religieuses au second semestre 2024.

La branche « construction et BTP » s'est consolidée et a induit une augmentation du volume des importations des principaux matériaux de construction tels que le ciment (+4,2%) et le « fer et tôle » (+29%) nécessaires à la poursuite des grands chantiers d'infrastructures.

La branche « électricité et eau » a enregistré un repli de son rythme de croissance en 2024. En effet, en dépit des appuis du PASEC, la production d'électricité d'origine thermique reste confrontée à de multiples difficultés qui se sont traduites par des délestages répétés au cours de l'année. Toutefois, la production de l'électricité d'origine solaire a atténué ces difficultés grâce à la mise en service de nouvelles centrales photovoltaïques notamment celle de Mitsamiouli (10 MWh) en 2024.

### 1.1.3. Secteur tertiaire

La valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 3,5% en 2024 portée par la performance des services marchands au cours du second

semestre. Il s'agit principalement du commerce, des activités d'hébergement et de restauration et des services de transport.

Les activités du commerce ont bénéficié de la hausse de la demande intérieure en raison de la poursuite de la baisse de l'inflation. Pour leur part, les activités de transport se sont mieux portées notamment le trafic aérien avec l'augmentation du nombre de vols opérés au niveau national et international. Parallèlement, les activités touristiques se sont améliorées, comme en témoigne la hausse des arrivées aux frontières (+7%).

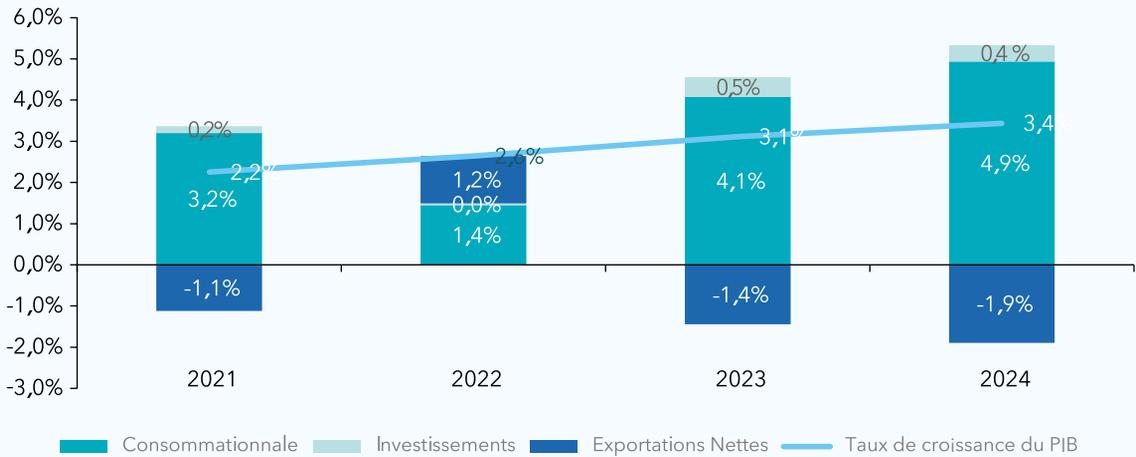
## 1.2. Analyse de la croissance par la demande

Au niveau de la demande intérieure, la consommation finale des ménages est restée le principal moteur de la croissance, portant sa contribution à la croissance à 4,6 points de pourcentage après 3,2 points de pourcentage en 2023. Elle a été favorisée par la poursuite de la baisse de l'inflation, et soutenue par la hausse des envois de fonds de la diaspora et l'appui financier des Projets de Filets Sociaux de la BM destiné aux populations vulnérables.

Dans le même temps, l'investissement mesuré par la formation brute de capital a progressé de 3% par rapport à 2023 porté à la fois par sa composante publique, dont une hausse de 3,9% des dépenses d'investissement de l'État, et privée. En pourcentage du PIB, il s'est consolidé à 12,2% en 2024 après 12,6% un an auparavant.

En revanche, du côté de la demande extérieure, les exportations ont poursuivi leur baisse à cause du repli au niveau des biens, principalement les produits de rente, en dépit d'une amélioration des exportations de services. En ce qui concerne les importations de biens et services, elles ont augmenté en lien avec la hausse des services (voyages et transport) et des produits alimentaires. Par conséquent, les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance du PIB réel en 2024.

Figure 10 : Contributions des composantes de la demande à la croissance



Sources : INSEED et estimations BCC, Projections BCC

### 1.3. Evolution de l'inflation

En 2024, le niveau de l'inflation est resté élevé aux Comores par rapport à la moyenne d'avant les chocs (moyenne 2,4% pour la période 2010-2019) bien qu'en baisse par rapport à l'année 2023. En effet, le taux d'inflation est ressorti à 5,1% en 2024 après 9% en 2023 sous l'effet de la baisse du prix de l'énergie (-1,3%) et

la stabilité des prix des services de transport (+0,4%). En revanche, l'inflation alimentaire est ressortie en hausse à 7,4% après 6,8% en 2023. S'agissant de l'inflation sous-jacente, elle a été nettement en baisse, avec 2,4% en 2024 après 10,5% l'année précédente.

Figure 11 : Evolution de l'inflation annuelle



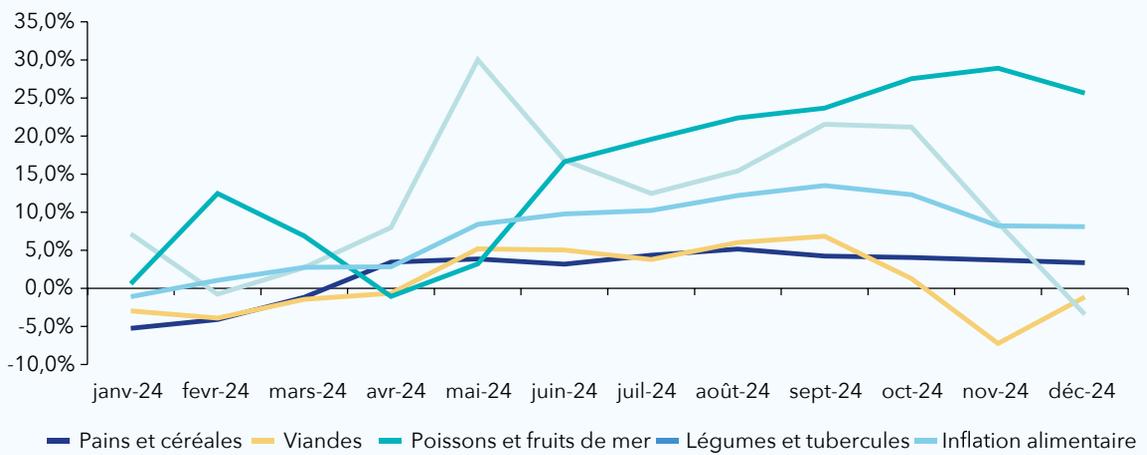
Sources : INSEED et calculs BCC

### 1.3.1. Inflation alimentaire

L'inflation alimentaire a évolué en deux principales phases au cours de l'année 2024 : une phase d'accélération au cours des trois premiers trimestres avec un pic de 12% au troisième trimestre et une phase de reflux au quatrième trimestre ramenant son taux à 6,5% en décembre 2024. Dans l'ensemble, l'inflation alimentaire est estimée à 7,4% en 2024 contre 6,8% un an auparavant. Cette évolution s'explique

essentiellement par le renchérissement des « poissons et fruits » (+11,6% en 2024 contre 3,5% en 2023) et des « légumes et tubercules » (+15,5% en 2024 après 6,8% en 2023). Cette situation est à mettre au compte des mauvaises conditions météorologiques durant les deux premiers trimestres de 2024 qui ont impacté négativement l'offre locale des produits agricoles et la production halieutique.

Figure 12 : Evolution de l'inflation des principaux produits alimentaires en glissement annuel



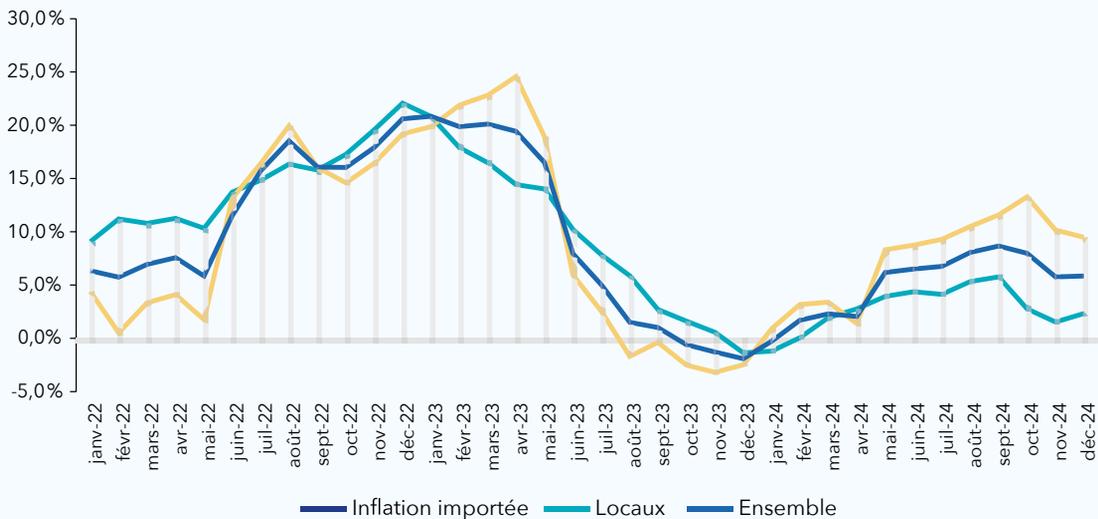
Sources : INSEED et calculs BCC

### 1.3.2. Inflation par origine

En termes de provenance, le recul de l'inflation en 2024 a été soutenu par la forte baisse de l'inflation importée (2,5% après 9,6% en 2023), reflétant le reflux des cours des matières premières notamment des produits énergétiques au niveau

mondial. Par contre, l'inflation locale est restée élevée pour se situer à 7,6% après 8,7% un an auparavant en raison du renchérissement des produits alimentaires.

Figure 13 : Evolution des prix par origine des produits



Sources : INSEED et calculs BCC

### 1.4. Perspectives économiques en 2025

Le dynamisme de l'activité économique entamé depuis l'année 2021 devrait se poursuivre dans un contexte marqué par le recul de l'inflation. Les perspectives économiques tablent sur un taux de croissance de 3,9% en 2025 contre 3,4% en 2024.

Du côté de l'offre, cette croissance serait portée par l'ensemble des trois secteurs. Le secteur primaire resterait dynamique (+2,9%) tirant profit des appuis du gouvernement dans l'agriculture (distribution des tracteurs au CRDE et de semences) et la pêche (distribution des Dispositifs de Concentration de Poissons aux pêcheurs). Au niveau du secteur secondaire, l'activité est attendue en hausse de 3,3% grâce à la bonne tenue du sous-secteur énergie en lien avec l'achat de dix groupes électrogènes par le gouvernement et l'inauguration d'une nouvelle centrale Solaire. Le secteur tertiaire

devrait poursuivre son dynamisme (+4,1%) et serait porté par la bonne performance attendue de l'ensemble des services marchands (commerce, services des transports, hébergement et restauration) surtout au second semestre de l'année.

Au niveau de la demande, la consommation finale des ménages resterait le principal moteur de la croissance en 2025 comme en 2024, portant sa contribution à la croissance à 4,4 points de pourcentage contre 4,6 points de pourcentage en 2024 en raison de la baisse continue de l'inflation et de la hausse attendue des envois de fonds des migrants. Dans le même temps, la consommation finale publique devrait contribuer à hauteur de 0,6% à la croissance économique en 2025 après 0,3% en 2024.

Les dépenses d'investissement sont également attendues à la hausse et contribueraient à 1,2%

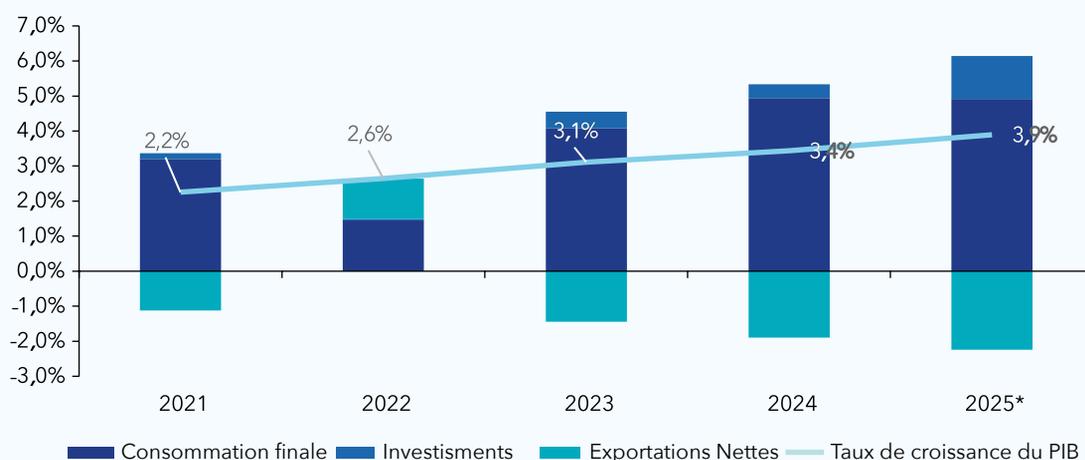
au PIB après 0,4% en 2024. Elles seraient portées principalement par sa composante publique avec l'acquisition de groupes électrogènes, l'achat prévu des équipements de l'hôpital El-Maarouf, la poursuite des travaux de construction de l'hôtel Galawa et le lancement des travaux des chantiers d'infrastructures dans le cadre de l'organisation des jeux des îles de l'océan indien en 2027.

S'agissant de la demande extérieure, les exportations de biens et services devraient progresser légèrement après leur baisse

successive de ces deux dernières années. De même, les importations de biens et services sont attendues en hausse, notamment les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

Cependant, les perspectives de croissance pour 2025 sont entourées des risques dus aux incertitudes qui planent sur l'issue des tensions commerciales multilatérales avec la hausse des droits de douanes aux Etats-Unis mais surtout sur l'évolution de la situation au Proche et Moyen Orient.

Figure 14 : Evolution en pourcentage



Sources : INSEED, estimations BCC, \*Prévisions BCC

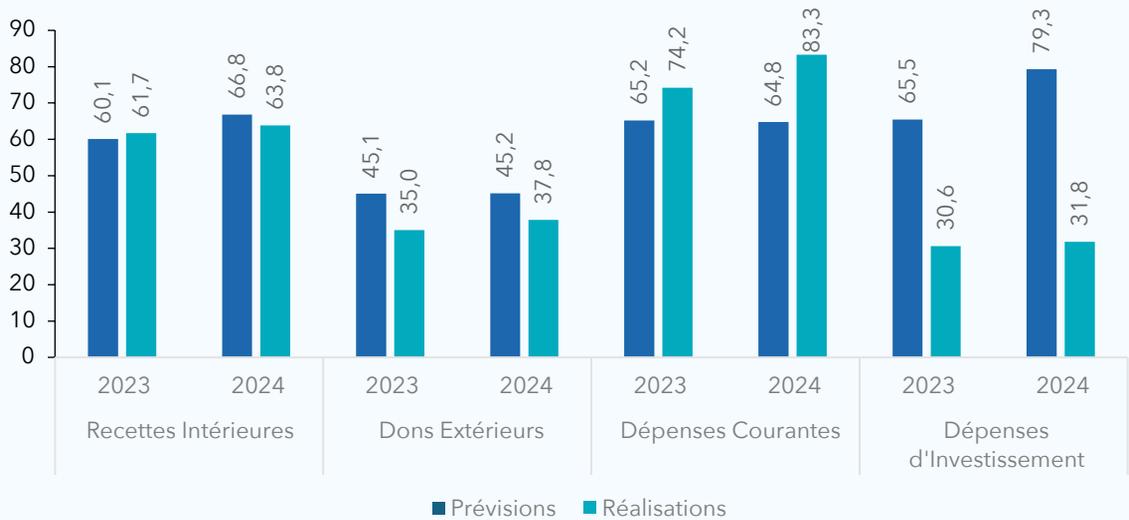
## 2. Finances publiques et endettement public

La gestion budgétaire de l'Etat s'est traduite par une amélioration du déficit primaire grâce à la hausse des recettes intérieures. Au terme de l'année 2024, l'exécution budgétaire a été marquée par une augmentation de 5,1% des recettes totales (dons compris) et de 9,9% des dépenses totales et prêts nets.

Réalisées à hauteur de 91% de la loi de finances rectificative (LFR) de l'année 2024, les recettes

totales se sont établies à 101,6 milliards FC en 2024 contre 96,7 milliards FC un an avant. Cette évolution est à la fois attribuable aux recettes intérieures (+3,4%) et aux dons extérieurs (+8%). En parallèle, les dépenses totales, exécutées à 80% de la LFR, ont atteint 115,1 milliards FC en 2024 après 104,8 milliards FC en 2023, en liaison avec la hausse des dépenses courantes (+12,3%) et des dépenses d'investissement (+3,9%).

Figure 15 : Evolution en milliards FC



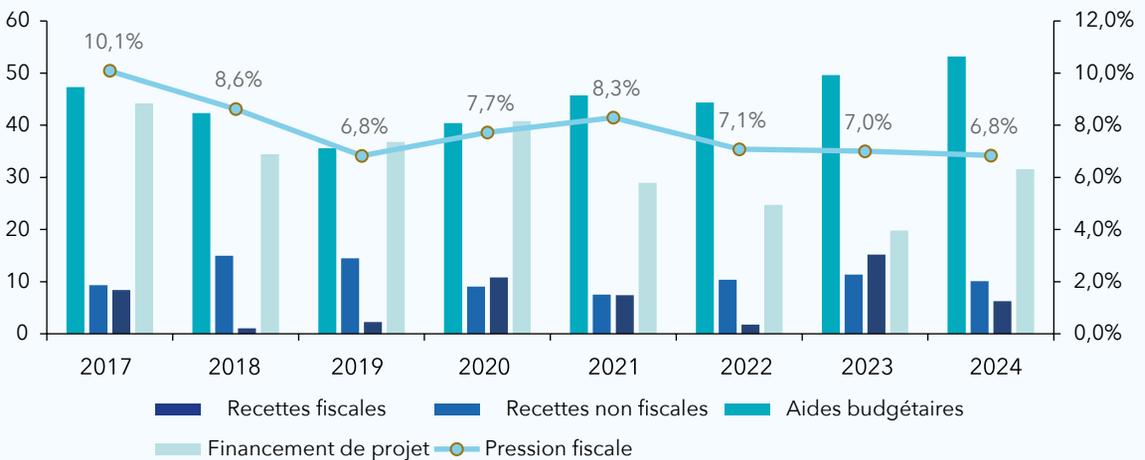
Source : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB)

## 2.1. Evolution des recettes

Les recettes intérieures se sont établies à 63,8 milliards FC en 2024 contre 61,7 milliards FC un an avant, enregistrant ainsi une progression

de 3,4% (soit un taux de réalisation de 95,5% de la LFR). Cette évolution est attribuable aux recettes fiscales étant donné que les recettes exceptionnelles et les recettes non fiscales ont baissé sur la période.

Figure 16 : Evolution en milliard FC



Sources : BCC et MFBSB

En effet, les recettes fiscales ont augmenté de 7,1% atteignant 53,2 milliards FC en 2024 contre 49,6 milliards FC en 2023, sous l'effet de la hausse des impôts sur le commerce international (+10,8%) et des droits d'accises (+16,8%). Spécifiquement, le recouvrement des impôts sur le commerce extérieur est évalué à 8,4 milliards FC à fin décembre 2024, en hausse de 823,7 millions FC par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution est due au recouvrement des « droits de douanes à 5% » (+15,7%, de 997,4 millions FC à 1,2 milliard FC sur la période) ainsi que des impôts sur les divers produits notamment les amendes, les ventes aux enchères, les entrepôts (+98,9%, de 1,2 milliard FC à 2,3 milliards FC de 2023 à 2024).

Dans le même temps, les droits d'accises ont concouru à la hausse des recettes fiscales en s'établissant à 20,8 milliards FC en 2024 contre 17,8 milliards FC un an plus tôt. Cela en lien avec la hausse des taxes intérieures sur les produits pétroliers (+25,3%), des taxes sur la consommation du riz de luxe (+34,7%) ainsi que des accises sur les boissons, la farine, les plastiques (+47,2%).

Sur la même période, les impôts sur les biens et services se sont consolidés autour de 15,7 milliards FC en 2024 (+0,1%). Cette situation est principalement attribuable aux évolutions contrastées enregistrées par ses composantes. Alors que les taxes intérieures à l'importation et les droits des timbres et d'enregistrement ont affiché une augmentation de 17,6% et 14,1% respectivement, les impôts sur les revenus fonciers, les impôts et taxes intérieures sur les biens et services ainsi que les taxes sur les produits de rente ont baissé respectivement de 39,7%, 13,8% et 48,5%.

Les recettes provenant des impôts sur les revenus et bénéfices ont baissé de 3,5% passant de 8,5 milliards FC en 2023 à 8,2 milliards FC un an après. Ce repli est la conséquence de la baisse des impôts sur le revenu et les bénéfices dus par sociétés d'Etat et privées (-7,8%). La collecte de la taxe professionnelle unique a également baissé (-11,2%) sur la période.

Du côté des recettes non fiscales, elles ont

accusé un repli de 11,2% en 2024 passant de 11,3 milliards FC en 2023 à 10,1 milliards FC un an après, en liaison avec les revenus du domaine (-11,5%) et les revenus des entreprises (-5,8%). Les revenus du domaine se sont établis à 7,7 milliards FC en 2024 contre 8,7 milliards FC en 2023 en lien avec la baisse des loyers administratifs (-51,8%), de la redevance portuaire (-74,2%) et de la redevance administrative (-8,8%). Pour leur part, les recettes émanant des entreprises ont baissé en raison du recul des dividendes de certaines sociétés.

S'agissant des recettes exceptionnelles, elles ont baissé de 23% pour se situer à 576 millions FC en 2024 après 748,6 millions FC en 2023 sous l'effet des recettes du programme de citoyenneté économique.

Pour ce qui est des recettes extérieures, leur mobilisation a été portée par les aides projets dont le montant a atteint 31,6 milliards FC en 2024 contre 19,8 milliards FC en 2023, soit une augmentation de 59,3%. Les aides budgétaires ont quant à elles baissé de 58,9% passant de 15,2 milliards FC en 2024 à 6,3 milliards FC un an après en raison du non décaissement effectif des appuis de certains bailleurs.

## 2.2. Evolution des dépenses

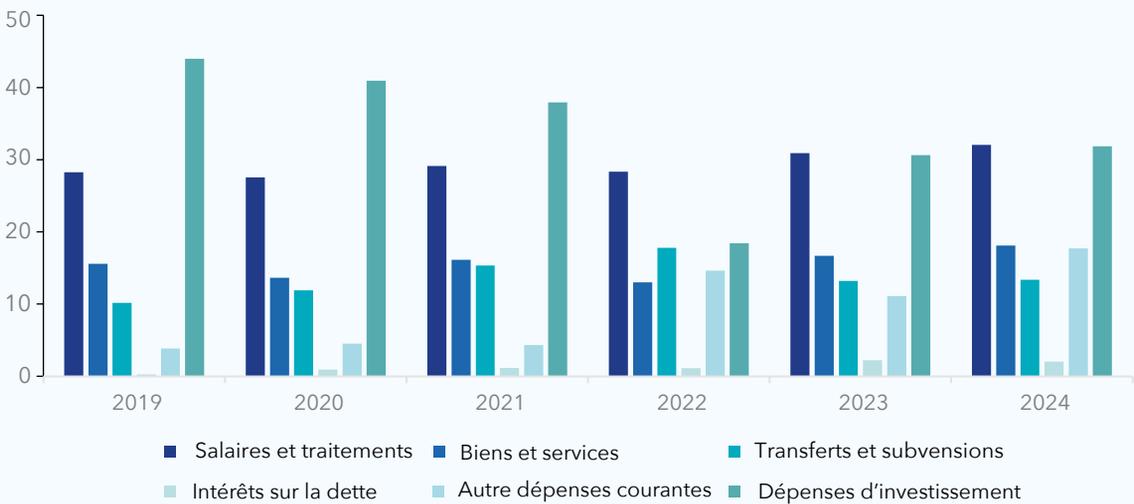
Les dépenses totales ont augmenté de 9,9% s'établissant à 115,1 milliards FC en 2024 contre 104,8 milliards FC en 2023. Cette progression résulte à la fois des dépenses courantes (+12,3%) et des dépenses d'investissement (+3,9%). Les dépenses courantes ont atteint 83,3 milliards FC en 2024 contre 74,2 milliards FC en 2023, soit une augmentation de 9,1 milliards FC imputable aux dépenses courantes primaires (+4,5%) et aux dépenses liées au fonctionnement des projets. En effet, les dépenses courantes primaires ont été exécutées à hauteur de 63,5 milliards FC après 60,8 milliards FC en 2023, en lien avec l'augmentation des salaires et traitements (+3,7%) ainsi que les dépenses de biens et services (+8,6%). Ayant légèrement augmenté (+1,3%), les transferts et subventions se sont établis à 13,4 milliards FC en 2024 après 13,2 milliards FC une année auparavant.

Concernant les dépenses de fonctionnement des Projets (assistance technique et maintenance), une augmentation de 59,3% est affichée, en liaison avec la progression des dépenses de maintenance projet (+43,4%, de 6,8 milliards FC à 9,7 milliards FC sur la période) et celle des dépenses d'assistance technique des projets (+83,7%, de 4,4 milliards FC à 8 milliards FC de 2023 à 2024).

En revanche, les intérêts de la dette ont diminué de 9% passant de 2,3 milliards FC en 2023 à

2 milliards FC un an après. Cette diminution a été enregistrée au niveau des intérêts au titre de la dette intérieure qui se sont élevés à 104,1 millions FC (-81,3%) en 2024. De leur côté, les intérêts sur la dette extérieure ont augmenté de 14,7% pour s'établir à 1,9 milliard FC en 2024 contre 1,7 milliard FC un an plus tôt sous l'effet des décaissements au titre des projets d'investissement. Il s'agit entre autres, de l'IDA pour différents projets, de la BAD pour les projets routiers, du FIDA, du Fonds OPEC et de la BID pour EL-MAAROUF.

Figure 17 : Evolution en milliards FC



Source : MFSB

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, leur exécution s'est traduite par une hausse des dépenses sur financement externe (+49,3%) toutefois atténuée par un repli des dépenses sur financement propre (-55,6%). En effet, les dépenses d'investissement sur ressources extérieures se sont établies à 25,9 milliards

FC en 2024 après 17,4 milliards FC en 2023, en liaison avec les nouveaux décaissements effectués dans le cadre de la poursuite des gros chantiers d'investissement. Les dépenses d'investissement sur financement propre ont quant à elles baissé passant de 13,2 milliards FC en 2023 à 5,9 milliards FC en 2024.

### 2.3. Endettement public

L'endettement public a augmenté en liaison avec la réalisation des grands projets d'investissement. Les dernières données disponibles à fin décembre 2024 font état d'une dette totale publique de 221 milliards FC contre 201,8 milliards FC en 2023. Elle est constituée à hauteur de 181 milliards FC au titre de la dette extérieure, 12,7 milliards FC pour la dette intérieure bancaire et 27,2 milliards FC au titre des instruments de trésorerie. Le taux d'endettement public en pourcentage du PIB s'établit à 28,4% en décembre 2024 contre 28,5% en décembre 2023. En termes relatifs, la dette publique intérieure représente 18,1%

du total et est constituée en majorité par les instruments de trésorerie (68%) et les crédits auprès des banques locales (32%). La dette extérieure représentant 81,9% de la dette publique totale, est constituée de 50,6% de dette multilatérale, 25,9% de dette bilatérale et 23,5% de dette garantie. La dette multilatérale est due principalement à la banque mondiale IDA (30%), la BADEA à (15%) et le FMI (14%). Par ailleurs, pour la dette bilatérale, le Fonds saoudien occupe le premier rang et représente 46% du portefeuille. Il est suivi d'Exim Bank India (29%) et du Fonds Koweït (23%).

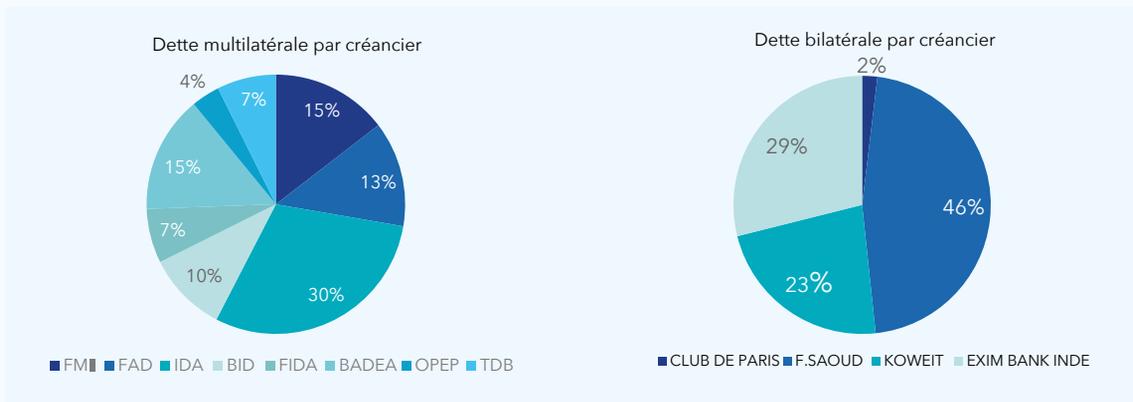
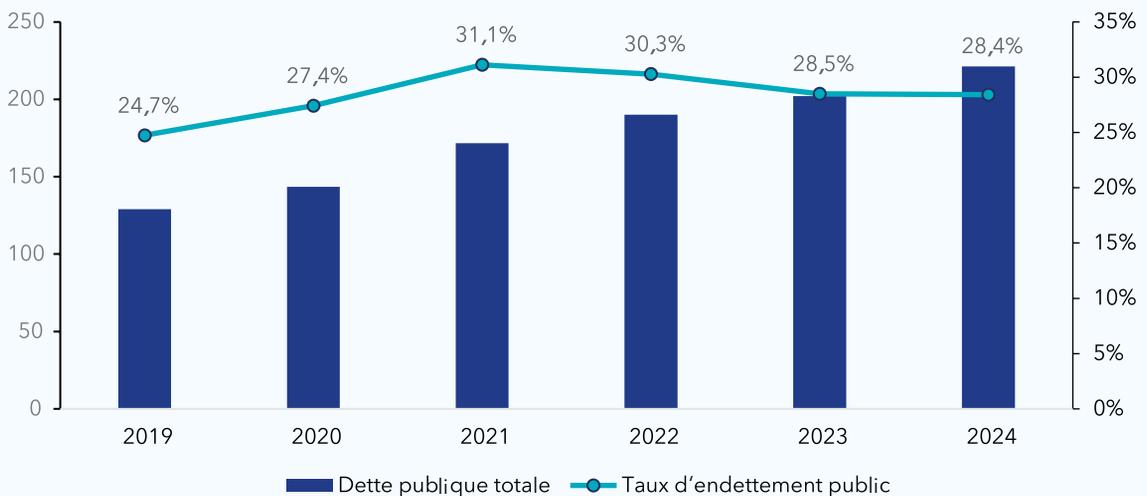


Figure 18 : Dette publique totale en milliards FC



Source : Direction de la Dette

### 3. Balance des paiements

En raison d'un tissu productif moins développé et peu diversifié, l'économie comorienne importe une très grande partie des biens et services pour satisfaire ses besoins de consommation et d'investissement, entretenant un solde commercial structurellement déficitaire. Ce déséquilibre affecte négativement le compte des transactions courantes en dépit du solde positif du compte des revenus et de celui des transferts courants. Le déficit du solde courant est couvert par un compte capital structurellement excédentaire résultant en un solde global positif de la balance des paiements.

paiements affichent une détérioration du compte des transactions courantes en 2024, ressortant à 14,2 milliards FC contre 9,1 milliards FC l'année précédente équivalent à 2% du PIB contre 1,3% du PIB en 2023. Cette évolution est due à l'aggravation du déficit commercial. En effet, le solde du compte des biens est ressorti à -124,6 milliards FC à fin décembre 2024 contre -120,9 milliards FC à fin décembre 2023, soit (+3,1%). Il en est de même pour le déficit des services qui a augmenté de 5,9 milliards FC s'établissant à 44,7 milliards FC contre 38,8 milliards FC l'année précédente. Toutefois, cet impact négatif du déficit commercial sur le compte courant a été modéré par la progression du revenu et des transferts courants.

#### 3.1. Compte des transactions courantes

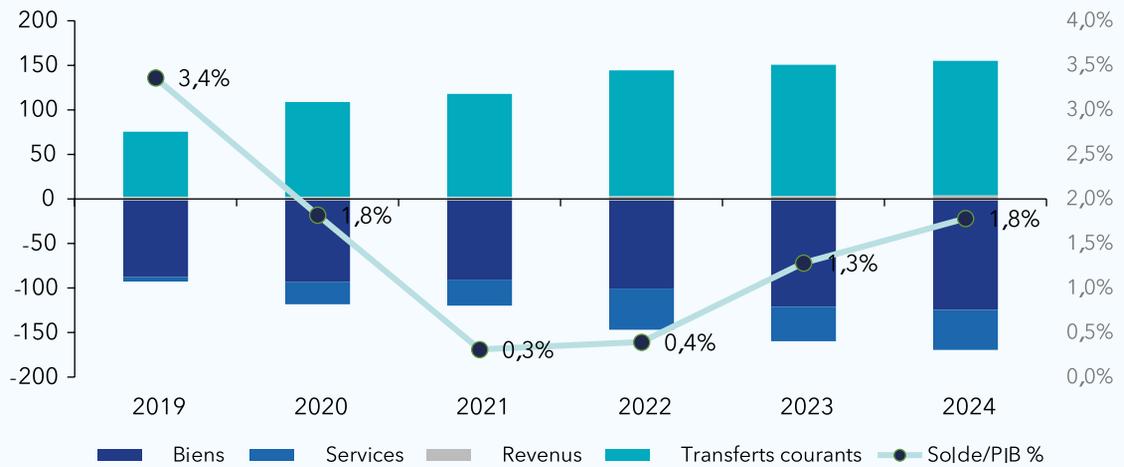
Les données provisoires de la balance des

Tableau 1 : Evolution du compte courant, en millions FC

Rubrique	2023			2024		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Biens	15 015	135 894	-120 879	4 250	138 817	-124 567
Marchandises générales	14 245	135 894	-121 649	13 442	138 817	-125 375
Services	52 988	91 748	- 38 760	52 499	97 190	- 44 691
Transports	3 348	37 887	- 34 540	2 482	39 349	- 36 866
Voyages	38 604	36 958	1 646	40 970	40 492	478
Revenus	6 870	3 511	3 359	7 832	3 721	4 111
Transferts courants	178 180	30 989	147 192	185 249	34 266	150 984
Compte courant	253 054	262 142	- 9 088	259 830	273 994	- 14 163

Source : BCC

Figure 19 : Evolution du compte courant, en millions FC



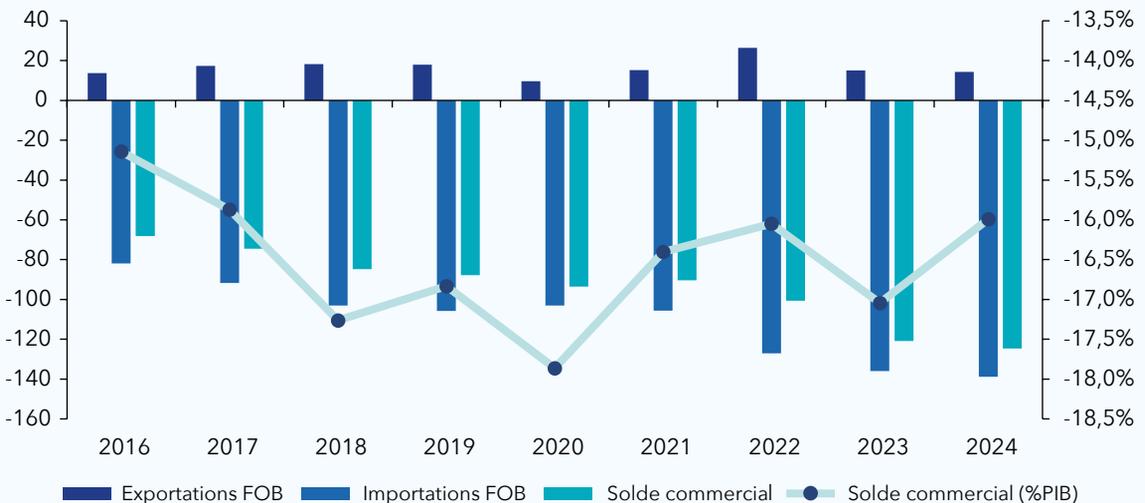
Source : BCC

### 3.1.1. Compte des biens

En 2024, le déficit sur les transactions des biens a progressé de 3,1%. Cette évolution est due à une hausse des importations, s'élevant à 138,8 milliards FC contre 135,9 milliards FC

l'année précédente soit (+3,1%), conjuguée à une baisse des exportations, s'établissant à 14,3 milliards FC contre 15 milliards FC un an auparavant, soit (-5,1%).

Figure 20 : Evolution du compte de biens, en milliards FC

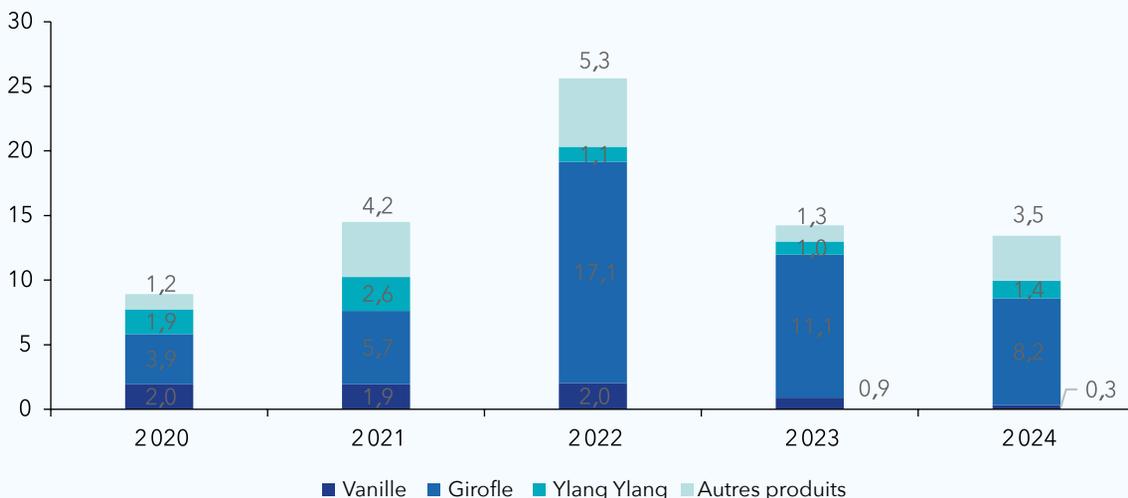


Source : BCC

Les exportations de biens sont essentiellement constituées de produits de rente. Malgré la contraction de ses quantités exportées (-44,1%), le girofle a constitué le principal produit exporté et générateur de revenus, représentant 61,4%

du total des recettes d'exportation en 2024. En effet, les quantités de girofle exportées ont rapporté 8,2 milliards FC contre 11,1 milliards FC en 2023.

Figure 21 : Evolution des exportations en milliards FC



Source : BCC

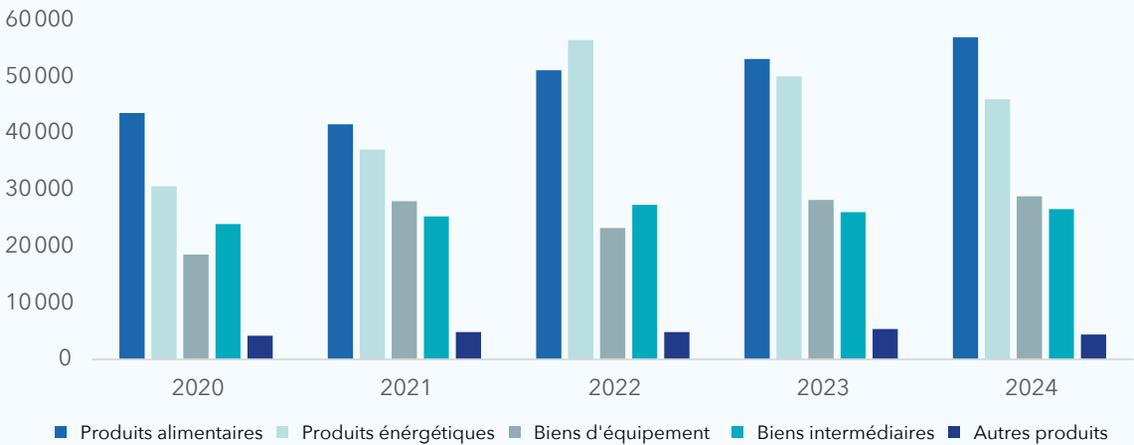
Avec des quantités exportées estimées à 16,4 tonnes contre 20 tonnes en 2023, la valeur des exportations de vanille s'est établie à seulement 0,3 milliard FC contre 0,9 milliard FC l'année précédente. Cette évolution s'explique en grande partie par la baisse des prix au niveau mondial. Les quantités exportées d'ylang-ylang ont enregistré une progression de 39,9% en 2024, s'affichant à 21,4 tonnes contre 15,3 tonnes en 2023, équivalent à des recettes de 1,4 milliard FC contre 1 milliard FC l'année d'avant.

Pour ce qui est des importations, la progression de leur valeur provient essentiellement des produits alimentaires. En effet, en valeur CAF, les importations de produits alimentaires sont ressorties à 56,9 milliards FC contre 51,1 milliards FC l'année précédente, soit une hausse de 7,3%. En dépit de la baisse des prix mondiaux, cette

croissance est expliquée par une augmentation des quantités notamment pour pallier les pénuries de produits de première nécessité enregistrées au premier semestre 2024.

A l'inverse, la baisse des cours du pétrole a eu un impact sur la facture des importations de produits énergétiques pour l'année 2024, passant de 50 milliards FC à 46,4 milliards FC, équivalent à une baisse de 8,1%. Pour ce qui concerne les importations de biens d'équipement, elles se sont consolidées passant de 28,2 milliards FC à 28,8 milliards FC sur la période sous-revue. C'est également le cas des importations de biens intermédiaires, composées en grande partie de matériaux de construction, elles se sont affichées à 26,5 milliards FC après 26 milliards FC en 2023.

Figure 22 : Evolution des importations en millions FC



Source : BCC

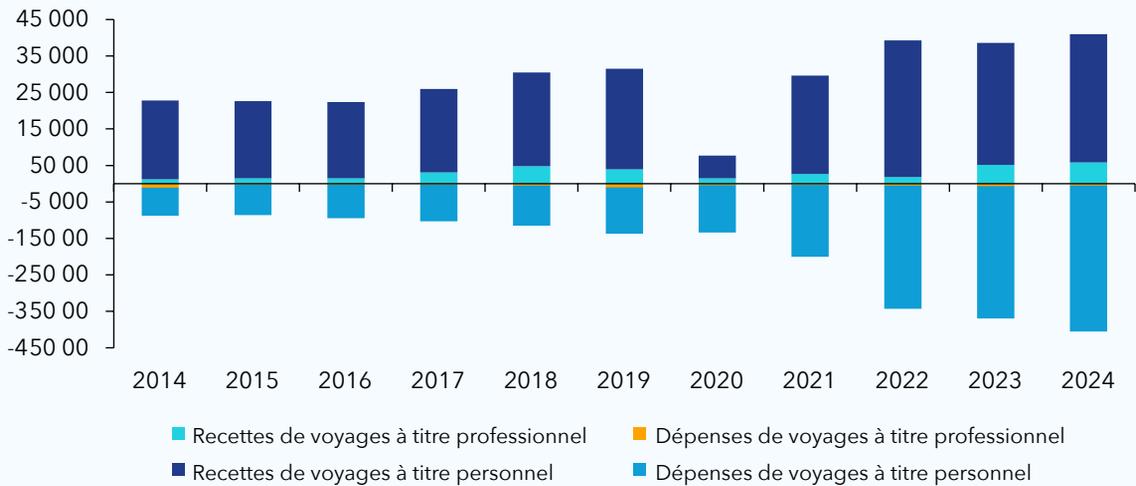
### 3.1.2. Compte des services

Le déficit sur les transactions des services s'est creusé davantage au cours de l'exercice 2024. Cette situation est due essentiellement à une augmentation des dépenses notamment de transport. En effet, le déficit des services de transport, est ressorti à 36,9 milliards FC contre 34,5 milliards FC en 2023, soit une dégradation de 6,7%. Cette situation est imputable à la hausse des dépenses du transport aérien, plus particulièrement l'émission de billets de voyages. Ainsi, les dépenses du transport aérien sont passées de 17,9 milliards FC à 21,4 milliards FC, soit une hausse de 19,4%. En revanche, avec la poursuite de la baisse du coût du fret déjà

observée l'année précédente, les dépenses du transport maritime ont diminué s'établissant à 18 milliards FC contre 20 milliards FC un an auparavant.

Pour sa part, le poste « voyage » a vu son solde positif diminuer par rapport à l'année précédente en liaison avec l'augmentation des dépenses réalisées à l'étranger, notamment lors des voyages effectués à titre personnel (pour des raisons sanitaires, éducation, loisirs et autres...). Elles se sont donc élevées à 40,5 milliards FC en 2024 contre 37 milliards FC en 2023.

Figure 23 : Evolution des recettes et des dépenses des voyages en millions de FC



Source : BCC

### 3.1.3. Compte des revenus

Ce compte retrace les transactions entre le pays et le reste du monde en matière de rémunération du facteur travail, de la propriété

d'actifs financiers et d'autres actifs non produits (la location de ressources naturelles).

Tableau 2 : Evolution du compte des revenus en millions FC

Rubrique	2023			2024		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Rémunération des salariés	2 065,51	0,00	2 066	2 168,78	0,00	2 169
Revenus des investissements	4 804,35	3 510,58	1 294	5 662,96	3 720,80	1 942
• Revenus des investissements directs	0,00	1 761,42	- 1 761	0,00	1 840,80	- 1 841
• Revenus des investissements de portefeuille	231,56	0,00	232	254,91	0,00	255
Autres investissements	4 572,79	1 749,16	2 824	5 408,05	1 879,99	3 528
Revenu	6 870	3 511	3 359	7 832	3 721	4 111

Source : BCC

Ainsi, pour ce qui est des recettes issues de la rémunération des salariés, elles se sont consolidées autour de 2,2 milliards FC en 2024. Au niveau des investissements, les recettes concernent surtout les intérêts perçus sur les placements. Ceux-ci ont progressé de 18,3% passant de 4,6 milliards FC à 5,4 milliards FC. De leur côté, les paiements, regroupant les dividendes et les intérêts versés, se sont consolidés à 3,7 milliards FC après 3,5 milliards FC l'année précédente. En somme, le compte

des revenus a progressé de 22,4% s'affichant à 4,1 milliards FC contre 3,4 milliards FC en 2023.

### 3.1.4. Transferts courants

Ce compte retrace les transactions correspondant à la fourniture d'un bien, d'un service, d'un actif financier ou d'un autre actif non produit sans la contrepartie d'un élément de valeur économique entre les résidents et les non-résidents.

Figure 24 : Evolution des composantes des transferts courants, en milliards FC



Source : BCC

Au niveau des administrations publiques, les aides budgétaires reçues ont enregistré une baisse de 8,2% en 2024, s'affichant à 27 milliards FC contre 29,5 milliards FC en 2023.

Au niveau du secteur privé, les transferts reçus ont progressé de 6,4% s'élevant à 158,2 milliards FC contre 148,7 milliards FC un an plus tôt. De même pour les transferts émis vers l'étranger, se sont situés à 33,8 milliards FC contre 30,5 milliards FC en 2023, représentant une hausse de 10,9%.

De ce fait, les transferts courants se sont établis à 151 milliards FC en 2024, soit 19% du PIB,

contre 147,2 milliards FC représentant 20,7% du PIB au terme de l'exercice précédent.

### 3.2. Compte capital

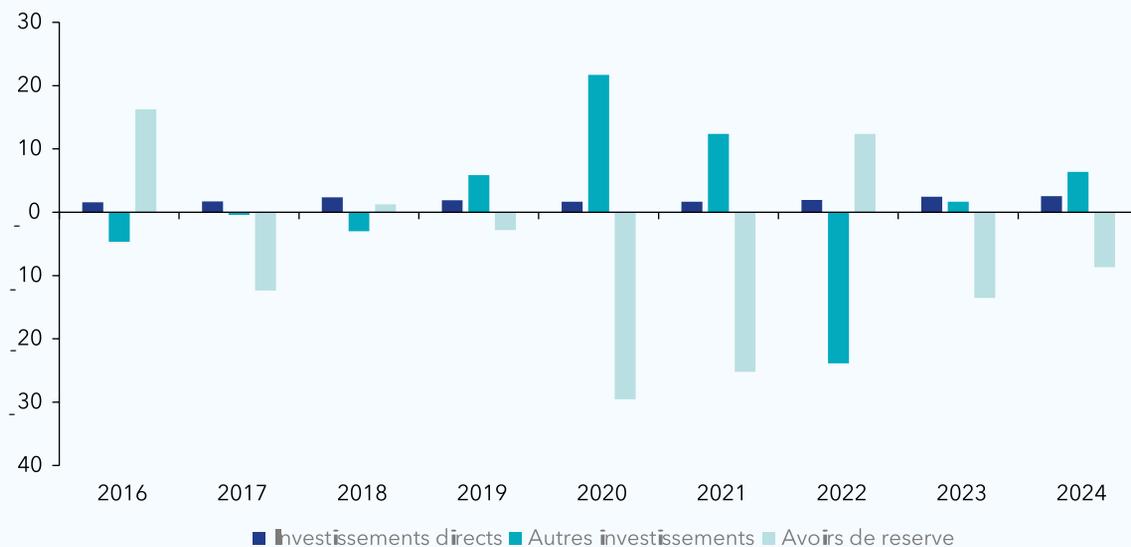
Ce compte renferme les transferts en capital à recevoir et à payer, ainsi que l'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits. Dès lors, ce compte est structurellement excédentaire du fait qu'il inclue le financement des projets de développement par les organismes internationaux. Le solde positif du compte capital s'est contracté de 6,1% en 2024, s'établissant à 17,2 milliards FC contre 18,3 milliards FC un an plus tôt

### 3.3 Compte des opérations financières

Au terme de l'année 2024, le solde global du compte financier est ressorti positif, malgré sa contraction due à une augmentation des

engagements extérieurs et une croissance moins élevée des avoirs de réserve par rapport à l'année précédente.

Figure 25 : Evolution des principaux postes du compte des opérations financières en milliards FC



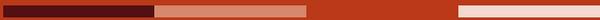
Source : BCC

En effet, l'économie comorienne continue de bénéficier d'investissements directs étrangers, dont le flux s'est consolidé à 2,5 milliards FC après 2,4 milliards FC en 2023.

Au niveau des autres investissements, les avoirs se sont également consolidés, leur accroissement s'élevant à 3,2 milliards FC en 2024 après 3 milliards FC un an avant. Pour leur part, les engagements ont enregistré une forte croissance de 9,5 milliards FC contre 4,7 milliards FC en 2023. Cette progression est essentiellement portée par les prêts notamment les prêts publics.

La croissance des avoirs de réserve a été de 8,7 milliards FC en 2024 contre 13,5 milliards FC une année auparavant. Cette baisse du rythme de croissance est surtout observée au niveau du poste « devises étrangères » où la croissance a été seulement de 4,3 milliards FC contre 9,9 milliards FC en 2023.

Toutefois, malgré cette faible croissance, le ratio de couverture des importations de biens et services par les avoirs de réserve s'est établi à 8,1 mois en 2024 contre 8 mois un an plus tôt.



# POLITIQUE MONETAIRE

---

## I. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

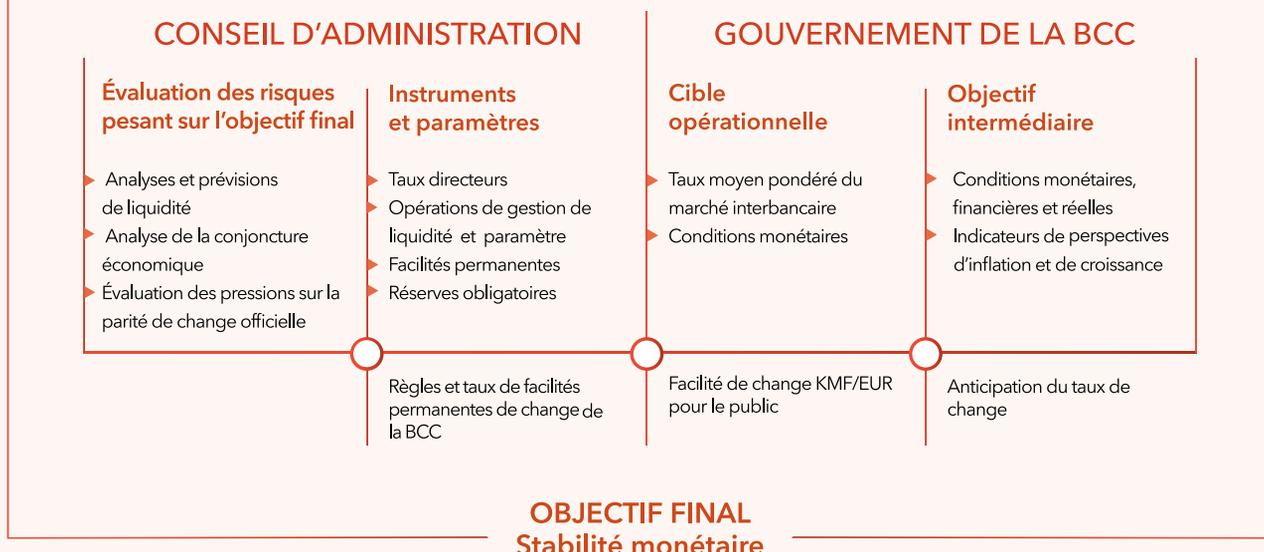
1. Evolution des facteurs autonomes de la liquidité
2. Conduite de la politique monétaire
3. Evolution des indicateurs

## II. EVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

1. Contreparties de la masse monétaire
  2. Composantes de la masse monétaire
- 
- 

## CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL

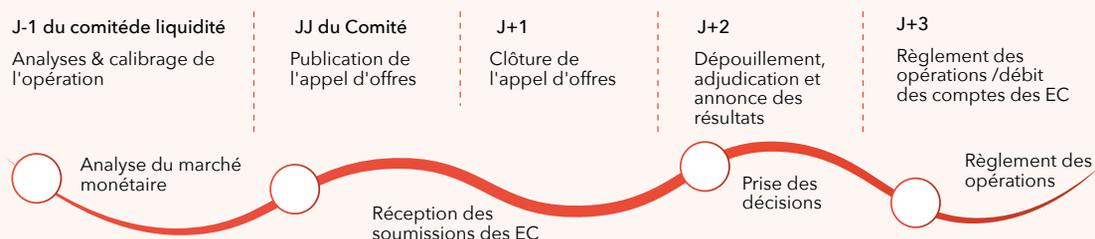
### Convention de coopération monétaire, statuts BCC



### ● Décisions de politique monétaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien du principal taux directeur à 3% ainsi que l'ensemble du corridor de taux monétaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien du taux de réserves obligatoires à 12,5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du volume plafond d'absorption à 15 milliards FC à partir de novembre</li> </ul>
---	---	--

### ● Calendrier & déroulement des opérations



### ● Opérations de ponction de liquidité

Montant ponctionné	Maturité	TMP
Min : 3 milliards FC Max : 15 milliards FC	Min : 22 jours Max : 30 jours	Min : 2,7% Max : 3%

# I. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

## 1. Évolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire

Après avoir accusé une baisse successive en 2022 (-14,3 milliards FC) puis en 2023 (-9,8 milliards FC), le solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) a augmenté de 26,4 milliards FC (+72,9%) au cours de l'année 2024. En effet, l'encours des FALB est passé de près de 47 milliards FC à fin décembre 2023 à 63,8 milliards FC à fin décembre 2024. Cet accroissement auquel ont contribué l'ensemble des facteurs autonomes s'est traduit par une

expansion de la liquidité bancaire au cours de l'année sous revue.

Au cours de l'année 2024, le solde des FALB s'est inscrit sur une tendance baissière durant le premier semestre avant de se redresser à partir de juillet et se maintenir ainsi sur une trajectoire globalement ascendante tout au long du second semestre.

Tableau 3 : Evolution des facteurs autonomes en millions FC

Période	2021	2022	2023	2024
ENCOURS (fin de période)	62 435	48 176	46 989	63 785
TOTAL DES FLUX DES FA	12 229	- 14 259	-9 781	26 891
Réserves de change	24 197	- 12 040	14 839	8 582
Circulation fiduciaire	- 7 880	- 11 724	- 120	4 879
PNG	- 3 915	9 957	- 7 504	4 873
Autres facteurs	- 173	- 453	-16 996	8 557

Source : BCC

Figure 26 : Evolution du solde des facteurs autonome de la liquidité bancaire



Source : BCC

### 1.1. Effets des réserves de change

Demeurant la principale composante du solde agrégé des facteurs autonomes, les avoirs de réserve de la BCC ont globalement augmenté de 8,6 milliards FC (+6,1%) en 2024, impactant ainsi positivement la liquidité bancaire. En effet, les réserves de change sont passées de 141,2 milliards FC à fin décembre 2023 à 149,8 milliards FC à fin décembre 2024. Cette hausse a été surtout observée au second semestre à hauteur de 15,2 milliards FC et a plus largement compensé la baisse (-6,6 milliards FC) enregistrée au premier semestre.

Habituellement, les réserves de change tendent à la baisse durant le premier semestre, en liaison avec le règlement d'importations, puis se réorientent en hausse au second semestre, surtout vers la fin d'année avec l'afflux de la diaspora notamment pour les célébrations du « grand-mariage ».

### 1.2. Effets de la circulation fiduciaire

Après avoir connu une hausse de 120 millions FC en 2023, le montant des billets & pièces en circulation a diminué de 4,9 milliards FC (-7,5%) au cours de l'année 2024 pour s'établir à 60,6 milliards FC contre 65,5 milliards FC à

fin décembre 2023. Cette contraction de la circulation fiduciaire s'est traduite par un effet expansif de la liquidité bancaire.

### 1.3. Effets de la Position Nette du Gouvernement (PNG)

Alors qu'elle s'était fortement détériorée en 2023 (-7,5 milliards FC), la PNG s'est nettement améliorée de 4,9 milliards FC, impactant ainsi positivement la liquidité bancaire. En effet, elle est passée de (-9,1 milliards FC) à fin décembre 2023 à (-4,2 milliards FC) à fin décembre 2024. Cette amélioration découle de l'augmentation des prêts à l'Etat à hauteur de 1,1 milliard FC (+10%) conjuguée à une contraction relativement plus forte des dépôts du Trésor et des Administrations publiques, de l'ordre de 3,8 milliards FC (-19,3%). Cette contraction des dépôts du Trésor a été concomitante d'un accroissement des dépenses publiques au cours de l'année sous revue à hauteur de 9,9%, passant de 104,8 milliards FC en 2023 à 115,1 milliards FC en 2024.

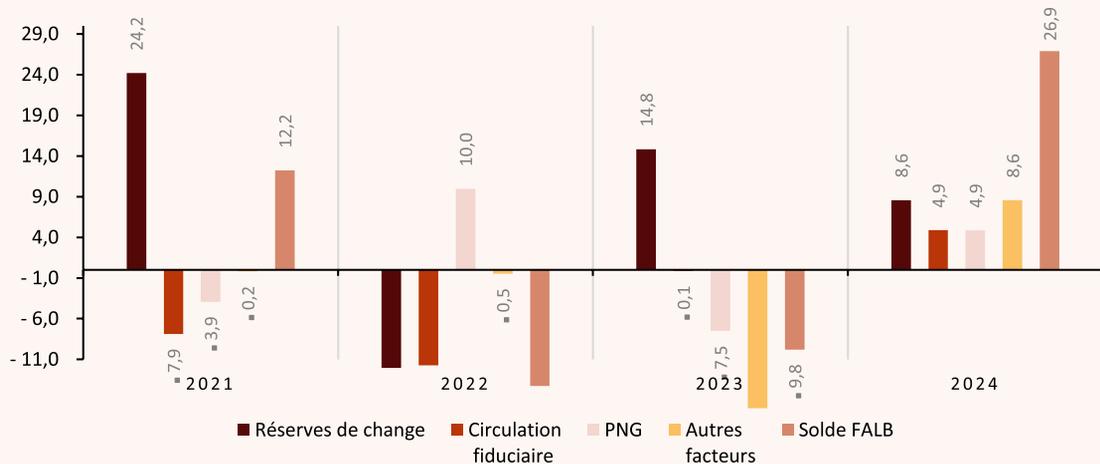
### 1.4. Autres Facteurs Autonomes

Avec leur forte contraction (-8,6 milliards FC), les autres facteurs autonomes (AFA) ont aussi fortement contribué à l'accroissement de la

liquidité bancaire au cours de l'année 2024. En effet, l'encours des AFA est passé de (-29,7

milliards FC) à fin décembre 2023 à (-21,2 milliards FC) à fin décembre 2024.

Figure 27 : Incidence des différents facteurs autonomes sur le solde FALB



Source : BCC

## 2. Conduite de la politique monétaire

### 2.1. Etat d'évolution du cadre opérationnel de la politique monétaire

Depuis les changements apportés en 2023, avec l'instauration du système de corridor de taux et la mise en place du guichet de la facilité de prêt marginal, le cadre opérationnel de la politique monétaire n'a guère évolué au cours de l'année 2024.

Toutefois, la BCC a réussi, dans un contexte de changement de système d'information interne, à consolider son système de production de données ainsi que son cadre analytique et prévisionnel de la liquidité, qui sous-tend la prise des décisions de politique monétaire. Dans ce cadre, elle a peaufiné son dispositif d'enquêtes régulières sur le marché monétaire, notamment pour la prévision des réserves de change, devant compléter le cadre de prévisions quantitatives, basées sur des modèles économétriques.

La BCC poursuit sa dynamique de réforme et les chantiers ouverts progressent harmonieusement, malgré les défis immenses qui se dressent au passage. Elle œuvre à compléter sa boîte à outils de politique monétaire et à dynamiser le marché interbancaire afin d'améliorer les conditions de transmission de son action à l'économie réelle.

### 2.2. Orientation de la politique monétaire

#### 2.2.1. Taux directeurs

Les perspectives économiques en 2024 tablaient sur une baisse de l'inflation suivant la tendance affichée au quatrième trimestre 2023 et au gré du reflux des prix notamment des cours des matières premières au niveau mondial, en l'occurrence chez les partenaires commerciaux de l'Union des Comores. Nonobstant ce reflux amorcé de l'inflation, celle-ci restait à un niveau élevé par rapport à la moyenne d'avant chocs.

Dans ce contexte de tensions inflationnistes, la BCC a maintenu sa politique monétaire restrictive tout au long de l'année 2024. En effet, elle a maintenu inchangé son principal taux directeur à 3% ainsi que l'ensemble de son corridor de taux monétaires. Elle a également poursuivi ses opérations de ponction de liquidité suivant les mêmes paramètres fixés en 2023 (TSAO à 3%). S'agissant du volume plafond d'absorption, le montant a été de 10 milliards FC courant l'année 2023 puis relevé à 15 milliards FC à partir de novembre 2024.

De même, le pas de déduction des autres taux de la BCC, par minoration ou majoration du TSAO, a été également maintenu à 3%. En conséquence, tous ces taux sont ainsi restés fixés à leur niveau de juillet 2023 tout au long de l'année 2024, soit à :

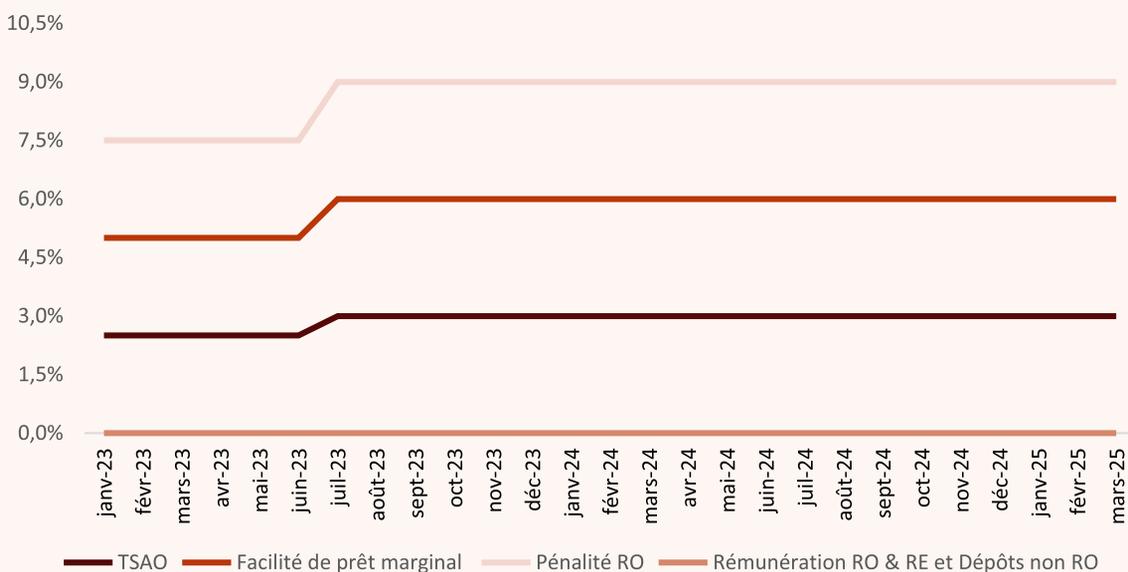
- 0% - le taux de rémunération des réserves (obligatoires et libres) des établissements de crédit ainsi que des dépôts non soumis

à l'obligation de maintenance de RO ;

- 3% - le taux de rémunération des avances à l'Etat, qui est aligné sur le TSAO ;
- 6% - le taux applicable aux avances au titre de la facilité de prêt marginal ;
- 9% - le taux de pénalité aux manquements à la règle d'exigence de maintenance de RO.

Le maintien du corridor à une amplitude aussi large [0% - 6%] vise à inciter les acteurs du marché monétaire à effectuer des transactions interbancaires, en laissant l'opportunité aux uns d'optimiser les gains de placement de leurs excédents de trésorerie aux dépens des dépôts oisifs et aux autres de minimiser les coûts de refinancement de leurs déficits de trésorerie. Cette stratégie participe de la dynamisation du marché interbancaire qui revêt une haute priorité pour la BCC.

Figure 28 : Taux d'intérêt de la BCC



Source : BCC

### 2.2.2 Taux des réserves obligatoires

Dans le même objectif de maîtrise de l'inflation, la BCC a également maintenu le coefficient de réserves obligatoires inchangé à 12,5%.

La recrudescence de l'inflation aux trois premiers trimestres de 2024 conjuguée à son reflux plus lent que prévu sur l'ensemble de l'année ont conforté la décision de resserrement monétaire de la BCC.

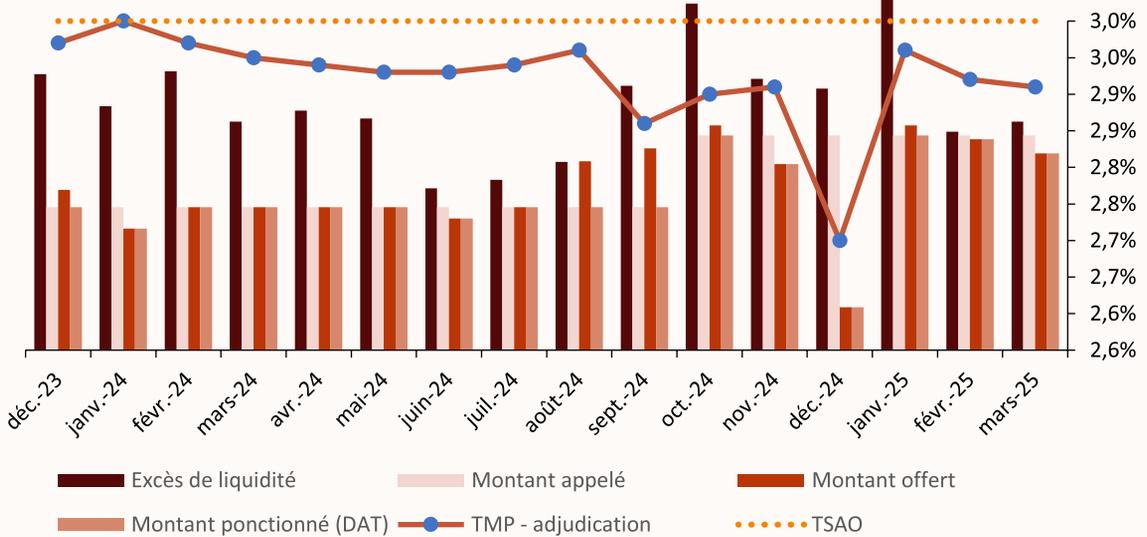
### 2.2.3. Interventions de la BCC sur le marché monétaire

Le système bancaire comorien a affiché en moyenne 17 milliards FC de réserves libres sur

l'année 2024. Certes, cet excès de liquidité est en dessous de son niveau affiché en 2023 mais reste toujours élevé et pèse sur l'efficacité de politique monétaire. Ainsi, la BCC a ponctionné régulièrement la liquidité sur le marché monétaire au cours de l'année 2024, sous forme de dépôts à terme (DAT) comme au cours des années précédentes. Dans l'ensemble, l'offre du marché s'est située entre 3 milliards FC et 15,7 milliards FC, et la plupart du temps à peine à hauteur du montant de l'appel d'offres.

Le volume ponctionné a oscillé entre 3 milliards FC et 15 milliards FC tandis que le taux moyen pondéré (TMP) des adjudications correspondantes a fluctué entre 2,7% et 3%, atteignant ainsi le TSAO une seule fois, en janvier 2024.

Figure 29 : Evolution des adjudications DAT BCC



Source : BCC

### 3. Evolution des indicateurs

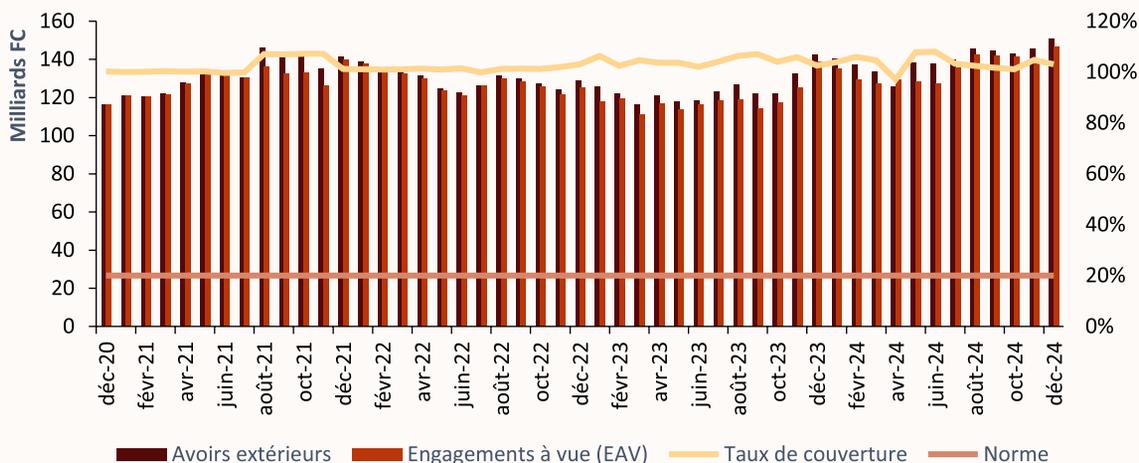
#### 3.1. Evolution du ratio « Avoirs extérieurs / Engagements à vue »

Indicateur-clé de stabilité de la monnaie comorienne, le ratio « Avoirs extérieurs/ Engagements à vue » continue de se maintenir à un niveau très largement supérieur à son seuil minimum ( $\geq 20\%$ , cf. article 55 des statuts BCC) et ce, depuis plusieurs années. En l'occurrence, il a évolué en moyenne autour de 104% au cours de l'année 2024 contre 105% en 2023.

Ce ratio ressort chaque mois, d'année en année, à un niveau aussi confortable grâce à

une évolution des avoirs extérieurs de la BCC nettement au-dessus de celui des engagements à vue. En effet, au cours de l'année 2024, les avoirs extérieurs de la BCC ont oscillé en moyenne autour de 140,3 milliards FC alors que ses engagements à vue l'ont été autour de 135,5 milliards FC. En termes d'évolution, les deux grandeurs ont certes varié à la hausse mais là aussi, l'accroissement des avoirs extérieurs (+8,4 milliards FC soit +5,5%) a été plus conséquent que celui des engagements à vue (+7,5 milliards FC soit +5,1%). Toutefois, le ratio de couverture extérieure du franc comorien s'est stabilisé en décembre 2024 à 103%, son niveau de décembre 2023.

Figure 30 : Ratio de couverture extérieure du Franc comorien



Source : BCC

### 3.2. Evolution de la réserve obligatoire

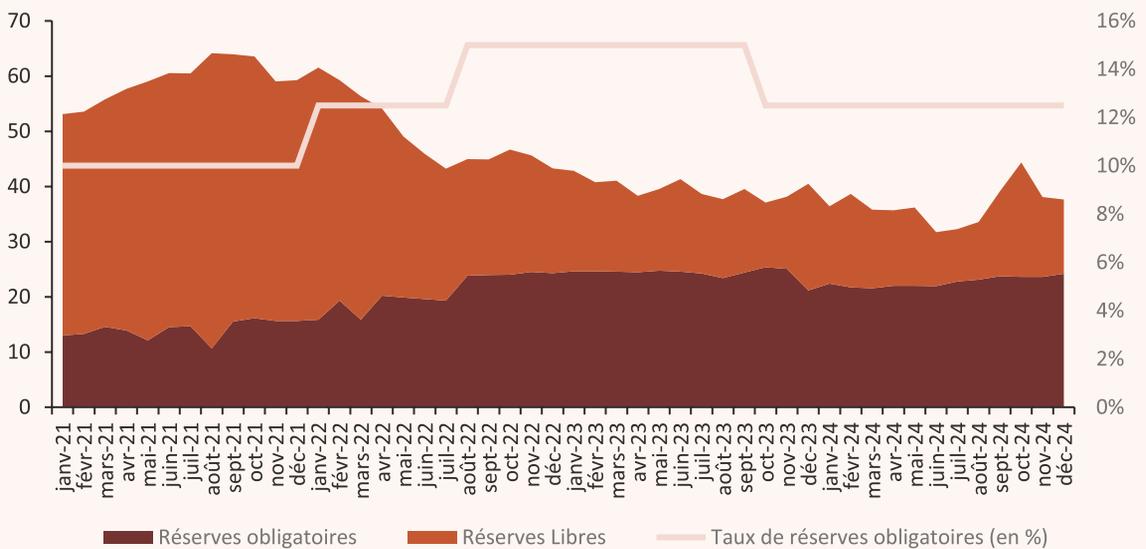
Suite au rabaissement du coefficient de réserves obligatoires à 12,5% en octobre 2023 en vue de détendre la situation de liquidité du système bancaire, le montant de réserves obligatoires à observer a diminué en moyenne de 273 millions FC le mois suivant, provoquant de facto une hausse de réserves libres de 1,4 milliard FC (+11,6%).

Cependant, au cours de l'année 2024, l'encours des réserves obligatoires a sensiblement augmenté, à hauteur de près de 3 milliards FC (+14,1%), absorbant ainsi 1,1 milliard FC

de réserves libres (-5,8%) du système bancaire. En effet, le montant de réserve obligatoire est passé de 21,2 milliards FC en décembre 2023 à 24,2 milliards FC en décembre 2024. Cette augmentation du montant des réserves obligatoires résulte de l'accroissement des dépôts assujettis du système bancaire.

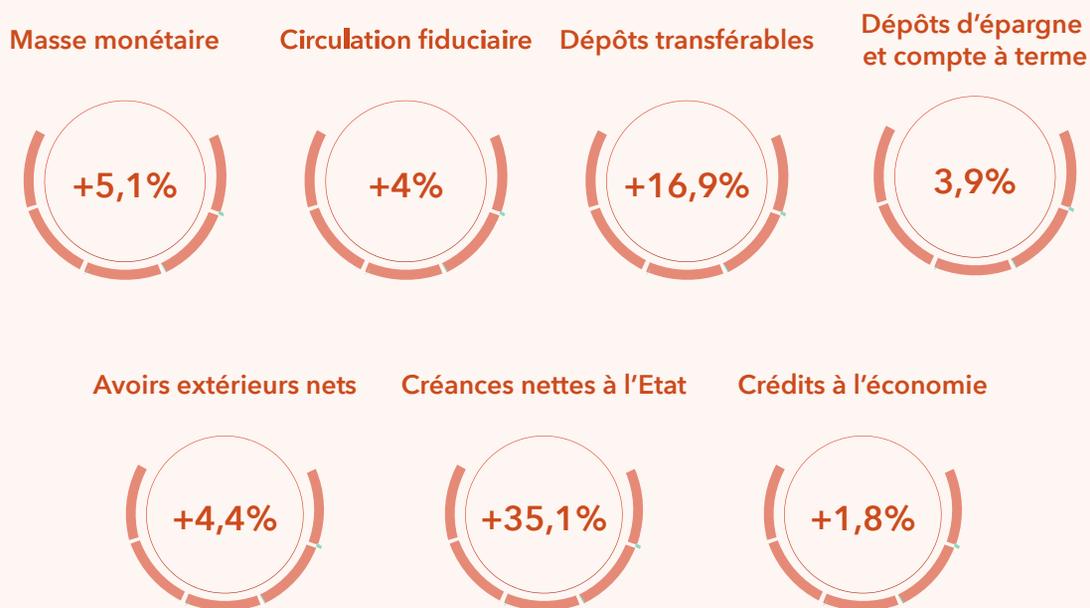
Quant aux réserves libres, elles ont connu une trajectoire inverse durant l'année sous-revue en passant de 19,3 milliards FC à 18,1 milliards FC de décembre 2023 à décembre 2024 et ce, sous l'effet restrictif de la hausse des réserves obligatoires et au gré de l'évolution négative des facteurs autonomes de la liquidité bancaire.

Figure 31 : Evolution des réserves en milliards FC



Source : BCC

## II. EVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES



La situation monétaire à fin décembre 2024 est marquée par une progression en glissement annuel de l'agrégat monétaire au sens large de 5,1%, s'établissant à 242,2 milliards FC contre 230,6 milliards FC à fin décembre 2023. Cette dynamique est portée beaucoup plus par l'accroissement de sa contrepartie intérieure que par sa contrepartie extérieure. Tout de même, après son amélioration enregistrée l'année précédente, le taux de couverture monétaire par les actifs extérieurs nets est resté quasiment stable autour de 52%. Ainsi, les réserves extérieures garantissent 8,1 mois d'importations de biens et services

### 1. Contreparties de la masse monétaire

La croissance de la masse monétaire en variation annuelle s'explique en grande partie par la hausse du crédit intérieur qui était plus élevée que celle des actifs extérieurs nets. En effet, le crédit intérieur a apporté une contribution de 4,4% à la croissance de la masse monétaire, tandis que les avoirs extérieurs nets y ont contribué à hauteur de 2,3%.

#### 1.1. Actifs extérieurs nets

Les envois de fonds de la diaspora et, dans une moindre mesure, les appuis budgétaires et les recettes d'exportation de biens et services, ont contribué à l'augmentation des actifs extérieurs nets, passant de 120,9 milliards FC à fin décembre 2023 à 126,2 milliards FC à fin décembre 2024 équivalent à une hausse

de 4,4%. Cette progression est observée au niveau de la Banque Centrale où les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 5,3 % (123,2 milliards FC à fin décembre 2024 contre 117 milliards FC un an plus tôt), reflétant un poids plus important des actifs bruts par rapport aux engagements extérieurs. En effet, ses avoirs extérieurs bruts se sont établis à 153,2 milliards FC en 2024 contre 144,5 milliards FC

en 2023, soit une augmentation de 6%. Quant à ses engagements, ils se sont élevés à 29,9 milliards FC à fin décembre 2024 contre 27,4 milliards FC une année auparavant soit (+9,2%).

En revanche, les avoirs extérieurs nets des établissements de crédit ont diminué passant de 3,9 milliards FC à fin 2023 à 2,9 milliards FC l'année sous-revue.

Tableau 4 : Evolution des actifs extérieurs nets du système bancaire et financier en millions FC

Rubriques	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	Var 24-23 (%)
<b>AEN Banque Centrale</b>	<b>115 780</b>	<b>104 200</b>	<b>117 037</b>	<b>123 223</b>	<b>5,3</b>
Actifs extérieurs	143 302	130 958	144 471	153 172	6,0
Engagements extérieurs	27 523	26 758	27 434	29 949	9,2
<b>AEN Autres ID</b>	<b>4 549</b>	<b>6 822</b>	<b>3 864</b>	<b>2 947</b>	<b>-23,7</b>
Actifs extérieurs	8 432	10 975	7 878	5 744	- 27,1
Engagements extérieurs	3 883	4 153	4 014	2 797	- 30,3
<b>AEN</b>	<b>120 329</b>	<b>111 022</b>	<b>120 901</b>	<b>126 170</b>	<b>4,4</b>

Source : BCC

## 1.2. Crédit intérieur

Au cours de l'année 2024, l'encours des créances intérieures a crû de 6,8% pour s'élever à 157,2 milliards FC à fin décembre contre 147,2 milliards FC la même période de l'année précédente. Cet accroissement est observé à la fois au niveau des créances nettes à l'administration centrale et des crédits à l'économie.

### 1.2.1. Créances nettes à l'Etat

Au terme de l'année 2024, les créances nettes sur l'administration centrale se sont élevées à 30,2 milliards FC contre 22,3 milliards FC à fin

décembre 2023 représentant une hausse de 35,1%. La croissance de cette composante est due à une utilisation plus prononcée par l'Etat, de ses disponibilités préalablement alimentées par une augmentation du crédit surtout celui accordé par les autres institutions de dépôts. En effet, pendant que l'encours des créances à l'administration centrale a progressé de 21,1% passant de 43,8 milliards FC à fin décembre 2023 à 53,1 milliards FC à fin décembre 2024, les dépôts de l'Etat ont seulement augmenté de 6,7% passant de 21,5 milliards FC à 22,9 milliards FC sur la même période.

Tableau 5 : Evolution des créances nettes à l'Etat du système bancaire en millions FC

Rubriques	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	Var 24-23 (%)
Créances nettes par BCC	17 024	26 261	21 290	25 118	18,0
Crédits	37 583	36 815	37 836	40 312	6,5
BCC	10 235	10 255	10 672	11 740	10,0
FMI	27 348	26 560	27 164	28 572	5,2
Dépôts	20 559	10 554	16 546	15 194	- 8,2
Créances nettes par AID	13	-1 131	1 024	5 034	-
Crédits	3 810	2 662	5 970	12 742	113,4
Dépôts	3 797	3 793	4 946	7 708	55,8
Créances nettes à l'Etat	17 037	25 130	22 314	30 152	35,1

Source : BCC

### 1.2.2. Crédits à l'économie

Au cours de l'année 2024, l'encours des créances à l'économie a faiblement crû, comparé aux années précédentes, s'établissant à 127,1 milliards FC à fin décembre contre 124,9 milliards FC une année auparavant soit (+1,8%). Toutefois, cette progression aussi légère qu'elle soit, s'est produite aussi bien au niveau des crédits octroyés

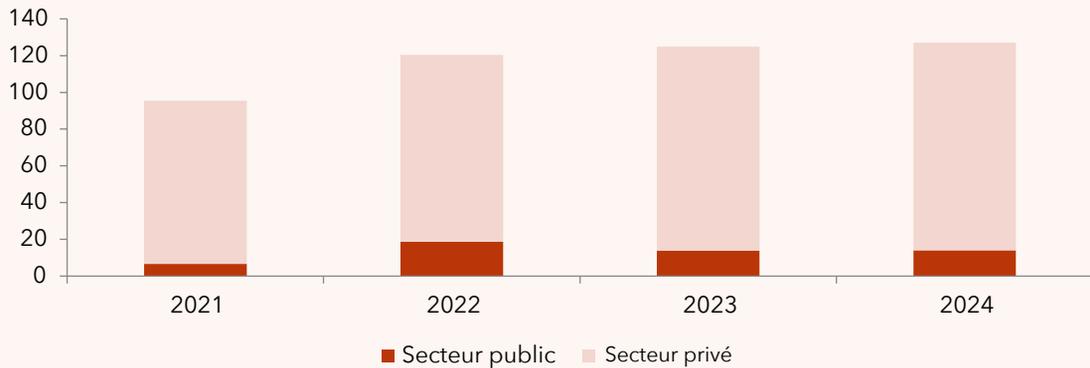
au secteur privé s'établissant à 113,1 milliards FC à fin décembre 2024 contre 111 milliards FC l'année d'avant, soit (+1,9%), qu'au niveau de ceux accordés au secteur public s'élevant à 14 milliards FC contre 13,8 milliards FC sur la période sous-revue.

Tableau 6 : Evolution des crédits à l'économie en millions FC

Rubriques	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	Var 24-23 (%)
Crédits à l'économie	95 399	120 449	124 888	127 096	1,8
Secteur public	6 716	18 720	13 878	14 010	1,0
Secteur privé	88 684	101 730	111 010	113 086	1,9

Source : BCC

Figure 32 : Evolution des crédits à l'économie en milliards FC



Source : BCC

## 2. Composantes de la masse monétaire

En 2024, l'accroissement de la monnaie au sens large s'est reflété essentiellement au niveau des dépôts transférables.

### 2.1. M1 : la masse monétaire au sens étroit

Les disponibilités monétaires mises en exergue par l'agrégat « M1- Moyens de paiements » affichent une hausse de 9,2% passant de 158,3 milliards FC à fin décembre

2023 à 172,8 milliards FC en décembre 2024. Toutefois ses composantes ont connu des évolutions contrastées. En effet, la circulation fiduciaire s'est établie à 56,1 milliards FC à fin décembre 2024 contre 58,4 milliards FC une année auparavant équivalent à une baisse de 4%. En revanche, les dépôts transférables donnant droit à d'autres moyens de paiement (chèques virements, cartes etc...) demeurant la plus grande composante de la masse monétaire en dépôt d'un système de paiement moins développé se sont affichés à 116,7 milliards FC à fin décembre 2024 contre 99,8 milliards FC représentant une hausse de 16,9%.

Tableau 7 : Evolution des disponibilités monétaires en millions FC

Rubriques	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	Var 24-23 (%)
M1/ Moyens de paiements	140 823	151 392	158 272	172 767	9,2
Circulation fiduciaire hors AID	47 702	59 154	58 425	56 071	- 4,0
Dépôts transférables	93 121	92 238	99 847	116 695	16,9
Banque Centrale	1 187	1 343	3 175	2 691	-15,3
AID	91 934	90 895	96 672	114 005	17,9

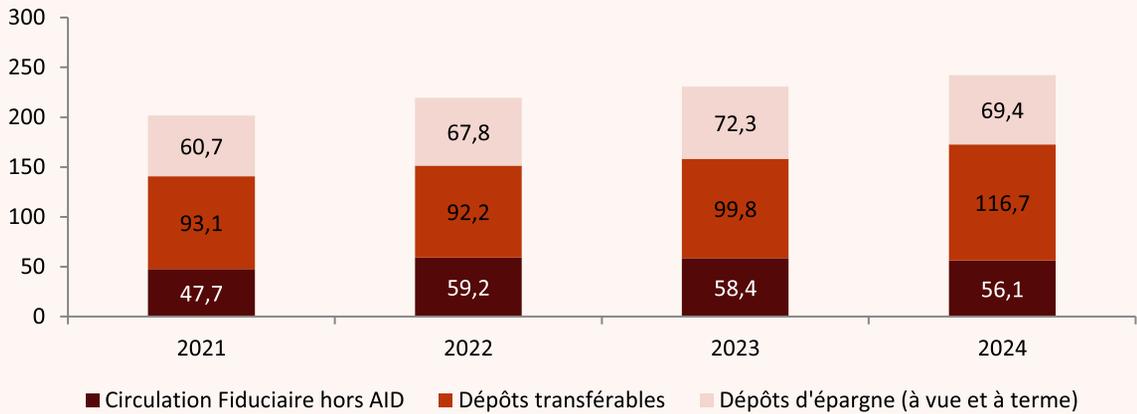
Source : BCC

## 2.2. M2-M1 : Autres dépôts

L'agrégat « M2-M1, Autres dépôts » renfermant les dépôts d'épargne à vue et à terme a enregistré une contraction, passant de 72,3 milliards à fin décembre 2023 à 69,4

milliards FC à la fin de l'année suivante, soit une baisse de 3,9%. Sa part dans l'agrégat monétaire au sens large s'est réduite passant de 31,4% à 28,7%.

Figure 33 : Evolution des composantes de la masse monétaire en milliards FC



Source : BCC

---

# FINANCEMENT BANCAIRE, INCLUSION FINANCIÈRE ET MONNAIE ÉLECTRONIQUE

---

## I. ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

1. Paysage bancaire et financier
2. Activité et résultat des établissements de crédit

## II. ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

1. Paysage de la monnaie électronique
2. Evolution de la monnaie électronique
3. Demande de services financiers numériques

## III. SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1. Missions d'inspection
2. Suivi du dispositif prudentiel

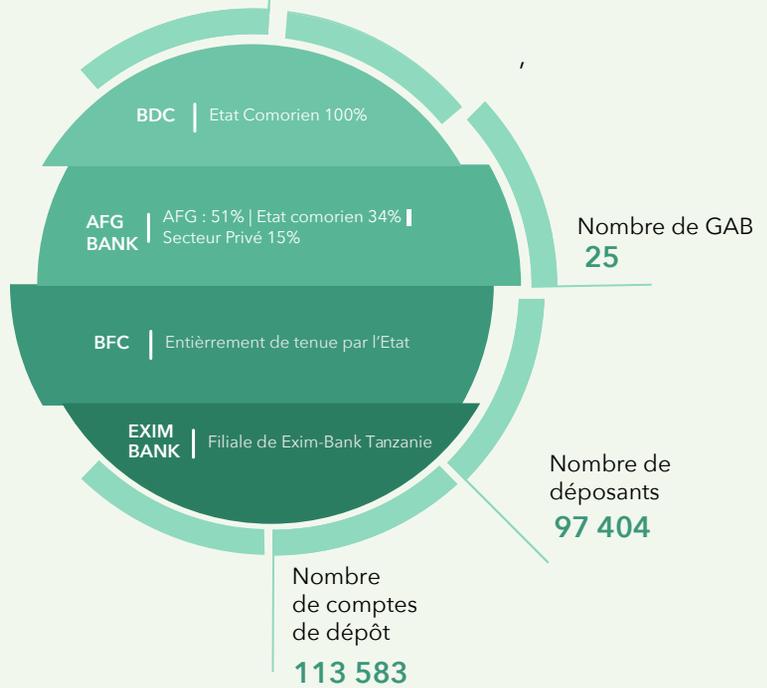
## IV. INCLUSION FINANCIÈRE

1. Actions de la BCC pour la promotion de l'inclusion financière
2. Vers une stratégie nationale d'inclusion financière

# PAYSAGE BANCAIRE

## Banques

Nombre d'agences en dehors des sièges **24**



## Institutions Financières Décentralisées



# I. ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les établissements financiers et bancaires, assujettis à la loi bancaire, exercent une diversité d'activités structurées autour de plusieurs pôles fonctionnels majeurs, favorisant l'inclusion financière et le financement de l'économie. Leur rôle ne se limite plus à l'intermédiation traditionnelle mais s'étend à des domaines innovants tels que les services digitaux. Cette diversification des métiers, soutenue par des évolutions technologiques et réglementaires, renforce la capacité du système bancaire à répondre aux besoins variés des agents économiques tout en contribuant aux objectifs de stabilité financière et de développement économique inclusif. La Banque Centrale continue à exercer sa mission de supervision et

d'accompagnement afin d'assurer la solidité et la résilience du secteur dans un environnement en constante évolution.

## 1. Paysage bancaire et financier

En 2024, la structure du paysage bancaire et financier a évolué avec l'agrément de la Société de Garantie des Comores (SOGAK). Cette nouvelle société financière vise à faciliter l'accès au crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'aux particuliers porteurs de projets viables. Elle jouera un rôle clé en garantissant les prêts bancaires. Ainsi, la composition du paysage bancaire et financier est retracée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Evolution du paysage bancaire financier

Système bancaire	2021	2022	2023	2024
Banques	4	4	4	4
Institution Financière Décentralisées	4	4	4	4
Autre institution financier	3	3	3	3
Sciété financière spécialisée	0	0	0	1
Total	11	11	11	12

Source : BCC

Par ailleurs, deux établissements de monnaie électronique, contribuant à l'inclusion financière, complètent l'écosystème financier en accélérant la digitalisation des paiements et en rendant les services financiers plus innovants et accessibles à l'ensemble de la population.

### 1.1. Présentation des banques et établissements financiers

#### Les banques en activité

Conformément aux dispositions de la loi bancaire en vigueur en Union des Comores, les

banques sont des personnes morales agréées en tant qu'établissements de crédit. À ce titre, elles exercent à titre habituel les opérations de banque ainsi que les activités connexes nécessaires à leur bon fonctionnement. Leurs missions principales se déclinent comme suit :

- la collecte habituelle de dépôts du public, en vue d'assurer la mobilisation de l'épargne et sa canalisation vers le financement de l'économie ;
- La mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement, permettant

l'exécution des opérations de règlement dans des conditions de fiabilité et de sécurité conformes aux normes en vigueur ;

- L'octroi de crédits, sous toutes leurs formes, dans les limites prévues par la réglementation applicable, en réponse aux besoins de financement des agents économiques.

Ces missions s'inscrivent dans un cadre réglementaire défini par la loi bancaire comorienne, sous le contrôle de la BCC.

### **Les Institutions financières décentralisées**

Les institutions financières décentralisées de l'Union des Comores, entièrement détenues par leurs membres, jouent un rôle crucial dans l'inclusion financière du pays. Elles sont structurées en réseaux et assurent la fourniture de services financiers de proximité, facilitant l'accès aux services d'épargne et de crédit.

Ces entités renforcent l'autonomie économique des communautés, soutiennent les activités génératrices de revenus et participent activement au développement socio-économique des zones rurales.

Leur gouvernance participative, fondée sur l'adhésion volontaire et la responsabilité communautaire, en fait un levier majeur de la résilience financière nationale.

### **Autres Intermédiaires financiers**

Les intermédiaires financiers sont des personnes physiques ou morales qui exercent à titre professionnel, pour leur propre compte, des activités telles que, les transferts d'argent, les opérations de change ou l'intermédiation dans les opérations bancaires. Ils interviennent en tant que commissionnaires, courtiers ou mandataires pour le compte de tiers, principalement dans le cadre d'opérations financières, notamment de crédit ou de placement. Leur rôle est d'aider à préparer, présenter ou conclure des opérations bancaires ou des services de paiement.

#### **1.2. Densité du système bancaire**

A fin 2024, le système bancaire comorien est composé de 175 agences en dehors des sièges. Les banques affichent un réseau de 24 agences et 25 GAB, montrant une certaine orientation vers les services automatisés. Les institutions mutualistes, bien qu'elles totalisent 140 agences, ne disposent d'aucun GAB, ce qui limite l'autonomie des clients pour les opérations courantes.

Tableau 9 : Répartition des agences par établissements de crédit à fin décembre 2024

BANQUES	AGENCES	GAB
AFG BANK	8	8
EXIM BANK	7	9
BDC	6	0
BFC	3	8
SNPSF	11	0
U_MECK	35	0
URSA	40	
URGC	53	
USM	12	
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>25</b>

Source : BCC

### 1.3. Part de marché des établissements de crédit

Le marché bancaire comorien est relativement concentré. Trois établissements (U-MECK, EXIM, AFG) occupent une part prépondérante dans la collecte de l'épargne et de la distribution de crédit. La collecte de dépôts par ces trois établissements représente 66% du total en 2024. Dans le détail, ces institutions recensent

68% des comptes créditeurs à terme, 59% des comptes courants, et 86% des comptes d'épargne à régime spécial. Ils détiennent les parts de crédit les plus importantes et distribuent la majeure partie des crédits au commerce (91%) qui représentent la plus grande part des concours octroyés sur le marché (48%).

Tableau 10 : Part de marché des établissements de crédit au 31 décembre 2024

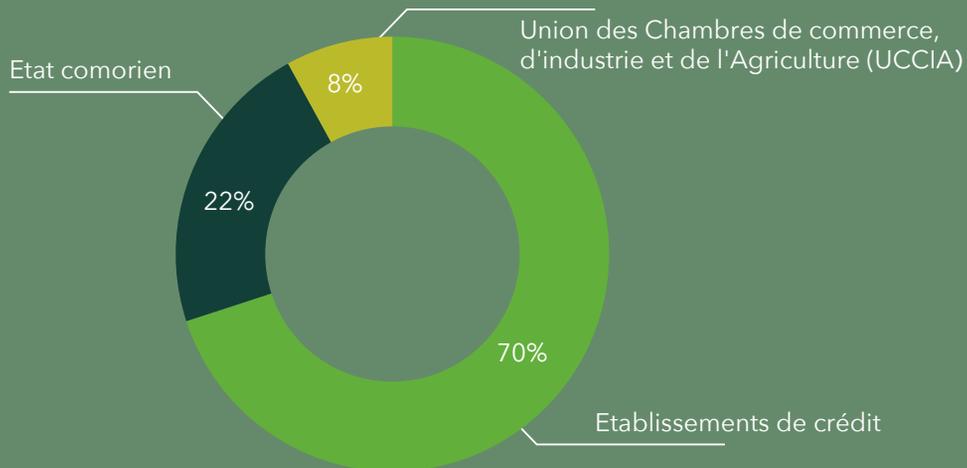
Libellés	BDC	BFC	AFG BANK	EXIM BANK	Union des Meck	URSA	USM	URGC	SNPSF
Bilan	5,5%	4,0%	15,1%	22,2%	33,5%	8,4%	0,5%	3,3%	7,4%
Crédits	5,3%	3,1%	18,8%	22,2%	33,5%	7,7%	0,5%	2,9%	6,0%
Dépôts	6,2%	4,1%	15,4%	20,3%	30,8%	7,1%	0,7%	4,6%	10,9%
Trésorerie	4,3%	4,0%	9,6%	21,0%	33,3%	9,8%	0,4%	3,8%	13,9%

Source : BCC

## Encadré : Création de la société financière spécialisée (SOGAK)

Par résolution du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores (BCC) en date du 3 octobre 2024, la Société de Garantie des Comores (SOGAK S.A.) a obtenu son agrément en tant qu'institution financière spécialisée. Elle est une société anonyme de droit comorien,

régie par les lois et règlements en vigueur en Union des Comores. Le capital social de la SOGAK S.A. est fixé à 300 000 000 KMF, réparti en 3 000 actions nominales. La structure de l'actionnariat se décline comme suit :



La SOGAK S.A. a pour mission principale de fournir des garanties de prêts afin de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises comoriennes, tous secteurs d'activités confondus, en adéquation avec les politiques publiques de développement économique.

Son intervention consiste à partager une partie des risques de crédit jugés éligibles par les institutions financières membres de la SOGAK, facilitant ainsi l'octroi de financements aux entreprises.

Dans le cadre de son fonctionnement, la SOGAK bénéficie d'un fonds fiduciaire de 3 millions d'euros, financé par l'Agence Française de Développement (AFD), et déposé auprès de la Banque Centrale des Comores.

La SOGAK S.A. ambitionne ainsi de jouer un rôle stratégique dans le financement des entreprises, en renforçant la confiance des établissements de crédit et en réduisant les risques liés à l'octroi de prêts.

## 2. Activités et résultats des établissements de crédit

Au terme de l'année 2024, le bilan agrégé du système bancaire a enregistré une progression notable de 8% par rapport à 2023, pour atteindre un total de 228 milliards FC. Cette évolution résulte d'une dynamique équilibrée entre l'actif et le passif, traduisant la poursuite du développement de l'activité bancaire dans un contexte macroéconomique relativement stable.

A l'actif, la progression de la masse bilancielle s'est reflétée au niveau de toutes ses composantes. La trésorerie active a progressé de 10%, pour s'établir à 74,8 milliards FC, traduisant une amélioration des disponibilités bancaires. Pour sa part, le crédit brut à la clientèle a enregistré également une hausse de 6%, atteignant 135,7 milliards FC, confirmant la consolidation de l'activité de financement de l'économie. Les provisions ont également crû (+9%), traduisant une politique

prudente de couverture du risque de crédit. De même, les immobilisations nettes ont affiché une croissance significative de 15%, reflétant des investissements accrus en infrastructures par l'extension des agences et l'adoption des nouveaux moyens technologiques. Les créances douteuses ont elles aussi augmenté de 3%, portant leur encours à 18,4 milliards FC. Cette évolution modérée témoigne d'une amélioration de la qualité du portefeuille de crédit.

Au passif, la hausse du bilan consolidée du système bancaire est portée par une augmentation des dépôts de la clientèle de 10%, atteignant 193,6 milliards FC, ce qui confirme la confiance continue des agents économiques dans le système bancaire. Les provisions et capitaux ont également progressé de 8%, renforçant les fonds propres et la capacité de résilience du secteur.

Tableau 11: Bilan du système bancaire en millions FC

Actif	2022	2023	2024*	Variation 23-24
Trésorerie active	68 778	68 087	74 795	10%
Crédit à la clientèle(bruts)	120 584	128 328	135 666	6%
Douteux brut	16 645	17 994	18 453	3%
Provisions	10 301	10 696	10 931	2%
Titres et Divers	9 812	11 995	12 542	5%
Immobilisations nettes	11 717	13 883	15 927	5%
<b>Total Actif</b>	<b>200 590</b>	<b>211 597</b>	<b>228 000</b>	<b>8%</b>
Trésorerie passive	5 810	250	619	7%
Dépôts de la clientèle	164 768	176 040	193 580	10%
Titres et divers	8 726	11 143	8 067	28%
Provisions et capitaux	21 285	19 164	20 734	8%
<b>Total passif</b>	<b>200 589</b>	<b>211 597</b>	<b>228 000</b>	<b>8%</b>

Source : BCC, \*Données provisoires

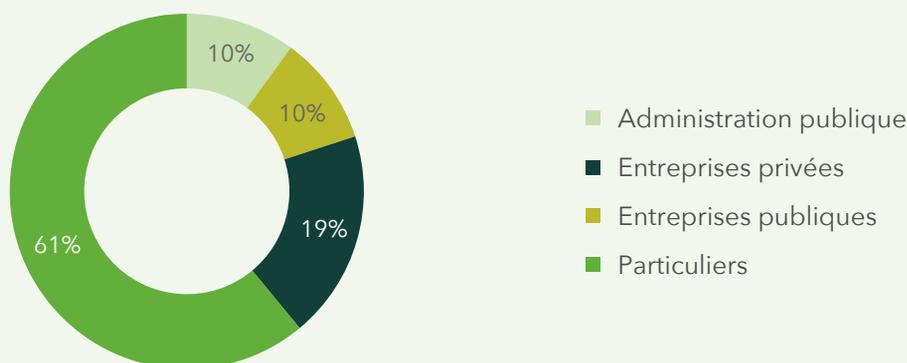
## 2.1. Evolution des crédits

La structure du crédit met en évidence une dynamique haussière qui varie selon la maturité des financements accordés. A fin 2024, les crédits à court terme montrent une volatilité marquée atteignant 43,8 milliards FC contre 37,3 milliards FC, traduisant une possible réorientation des priorités de financement et une adaptation aux conditions économiques conjoncturelles. En parallèle, les crédits à moyen terme ont crû de 3% en 2024 pour atteindre 42 milliards FC traduisant un renforcement des engagements financiers à horizon intermédiaire. Les crédits à long terme, quant à eux, affichent une évolution constante autour de 29,7 milliards FC, indiquant

une consolidation des engagements durables et un climat de confiance plus favorable à l'octroi de financements de longue durée.

Par agent économique, les particuliers bénéficient de la part la plus importante du financement bancaire avec 61% du total crédit. Toutefois, il est important de rappeler que dans cette catégorie d'agent économique, on retrouve le secteur informel relevant du commerce et divers services. Ils sont suivis toujours de loin par le secteur privé (19%) et l'administration et entreprises publiques pour 10% chacun.

Figure 37 : Répartition des crédits par agents économiques



Source : BCC

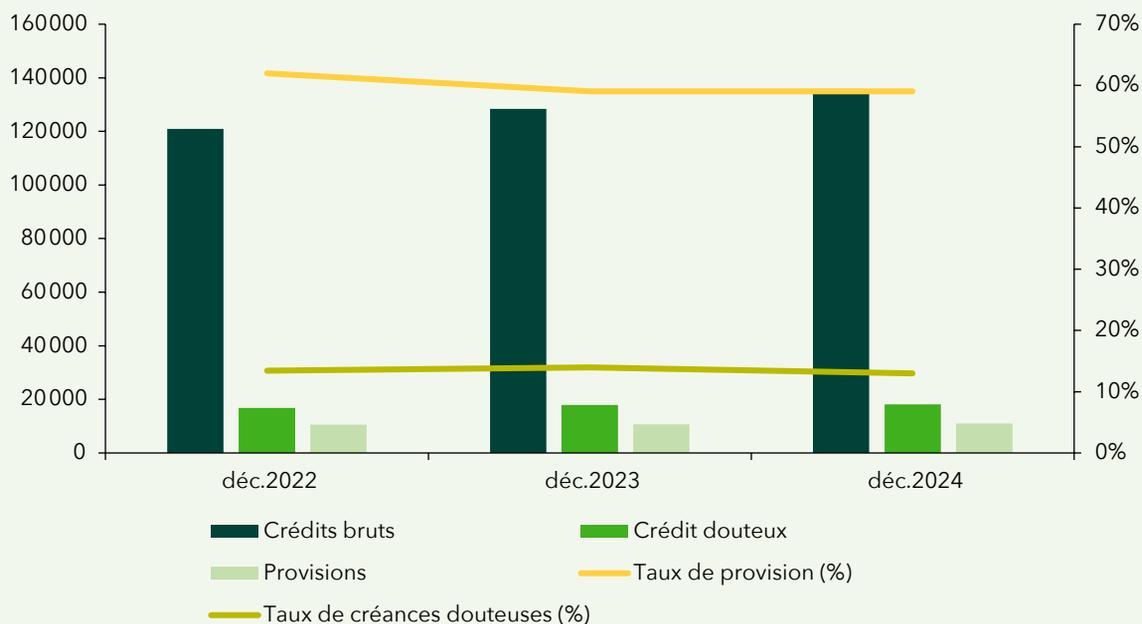
## 2.2. Evolution de la qualité du portefeuille bancaire

Le portefeuille de crédit du système bancaire a connu une croissance soutenue, reflet d'une activité économique dynamique et d'une demande accrue de financement. Toutefois, cette progression s'est accompagnée de défis persistants en matière de qualité des actifs, notamment en ce qui concerne la gestion des créances douteuses. L'analyse des indicateurs clés sur la période 2023-2024 permet de mieux apprécier l'évolution de la solidité du portefeuille, entre expansion du volume de

crédits, maîtrise progressive du risque de crédit et effort prudentiel en matière de provisionnement. Le taux de créances douteuses montre une légère amélioration en 2024 (13,6%) mais reste préoccupant (au-delà de 10%).

Les provisions augmentent légèrement en volume, mais le taux de provisionnement reste stable à 59% depuis 2023. Cela montre un effort modéré de couverture du risque.

Figure 34 : Evolution de la qualité du portefeuille bancaire



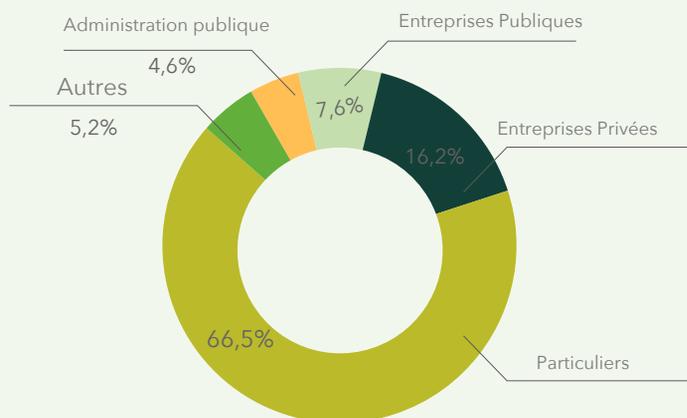
Source : BCC

### 2.3. Evolution des dépôts

Le total des dépôts pour l'année 2024 s'élève à 193,6 milliards FC, en hausse de 9,6% par rapport à 2023. Les particuliers représentent la catégorie ayant le plus grand volume de dépôts, avec près de deux tiers (66,5%) du total.

Les entreprises privées occupent la deuxième place avec 16,2%. En ce qui concerne les administrations et les entreprises publiques, elles ne représentent qu'environ 12%.

Figure 39 : Structure des dépôts par agents économiques



Source : BCC

## 2.4. Performance financière du système bancaire

Au terme de l'année 2024, le système bancaire présente une performance contrastée, marquée par la rentabilité remarquable de quatre établissements leaders et les difficultés structurelles persistantes de cinq autres. En

2024, le secteur a dégagé un résultat net consolidé de 1,2 milliard FC contre une perte nette de (536) millions FC en 2023, traduisant une amélioration significative de la profitabilité globale après une année de recul.

Tableau 12 : Evolution en millions FC, sauf indication

Rubriques	2021	2022	2023	2024
PNB	13 134	16 588	16 538	20 412
RBE	925	2 983	2 472	3 173
Coefficient d'exploitation	93%	83%	85%	125%
Résultat	-318	1 264	-536	1 185

Source : BCC

Du côté de la performance opérationnelle et l'efficacité, certaines institutions ont su démontrer une maîtrise rigoureuse de leurs charges, avec des coefficients d'exploitation nettement inférieurs au seuil critique de 70%, ce qui leur permet de dégager des résultats nets positifs. Ces performances s'expliquent notamment par un niveau élevé de PNB, traduisant une capacité à générer des revenus bancaires solides et une discipline de gestion

rigoureuse, permettant de contenir les coûts d'exploitation dans des proportions saines. À l'inverse, une majorité d'institutions présente un coefficient d'exploitation supérieur à 100%, signe d'une inefficience opérationnelle qui est le facteur déterminant de la rentabilité. Dans certains cas, les charges d'exploitation dépassent même de manière significative le PNB, générant des pertes nettes récurrentes.

# II. ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

## 1. Paysage de la monnaie électronique

L'essor de la monnaie électronique aux Comores s'est poursuivi en 2024, porté par la croissance du taux de pénétration de la téléphonie mobile et l'évolution des services financiers numériques. Cette dynamique contribue à l'inclusion financière, facilitant l'accès aux paiements électroniques et sécurisant les transactions.

Au 31 décembre 2024, les services de monnaie électronique sont proposés par :

- BDC via Holo, service bancaire de mobile money ;

- Telco Money, établissement de monnaie électronique ;
- Huri Money, établissement de monnaie électronique

## 2. Évolution de la monnaie électronique

L'encours de la monnaie électronique a atteint 2,7 milliards FC, en baisse de 3% par rapport à 2023 (2,8 milliards FC). Le nombre de comptes ouverts a atteint 669 584 comptes, dont 29,1% sont actifs. Le nombre de transactions a fortement progressé de 55,5%, passant de 3,6 millions d'opérations en 2023 à 5,5 millions d'opérations une année après.

Tableau 13 : Evolution des comptes et des transactions

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de comptes ouverts	284 802	444 625	549 864	662 309	669 584
Nombre de comptes actifs	69 587	73 575	108 161	154 587	195 141
Nombre de comptes dormants	215 215	371 050	441 703	507 722	474 443
Nombre de transactions	263 896	515 661	1 989 437	3 566 856	5 458 040

Source : BCC

Les principaux canaux de distribution comprennent :

- Les points de service mobiles
- Les sous-distributeur et agents de paiement
- Les terminaux de paiement électroniques (TPE)

Tableau 14 : Evolution des points de service

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de TPE	279	501	738	1 582	2 407
Nombre de sous-distributeur	47	48	98	108	108
Nombre d'agents distributeurs	326	673	2 511	3 227	3 675
Nombre total de points de services actifs (au moins une transaction au cours des 90 derniers jours)	316	685	1 803	2 500	3 593

Source : BCC

### 3. Demande des services financiers numériques

Les services les plus utilisés en 2024 restent :

- Rechargement téléphonique et porte-monnaie électronique
- Rechargement et retraits cash ;

- Transferts de personne à personne

Ces services représentent plus de 93% du volume des transactions, démontrant une forte adoption par les consommateurs.

Tableau 15 : Indicateur des services financiers (valeur en millions FC)

Libellés	2022		2023		2024	
	volume	valeur	volume	valeur	volume	valeur
Rechargements téléphoniques	9 838 972	11 106	8 913 904	9 640	11 884 444	12 727
Rechargements cash	1 682 322	78 381	1 441 938	59 737	3 722 174	103 353
Retraits cash	882 466	27 538	804 714	19 642	1 020 582	27 798
Transferts personne à personne	1 469 623	6 637	519 874	6 645	812 978	15 615
Paiements de factures	65 318	2 214	42 362	386	60 222	368
Transactions avec les administrations publiques (impôts, taxes, bourses, indemnités sociales,)	133 476	2	72 328	1	9 526	27
Paiement marchand	374 284	8 252	88 125	3 284	216 120	2 569
Paiement de salaire	27 296	2 326	34 035	816		
Autres (bank-to-wallet & wallet-to-bank)			9 979	523	783 955	70 880
<b>total</b>	<b>14 446 757</b>	<b>136 456</b>	<b>11 927 259</b>	<b>100 673</b>	<b>18 510 001</b>	<b>233 337</b>

Source : BCC

# III. SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

## 1. Missions d'inspection

Le contrôle sur place constitue un levier fondamental de la supervision bancaire, venant compléter le contrôle sur pièces, dont la portée reste limitée à l'analyse documentaire. Il permet d'apprécier la réalité opérationnelle, financière et organisationnelle des établissements de crédit, au-delà des données déclaratives. Ce type de contrôle est mis en œuvre dans le cadre d'un programme annuel approuvé par le Conseil d'administration de la Banque Centrale, élaboré selon une approche fondée sur les risques.

Outre leur vocation à identifier et évaluer les risques opérationnels et financiers, les inspections sur place permettent notamment de vérifier la fiabilité des informations comptables et financières transmises, de mesurer le degré de conformité à la réglementation prudentielle et d'évaluer la qualité du dispositif de gouvernance et des fonctions de contrôle, le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, etc.

Au cours de l'année 2024, quatre missions d'inspection sur place ont été conduites. L'une a été réalisée auprès d'une banque commerciale, tandis que les trois autres ont concerné des institutions relevant du secteur de la microfinance. Ces missions avaient un champ d'investigation clairement défini, axé principalement sur :

- Le système de gouvernance ;
- Le dispositif de gestion du risque de crédit ;

- Le fonctionnement du contrôle interne ;
- La qualité et la fiabilité de la comptabilité.

À l'issue de ces inspections, des recommandations spécifiques ont été formulées pour chaque établissement visité, assorties de l'exigence d'un plan d'action de mise en conformité à présenter à la Banque Centrale dans les délais impartis.

## 2. Suivi du dispositif prudentiel

Le dispositif prudentiel en vigueur dans l'Union des Comores s'aligne sur les normes internationales de régulation bancaire, mises en place par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Sur la base des données provisoires au 31 décembre 2024, la situation prudentielle des neuf (9) établissements assujettis révèle une faible résilience globale, avec des ratios de solvabilité insuffisants, voire négatifs dans certains cas. Plusieurs banques apparaissent sous-capitalisées, ce qui contrevient aux exigences en termes de fonds propres minimaux, de couverture des risques opérationnels et de marché.

Ces constats mettent en évidence la nécessité urgente de renforcer la gouvernance interne, d'améliorer la gestion des risques, et d'assurer une meilleure adéquation des fonds propres, conformément aux standards internationaux. Cela permettrait de garantir la solidité et la stabilité du système bancaire comorien à moyen et long terme.

Tableau 16 : Tableau récapitulatif des indicateurs de conformité

Norme	Exigence Réglementaires	Résultat 2024	Taux de conformité	Observation
Capital social minimum (1 000 000 000)	Fonds propres $\geq$ capital social minimum	Tous les établissements en conformité	100%	Norme respectée par l'ensemble des assujettis
Ratio de Solvabilité	$\geq 10\%$	15% (agrégé)	44%	4/9 établissements respectent la norme
Division des risques	Engagement client $\leq 25\%$ des fonds propres	4 établissements en conformité	44%	Forte concentration des risques chez plusieurs assujettis

Source : BCC

## IV. INCLUSION FINANCIÈRE

### 1. Actions de la BCC pour la promotion de l'inclusion financière

#### 1.1. Diagnostic de l'offre et la demande de services financiers

Avec le soutien du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), la BCC a piloté une mission d'évaluation de l'offre et de la demande en services financiers. Ce diagnostic, mené sur les trois îles a permis de dresser une photographie complète de la situation.

#### Principaux enseignements :

- Une offre dominée par des produits à court terme, peu innovants ;
- Des coûts d'accès élevés, des garanties contraignantes, et un réseau faiblement déployé en zones rurales ;
- Une demande majoritairement insatisfaite, en particulier chez les femmes, les jeunes et les entrepreneurs du secteur informel ;
- Une très forte informalité économique et une faible bancarisation des zones périurbaines.

### 1.2. Projet réseau d'agents bancaires

Afin de répondre à la nécessité d'offrir une meilleure couverture du territoire comorien par les services financiers, la Banque Centrale avec l'appui du PADSF a entamé un projet de modernisation du système de distribution des services financiers par le déploiement d'un réseau d'agents bancaires.

Les diligences effectuées dans le cadre de ce projet à fort impact potentiel sur l'inclusion financière, étaient les suivantes :

- Cadrage stratégique de l'activité pour le développement d'une plateforme de supervision ;
- Identification des activités déléguées (retrait, dépôt, ouverture de compte) ;
- Engagement formel des institutions bancaires ;
- Identification et enrôlement des agents bancaires pilotes sur l'ensemble territoire national.

Ce dispositif vise à renforcer la présence territoriale des services financiers et à réduire les coûts d'accès, notamment pour les zones enclavées.

Un réseau d'agents bancaires est un dispositif de distribution de services financiers dans lequel les institutions financières délèguent certaines opérations de base (comme le dépôt, le retrait, ou l'ouverture de compte) à des agents de proximité, souvent des commerçants ou des points de service tiers. Ces agents opèrent

via une plateforme technologique sécurisée fournie par une banque ou un prestataire technique agréé.

L'objectif principal est de rapprocher les services financiers des populations non desservies, en particulier dans les zones rurales ou éloignées où l'ouverture d'une agence bancaire classique n'est pas rentable.

### 1.3. Renforcement des capacités (formation professionnelle du secteur )

Du 17 au 19 septembre 2024, la BCC a organisé une session de formation réunissant 25 professionnels du secteur financier. Cette formation faisait suite à un constat exprimé par les parties prenantes, lors de l'atelier de formation sur la stratégie nationale d'inclusion financière de juillet 2023, qui faisait déjà état d'une inadéquation entre l'offre et la demande de services financiers, et un sentiment d'inéligibilité d'accès aux services bancaires traditionnels.

Cette formation qui a été délivrée avec l'appui d'experts issus de la diaspora comorienne a permis de sensibiliser les banques aux enjeux d'inclusion et de lancer une dynamique d'amélioration continue.

### 1.4. Contribution à la nouvelle loi LBC/FT

La direction a participé aux travaux techniques préparatoires de la nouvelle loi LBC/FT. Elle y a apporté une contribution essentielle en veillant à ce que les mesures envisagées ne compromettent pas l'accès des populations vulnérables aux services financiers.

Il s'agit de concilier les obligations de conformité internationale avec les exigences d'accessibilité et de proportionnalité, en promouvant des

approches telles que le KYC simplifié et les seuils adaptés pour les produits inclusifs.

## 2. Vers une stratégie nationale d'inclusion financière

Les activités menées en 2024 ont jeté les bases techniques, humaines et réglementaires pour l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF).

La SNIF visera à :

- Offrir un cadre de coordination des acteurs publics et privés ;
- Développer des produits financiers adaptés aux besoins locaux ;
- Créer un environnement propice à l'innovation inclusive ;
- Intégrer l'éducation financière comme levier transversal.

Cette première année a permis de transformer une volonté politique en réalité institutionnelle.

En 2025, l'enjeu sera de consolider les dispositifs, d'opérationnaliser la stratégie nationale et de mobiliser les partenaires autour d'une vision commune de l'inclusion comme vecteur de développement.

## Indicateurs d'inclusion financière

Tableau 17 : Accès aux services financiers

Indicateur	2024	Définition
Taux de Pénétration Démographique	3,6 points pour 10 000 adultes	Nombre total de points d'accès (agences + GAB) disponible pour 10 000 adultes
Taux de Pénétration Géographique	89,44 points pour 1 000 km <sup>2</sup>	Nombre total de points d'accès disponible pour 1 000km <sup>2</sup>

Sources : INSEED, EC et calculs BCC

Tableau 18 : Taux de Bancarisation

Indicateur	2024	Définition
Taux de Bancarisation Élargi	39,23 %	Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques + IFD
Taux d'inclusion financière	49,20%	Pourcentage de la population adulte disposant d'au moins un compte dans une banque, une institution de microfinance ou auprès d'un opérateur de monnaie électronique

Source : BCC

## Encadré : Forum d'Inclusion Financière de la Diaspora

La BCC a toujours entrepris des initiatives visant à mobiliser ces ressources au service du développement de l'Union des Comores. Ainsi, elle œuvre à mettre progressivement en place des leviers stratégiques pour l'optimisation du drainage de l'épargne de la diaspora vers des investissements productifs ou projets structurants et le transfert des compétences susceptibles de stimuler l'innovation financière aux Comores.

Dans ce cadre, elle a organisé en août 2024 le Forum d'Inclusion Financière de la Diaspora, qui s'inscrivait dans une dynamique de renforcement du dialogue public-privé, pierre angulaire de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

L'édition de cette année a mis un accent particulier sur la valorisation des liens économiques entre la diaspora comorienne et son pays d'origine. En effet, la diaspora constitue un acteur clé de soutien financier à la population comorienne à travers les envois de fonds. Elle constitue également un gisement de compétences potentiellement profitable au développement du pays.

Ledit forum a réuni un large éventail d'acteurs (institutions financières, autorités publiques, partenaires techniques et financiers, experts du secteur financier ainsi que des représentants de la diaspora). Les échanges ont porté sur les mécanismes d'accès aux services financiers, notamment à travers des solutions numériques, et sur les modalités de financement des projets portés par les membres de la diaspora.

Ce cadre de concertation a permis d'identifier des pistes concrètes pour renforcer l'implication de la diaspora dans l'écosystème financier local, tout en assurant une meilleure canalisation des transferts via SEPA<sup>2</sup> (Single Euro Payments Area).

La BCC entend capitaliser sur ces discussions pour favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'investissement productif de la diaspora et renforcer sa contribution au développement économique du pays.

De plus, les échanges ont permis de rappeler les actions engagées en matière d'inclusion financière, notamment à travers la modernisation de l'écosystème financier pour une proximité des structures financières, une fluidité des opérations via l'interopérabilité et des campagnes d'éducation financière pour sensibiliser la population sur l'utilisation responsable des produits et services financiers.

Les retours d'expérience ont permis d'identifier les voies d'amélioration ainsi que les défis majeurs qui se dressent, notamment en matière de financement de l'immobilier, de formalisation des groupes d'épargne (tontine) et de financement des projets communautaires.

Dans le même sens, une table ronde sur l'innovation financière a exploré les nouvelles tendances de l'économie numérique et leur potentiel pour favoriser l'inclusion financière des segments généralement exclus. Elle a permis un dialogue riche entre entrepreneurs digitaux, acteurs du secteur financier, autorités de régulation et représentants de la diaspora, autour de quatre axes majeurs : les Fintech, le financement participatif, le e-commerce et la monétisation des contenus numériques.

Au-delà des défis mis en évidence, des pistes de solution ont été avancées : la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique aux Fintech, intégrant un mécanisme de « sandbox » pour

---

<sup>2</sup>Les nouvelles possibilités sont offertes par le SEPA pour faciliter les transferts d'argent et améliorer les services financiers pour nos concitoyens, en particulier ceux de la diaspora.

tester les innovations dans un cadre sécurisé ; le développement des solutions d'identification numérique pour simplifier l'entrée dans le système financier, la promotion de l'interopérabilité des systèmes de paiement afin de fluidifier les transactions numériques.

La création d'un cadre légal, dans le cadre du financement participatif, inspiré des bonnes pratiques internationales ; la mise en place d'un portail national de projets communautaires validés par les autorités locales, et l'accompagnement technique des entrepreneurs via des programmes d'incubation dédiés.

Pour le e-commerce et la digitalisation des services, la création de passerelles de paiement locales et internationales pour faciliter les transactions, au renforcement de la logistique du dernier kilomètre à travers des partenariats locaux, et à la mise en œuvre de formations numériques ciblées à destination des jeunes entrepreneurs et artisans.

Concernant la Monétisation des contenus numériques, un gisement d'opportunités est identifié, notamment l'expansion de l'activité numérique chez les jeunes comoriens, ce qui ouvre la voie à de nouvelles sources de revenus quoiqu'elle reste encore peu structurée.

Quant aux difficultés, l'on a identifié l'absence d'agrégateur de paiement pour le rapatriement des revenus générés sur les plateformes internationales, l'inexistence d'un statut légal pour les créateurs de contenu et le manque d'outils de professionnalisation. Parmi les pistes proposées figurent la négociation avec les prestataires financiers pour l'intégration de passerelles internationales de paiement, la structuration d'un statut juridique des créateurs de contenu, ainsi que l'intégration de ce segment dans les politiques publiques de soutien à l'emploi des jeunes.

---

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES

---

## I. CONTRÔLE ET AUDIT

1. Activités de contrôle et audit
2. Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme

## II. RÉOLUTIONS BANCAIRES

1. Renforcement du cadre juridique et réglementaire
2. Renforcement et stabilité du système bancaire

## III. GESTION DES SIGNES MONÉTAIRES

1. Activité fiduciaire
2. Evolution des opérations bancaires

# I. CONTRÔLE ET AUDIT

## 1. Activités de contrôle et audit

Dévolue par les chartes du système de contrôle et d'audit internes et l'organigramme de la Banque Centrale des Comores, la mission principale de la Direction de l'Organisation, du Contrôle et de l'Audit (DOCA) consiste à mettre en œuvre des mécanismes de contrôle des activités de la Banque visant à s'assurer que celle-ci maîtrise globalement les risques auxquels elle est exposée.

Elle fonde son opinion sur les résultats des contrôles permanents et des missions d'audit interne qu'elle effectue dans les différentes directions de la Banque, suivant un programme d'activités préétabli. Par ailleurs, la DOCA assure également le suivi des activités de la Banque et de la politique nationale en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

En outre, la DOCA est chargée de la mise en œuvre et du suivi des activités du Comité de Liaison Anti- Blanchiment (CLAB).

En 2024, la DOCA a entrepris une démarche d'actualisation des cartographies des risques, ceci dans l'objectif d'améliorer sa gestion des risques et renforcer la résilience organisationnelle de la banque. La cartographie des risques est un outil indispensable pour la gestion des risques internes et externes, et représente un outil d'aide à la prise de décisions stratégiques.

Les cartographies des risques orientent les contrôles de deuxième et troisième niveau de la DOCA à travers une approche basée sur les risques. Elles permettent également aux instances de gouvernance et de surveillance

d'avoir une vue panoramique sur l'évolution des risques auxquels les lignes métiers sont confrontées dans leur quotidien et ainsi allouer d'une manière efficace et efficiente les budgets d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, des ateliers de sensibilisation aux risques inhérents aux métiers ont été organisés auprès des collaborateurs des différentes directions opérationnelles ainsi que des agences de la BCC. L'objectif était de renforcer la culture interne en matière de gestion des risques et de sensibiliser les collaborateurs à ces derniers.

En plus de ses interventions quotidiennes à la caisse et des contrôles des agences, la DOCA a mené des contrôles portant sur plusieurs thématiques dont la majorité a fait l'objet de vérification plus d'une fois sur l'année. De façon générale, ces interventions de deuxième et troisième niveau visaient à s'assurer que les activités opérationnelles ont été exécutées en toute conformité avec les procédures internes en vigueur, à évaluer la sensibilité des agents opérationnels face aux risques liés à leurs activités quotidiennes et à s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par les différents organes de contrôles et des partenaires dans le cadre des missions d'assistance technique.

A cela s'ajoutent aussi les travaux administratifs courants et de suivi à la fois des recommandations des instances de surveillance de la Banque, des organismes internationaux (FMI, BM, etc.) et de celle de la DOCA suite à ses missions de contrôle ou d'audit

## 2. Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme

### 2.1. Adoption du rapport d'évaluation mutuelle

En 2024, la BCC a participé activement à l'évaluation mutuelle de l'Union des Comores par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Cette évaluation s'est inscrite dans le cadre du second cycle des évaluations mutuelles du GIABA, visant à renforcer la conformité aux normes internationales établies par le Groupe d'Action Financière (GAFI).

C'est à ce titre que la BCC a pris part, avec la délégation officielle du pays, à la 41<sup>ème</sup> réunion Plénière de la Commission Technique du GIABA qui a eu lieu au Sénégal les 30 et 31 mai 2024. Cette Plénière a été précédée des réunions techniques du Groupe de travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC) du 26 au 29 mai 2024.

Le projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) a été examiné par le GEC qui s'est penché sur plusieurs questions clés prioritaires portant sur l'efficacité du dispositif national de LBC/FT, notamment les politiques nationales de LBC/FT, les enquêtes et les poursuites en matière de LBC/FT et la conformité du cadre juridique par rapport aux recommandations du GAFI relatives à l'évaluation des risques, la conservation des documents ainsi que la tenue des statistiques entre autres. Ce REM a été adopté suite à la Plénière du 30 mai 2024 avant d'être approuvé par le Comité Ministériel du GIABA lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2024 tenue au Sénégal. Il a été par la suite publié sur les sites officiels du GIABA et du GAFI.

### 2.2. Présidence du Comité de liaison anti blanchiment (CLAB)

Le CLAB est une instance qui réunit les autorités économiques et monétaires de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale), de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine), de la France et de l'Union des Comores avec le GAFI et les organismes régionaux d'Afrique Centrale (GABAC) et de l'ouest (GIABA). Le but étant de renforcer la coordination et la concertation en matière de LBC/FT et de leur apporter un appui technique pour la mise en œuvre des recommandations du GAFI, renforçant ainsi leurs dispositifs nationaux et régionaux de LBC/FT.

Le 16 mai 2024, le CLAB a tenu sa première réunion annuelle à Moroni, en format hybride, sous la présidence du Gouverneur de la BCC. L'ensemble des membres du CLAB étaient présents, et la séance a réuni, en visioconférence, des représentants du GAFI, du GABAC, du GIABA ainsi que de la Direction Générale du Trésor français.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'examen approfondi du bilan des principales avancées réalisées en matière de LBC/FT au sein de l'UEMOA, de la CEMAC et en Union des Comores. Un atelier thématique a été consacré à l'élaboration d'un guide pratique sur la réglementation et la supervision des actifs virtuels (AV) et des prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) en matière de LBC/FT. Par ailleurs, cette réunion a permis d'adopter la nouvelle charte du CLAB, dont la signature par son président, le Gouverneur de la BCC, a eu lieu lors de la deuxième réunion annuelle du CLAB, le 29 octobre 2024 à Paris.

## 2.3. Activités bancaires ou financières illicites

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et la surveillance des activités bancaires et financières, notamment la veille sur les activités illégales ou illicites, la BCC a publié en mars 2024 un communiqué officiel, adressant un appel à la vigilance. Cet appel à

la vigilance concernait des offres frauduleuses d'investissements dans des produits et services financiers par des entités non réglementées. Ce communiqué visait à sensibiliser le public sur ce type d'activités illégales.

### Encadré : Lutte contre le Blanchiment des capitaux

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et la surveillance des activités bancaires et financières, notamment la veille sur les activités illégales ou illicites, la BCC alerte le public de la recrudescence, sur les réseaux sociaux, d'offres illégales d'investissements dans des produits et services financiers provenant d'entités non agréées et non autorisées.

Ces entités, telles que « Gobal Investissement », « Comores Investissement » et « Global Africa Finance » sur les réseaux sociaux utilisent des comptes de messagerie privée et instantanée piratés, pour diffuser un certificat d'exercice frauduleux et des offres très attractives avec des rendements anormalement élevés en un temps record via des transactions de mobile money.

La BCC adresse un appel à la vigilance concernant ces offres illégales relevant des opérations de cyber-escroquerie et appelle donc la population à faire preuve de prudence. Elle invite cette dernière à consulter régulièrement la liste des institutions financières agréées et autorisées à exercer leurs fonctions dans le marché financier comorien disponible dans le site officiel de la Banque, avant tout engagement d'opération financière.

Enfin, dans le cadre de la protection des épargnants, la BCC informe le public qu'elle s'engage aux côtés des autorités d'enquête et de poursuite pénale à poursuivre les auteurs de ces opérations de cyber-escroquerie.

## II. RÉOLUTIONS BANCAIRES

### 1. Renforcement du cadre juridique et réglementaire

Afin de mettre à niveau son cadre juridique en conformité avec les standards internationaux et ses pouvoirs en matière de contrôle, de redressement et de résolution des institutions financières, la BCC a révisé la loi 20-027/AU portant ces matières. L'objectif étant de renforcer son pouvoir en matière de liquidation des institutions financières en faillite, d'introduire une préférence aux déposants et de mettre en place un mécanisme de financement de la résolution.

Elle a également émis le Règlement N°001-2024/BCC/DRRB qui définit les modalités de présentation des plans de redressement pour les établissements financiers, avec un canevas harmonisé et des indicateurs de suivi.

Parallèlement, d'autres travaux ont été engagés pour aligner les règlements prudentiels, notamment la définition et le calcul des fonds propres prudentiels et les exigences en fonds propres sur les standards de Bâle III. A cet effet, les règlements ci-dessous ont été émis et mis en vigueur :

- Le Règlement N°001-2024/BCC/DRRB, définissant les conditions et modalités d'élaboration des plans de redressement des institutions financières ;
- Le Règlement N°002-2024/BCC/DRRB-DSB, relatif à la définition des fonds propres des établissements de crédit, clarifiant les éléments éligibles au calcul des fonds propres réglementaires ;
- Le Règlement N°003-2024/BCC/DRRB-DSB, portant sur les exigences en fonds propres

applicables aux établissements de crédit, aligné sur les principes de Bâle

Ces textes constituent le socle réglementaire essentiel pour garantir la solidité, la stabilité financière et la conformité prudentielle du secteur bancaire et financier comorien.

Des séances de sensibilisation et de vulgarisation de ces textes ont été organisées par la BCC auprès des acteurs du secteur bancaire et financier opérant sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant de propulser une meilleure compréhension des attentes du régulateur et en assurer une effectivité dans leur application.

Une étude de diagnostic de la loi bancaire a été également réalisée en vue de mettre en lumière les besoins d'évolutions de ce cadre juridique en conformité avec les évolutions des règles baloises et ses principes fondamentaux pour un meilleur contrôle bancaire tout en assurant la solidité du système financier comorien.

Dans le même temps, des travaux de mise à jour de la réglementation ont été effectués en vue de l'adapter aux nouveaux chantiers en cours, à savoir la mise en place du Système national de paiement (télé-compensation, switch national, réseau d'agents bancaires...) qui ont pour objectifs de dynamiser les transactions bancaires sur le plan national.

De surcroît, la BCC a piloté un projet de textes d'application de la loi n°20-005/AU sur les services et prestataires des services de paiement en vue de faciliter l'application effective de cette dernière.

## 2. Renforcement et stabilité du système bancaire

Afin d'améliorer l'environnement opérationnel des banques, la BCC avec l'appui des autorités s'est engagée à résoudre la problématique des prêts non performants, l'objectif étant d'atténuer leur impact négatif sur les résultats des banques, le coût du crédit et le financement aux entreprises privées.

Ainsi, au cours de l'année 2024, la commission tripartite mise en place à cet effet a engagé

un double travail, d'une part l'organisation des réunions de consultation avec les parties prenantes pour proposer des solutions durables et d'autre part l'assistance aux banques sur les dossiers pendants en justice concernant le recouvrement et la réalisation des garanties adossées aux prêts non performants.

# III. GESTION DES SIGNES MONÉTAIRES

## 1. Activité fiduciaire de la BCC

### 1.1. Emissions des billets et pièces

Les émissions de signes monétaires neufs se sont élevées à 13,1 milliards FC, après près de 15 milliards FC en 2023. Cette baisse, qui s'observe aussi bien au niveau des billets que des pièces, s'explique par l'existence d'une

circulation fiduciaire de qualité, entretenue par les grosses émissions enregistrées les années précédentes, 21,6 milliards FC en 2022 et 15 milliards FC en 2023.

Tableau 19 : Emissions de billets et pièces en millions de Francs comoriens

LIBELLES	2022	2023	2024
Billets	21 487,5	14 887,5	13 062,5
Pièces	105,2	85,9	58,4
Total	21 592,7	14 973,4	13 120,9

Source : BCC

## 1.2. Traitement des billets

L'activité de tri a fortement augmenté, avec un volume de 21,4 millions de billets triés contre 19,8 millions de billets en 2023.

Cette évolution s'observe essentiellement à Moroni, avec un volume trié qui est passé de 13,9 millions de billets en 2023 à 15,4 millions en 2024. En revanche, à Mutsamudu, l'activité est restée stable avec 5,1 millions de billets en 2024 après 5 millions en 2023, tandis qu'à

Fomboni, elle a baissé avec 861.000 billets traités contre 940.000 billets en 2023.

En termes de taux de récupération, on observe une baisse sur toutes les coupures, en liaison avec la tendance baissière des émissions de signes monétaires neufs. Cette évolution est surtout marquée au niveau de la coupure de 5.000 FC, dont les émissions de billets neufs ont été contenues, pour des raisons internes.

Tableau 20 : Evolution des taux de récupération des billets par type de coupure

Coupures (en Nb de billets)	2022			2023			2024		
	Tri	Valides	Taux de récup	Tri	Valides	Taux de récup	Tri	Valides	Taux de récup
10 000 FC	7 965 000	3 870 000 000	93,23%	8 128 000	7 719 000	94,97%	9 757 388	9 119 551	93,46%
5 000 FC	8 543 000	2 600 000 000	92,51%	7 552 000	6 954 000	92,08%	7 185 048	6 154 066	85,65%
2 000 FC	1 424 000	1 098 002 000	59,83%	1 136 000	737 000	64,88%	1 288 000	759 413	58,96%
1 000 FC	2 041 000	627 000 000	68,10%	1 685 000	1 244 000	73,83%	1 678 027	1 155 926	68,89%
500 FC	1 433 000	311 500 000	64,83%	1 322 000	913 000	69,06%	1 468 567	813 938	55,42%
	21 406 000	8 506 502 000	86,42%	86,42%	17 567 000	88,62%	21 377 030	18 002 894	84,22%

Source : BCC

## 1.3. Destruction des Billets

A fin décembre 2024, le volume des billets envoyés à la destruction s'est à nouveau inscrit en baisse. A cette date, 2.000.000 billets, représentant une valeur de 5,9 milliards FC, ont été détruits contre 2,5 millions de billets en 2023, pour une valeur de 10,6 milliards FC. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du nombre des billets de 10.000 FC, avec seulement 174.000 billets détruits en 2024 contre 582.999 billets en 2023.

Cette baisse s'explique à la fois par la diminution des billets retirés de la circulation, mais aussi par l'accumulation de billets en attente de destruction (79.000 billets pour 790 millions FC), les quotités nécessaires pour le contrôle n'ayant pas été atteintes.

Les billets retirés de la circulation sont détruits régulièrement au niveau du siège à Moroni.

Tableau 21 : Destruction de billets

Coupures	2023		2024	
	Nombre de paquets	Montant	Nombre de paquets	Montant
10 000 FC	583	5 829 990 000	174	1 740 000 000
5 000 FC	641	3 205 025 000	549	2 745 000 000
2 000 FC	472	944 000 000	334	668 000 000
1 000 FC	430	430 000 000	455	455 000 000
500 FC	430	215 000 000	488	244 000 000
<b>Total</b>	<b>2 556</b>	<b>10 624 015 000</b>	<b>2 000</b>	<b>5 852 000 000</b>

Source : BCC

## 2. Evolution des opérations bancaires

### 2.1. Virements et chèques nationaux

En 2024, les virements effectués par les clients de la BCC en faveur des clients des autres banques, se sont établis à 61,7 milliards FC, en hausse de 36,8% par rapport à l'année 2023. Cette évolution s'explique par les paiements initiés par les Projets domiciliés à la BCC et dans une moindre mesure par le paiement régulier

des salaires des fonctionnaires.

En revanche, les encaissements de chèque poursuivent leur tendance baissière, avec seulement 9,6 milliards FC après 11,3 milliards FC, soit une diminution de 15%, après une baisse de 39,2% en 2023.

Tableau 22 : Evolution des virements nationaux et chèques en milliards FC sauf indication

Libellés	2022	2023	2024
Virements présentés à la compensation	39,0	45,1	61,7
Evolution en %	5,4	15,6	36,8
Chèques présentés à la compensation	18,6	11,3	9,6
Evolution en %	9,4	-39,2	-15,0

Source : BCC

## 2.2. Virements internationaux

En 2024, les virements internationaux reçus se sont établis à 84,5 milliards FC contre 91,7 milliards FC, soit une baisse de 7,9%. Les virements

émis à l'international ont également enregistré une baisse de 6%, mais moins prononcée que celle enregistrée en 2023 (-19,4%).

Tableau 23 : Evolution des virements internationaux en milliards FC sauf indication

Libellés	2022	2023	2024
Virements internationaux reçus	79,4	91,7	84,5
Evolution en %	-12,4	15,5	-7,9
Virements internationaux Emis	125,9	101,5	95,4
Evolution en %	28,2	-19,4	-6,0

Source : BCC

## Encadré : Activités muséales en 2024

En 2024, le musée de la monnaie de la Banque Centrale des Comores a poursuivi avec rigueur et passion sa double mission scientifique et artistique, patrimoniale et mémorielle. Véritable interface entre l'histoire monétaire des Comores et le grand public, le musée a connu une année riche en réalisations.

L'un des faits marquants de l'année a été la distinction obtenue au niveau international, avec l'attribution du second prix du Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm en Belgique. Cette reconnaissance a salué la qualité de l'article co-écrit par Azhar de Youssouf, gestionnaire du musée et Antoine Clerc, numismate français indépendant, intitulé « Les monnaies du sultan Saïd Ali de la Grande Comore ». Cette recherche pionnière a permis d'identifier précisément trois monnaies rares du sultan Saïd Ali, de retracer leur genèse et de corriger des erreurs persistantes dans la littérature numismatique, replaçant ainsi ces objets dans le patrimoine numismatique régional

et comorien de la fin du XIXe siècle.

Le musée a également célébré, comme chaque année, la journée internationale des musées (JIM), le 18 mai 2024. Cet événement a rassemblé plus de 200 visiteurs, issus notamment du monde académique, financier, culturel et économique. Une exposition spéciale dédiée à l'éducation financière a permis au public – en particulier les étudiants – d'explorer de manière interactive l'histoire des moyens de paiement, les innovations numériques, ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion financière.

L'enrichissement des collections a été une autre priorité en 2024. Le musée a procédé à l'acquisition de plus de 170 billets et pièces spécimens, incluant des émissions de la Banque de Madagascar et des Comores, ainsi que de l'Institut d'Émission des Comores. Ces pièces, rares et précieuses, viendront renforcer le discours muséal et historique proposé au public.

Dans le cadre de cette dynamique de valorisation et d'enrichissement des collections, le musée a également investi dans le développement des compétences de son personnel. Le gestionnaire du musée a ainsi participé à une formation spécialisée intitulée « Acquérir des collections en musée : connaître et déployer une politique d'acquisition en confiance avec tous les acteurs », organisée par l'Institut national du Patrimoine à Paris, du 27 au 29 mai. Cette session a permis d'approfondir les enjeux réglementaires, déontologiques, professionnels et sociétaux liés à l'enrichissement des collections publiques, en lien avec les pratiques des musées.

Dans le prolongement de cette dynamique, le musée mise désormais sur la pédagogie numérique en produisant et diffusant des vidéos thématiques : de l'évolution des moyens de paiement, au troc traditionnel aux Comores, jusqu'à sa dernière réalisation intitulée Inside BCC, une immersion audiovisuelle dans les coulisses du musée.

Le musée a renforcé son ancrage local et éducatif en accueillant de nombreuses visites guidées, des sorties pédagogiques d'établissements scolaires, ainsi que des visiteurs individuels et des touristes. Il reçoit également la visite régulière de jeunes Comoriens de la diaspora, curieux de découvrir ou de mieux comprendre l'histoire de leur pays. Leur présence témoigne d'un attachement fort aux racines et d'un désir de transmission intergénérationnelle. Ces actions renforcent la place du musée comme espace vivant de transmission, à la croisée de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté économique.

Dans ses perspectives culturelles, le musée prévoit de diversifier ses activités en renforçant l'accueil, en développant des ateliers pédagogiques, des projections et des expositions temporaires ou itinérantes. Il ambitionne également de rendre ses contenus plus numériques afin d'offrir une expérience immersive et captivante autour de l'histoire monétaire.

---

# RAPPORT FINANCIER DE LA BCC

---

## ETATS FINANCIERS DE LA BCC

1. Evolution du Bilan de la BCC
2. Compte de résultat

# ETATS FINANCIERS DE LA BCC

Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque année, date de clôture de l'exercice et sont audités par un cabinet international. Ils sont ensuite soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le conseil d'administration de la Banque.

## 1. Evolution du Bilan de la BCC

A la clôture de l'exercice 2024, le total bilan de la Banque a affiché une progression annuelle de 8% atteignant 192,2 milliards FC. Au niveau de l'actif, cette augmentation est attribuable à la hausse des valeurs immobilisées (+69%) et des réserves de change (+40%). Au passif, elle résulte principalement de la progression des dépôts des banques résidentes (+19%), atténuée par la baisse de ceux du Trésor et des entreprises publiques (-20%).

### 1.1. Evolution de l'actif du bilan

Principalement constitués de 18 lingots<sup>3</sup>, les avoirs en or se sont élevés à 714,1 millions FC au 31 décembre 2024 contre 531,5 millions FC une année auparavant, soit une hausse de 34% suite à sa revalorisation intervenue en fin d'exercice 2024.

Pour leur part, les avoirs en devises, composés des euros et des dollars US détenus dans les caisses et dans les comptes ouverts auprès du Trésor français, de la Banque de France et de la Federal Reserve Bank of New York, ont augmenté de 4% pour s'établir à 137,9 milliards FC en 2024. Cette évolution est tirée principalement par la progression du compte d'opérations (+3%) dont le solde est passé de 128,2 milliards FC au 31 décembre 2023 à 132,6 milliards FC un an plus tard. On note

également une augmentation des encaisses en euros (+41%) passant de 3,7 milliards FC au 31 décembre 2023 à 5,2 milliards FC au 31 décembre 2024.

S'agissant de la rubrique « Relations avec le FMI<sup>4</sup> », elle est constituée de quotes-parts souscrites par l'Etat comorien auprès du FMI et du compte de dépôt des « Avoirs en DTS » dans les livres du FMI. La première partie affiche un solde de 17,8 millions DTS au 31 décembre 2024 ; le mouvement de l'exercice est relatif à la réévaluation du compte selon le cours du FMI au 30 avril et au 31 décembre 2024.

Le compte « Avoirs en DTS » présente un solde de 13,6 milliards FC au 31 décembre 2024 contre 9,2 milliards FC au 31 décembre 2023 (soit une hausse de 47%). Cela faisant suite aux deux tirages du nouveau prêt FRPC effectués au cours de l'année sous revue, conjointement avec l'appréciation des taux durant la période.

En ce qui concerne les Créances sur le Trésor, elles sont désormais constituées uniquement des allocations DTS utilisées, du prêt IFR et des avances statutaires suite au reclassement des prêts (FCR et FEC) du FMI en hors bilan. Leur encours est passé de 26 milliards FC en décembre 2023 à 27,5 milliards FC un an après, soit une hausse de 6%. Cette évolution est tirée par la hausse de 10% des Avances statutaires à l'Etat qui se sont élevées à 11,7 milliards FC contre 10,7 milliards FC suite au nouveau tirage de 1 milliard FC effectué au cours de l'exercice sous revue. Dans le même temps, les allocations DTS utilisées sont passées de 15,3 milliards FC en décembre 2023 à 15,8 milliards FC en décembre 2024, soit une augmentation de 3% suite à leur réévaluation au cours de l'année 2024. Par ailleurs, en juillet 2024, le prêt

<sup>3</sup>Détenus dans la serre de Moroni depuis 1983

<sup>4</sup>Pour être conforme aux pratiques du FMI, les prêts de la Facilité de Crédit Rapide de l'année 2019 (FCR 2019) et de l'année 2020 (FCR 2020) ainsi que ceux de la Facilité Elargie de Crédit (FEC 2023) du FMI sont désormais présentés en hors bilan de la Banque Centrale à partir de l'exercice 2024. Suivant ce changement de méthode comptable, la Banque a ajusté les montants comparatifs fournis pour l'exercice 2023 comme si la nouvelle méthode comptable avait toujours été appliquée.

IFR 2019 est totalement remboursé. Quant à l'IFR 2020, il reste encore deux échéances à rembourser en janvier et avril 2025.

Pour la rubrique « Stocks », elle est constituée essentiellement des stocks du matériel d'émission neufs (billets et pièces) non encore utilisés et valorisés au coût moyen pondéré. Ces stocks sont passés de 1,2 milliard FC en 2023 à 964,5 millions FC en 2024, soit une baisse de 18% liée aux émissions effectuées au cours de la période sous revue.

Pour ce qui est des Comptes de régularisations et divers actifs, les opérations à régulariser (Actif) sont constituées par les charges constatées d'avance qui correspondent essentiellement aux achats de services et fournitures et qui seront affectés l'année suivante, ainsi que d'autres opérations diverses qui seront également affectées en période subséquente. Ce poste a progressé de 18%, passant de 125,4 millions FC en 2023 à 148,5 millions FC à fin 2024.

Enfin, les valeurs immobilisées ont augmenté de 69%, passant de 4,5 milliards FC en 2023 à 7,6 milliards FC en 2024. Cette hausse est essentiellement due à l'enregistrement des investissements acquis en tant qu'immobilisations (logiciel BSA, CDRIP, CBS, ATS+ et autres matériels) dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement.

## 1.2. Evolution du passif du bilan

Le poste Billets et pièces en circulation correspond au total des billets et pièces émis net des encaisses. Ainsi, la monnaie fiduciaire émise par la Banque a légèrement augmenté de 2% s'établissant à 66,5 milliards FC à fin décembre 2024 contre 65,5 milliards FC un an auparavant.

Les Engagements en devises concernent les engagements de la BCC auprès des institutions financières internationales (AFD, BIRD, Expertise France, etc.). Il s'agit essentiellement de dépôts à vue qui ont fortement augmenté (+106%) s'élevant à 779,4 millions FC en 2024 contre 378,8 millions FC en 2023.

Quant à la rubrique « Relations avec le FMI », elle a augmenté de 3% du fait des réévaluations. Elles sont essentiellement constituées par les « Allocations en DTS » correspondant aux DTS alloués par le FMI à l'Etat Comorien depuis son adhésion.

Pour leur part, les dépôts des banques et des institutions financières décentralisées ont augmenté de 19% au terme de l'exercice 2024 pour s'établir à 61,7 milliards FC contre 52 milliards FC en 2023.

Pour ce qui est des comptes du Trésor et des entreprises publiques, les comptes courants des administrations publiques notamment le Trésor et les sociétés d'Etat (qui sont non rémunérés) ont affiché un solde de 15,8 milliards FC au 31 décembre 2024 contre 19,6 milliards FC en 2023, soit une baisse de 20%.

En parallèle, la rubrique « Comptes de régularisation et divers passif » a affiché un montant de 3,3 milliards FC au 31 décembre 2024 contre 3,5 milliards FC un an avant, soit une baisse de 6%. Sont inclus dans ce poste, les chèques déposés par les clients ainsi que les virements en provenance de l'étranger en cours de traitement. On y retrouve également les comptes de fournisseurs et diverses opérations en cours.

Au niveau des Capitaux propres, le capital social de la Banque Centrale s'est élevé à 5 milliards FC au 31 décembre 2024, depuis la dernière augmentation (+ 1 milliard FC) au mois de juillet 2023, par incorporation de Fonds Général de Réserves. La Réserve légale a pour sa part enregistré le paiement des dividendes de l'exercice 2023 et le résultat de l'année sous revue. De même, la Réserve spéciale de réévaluation a enregistré une hausse de 628,7 millions FC correspondant au résultat de réévaluation des comptes en devises conformément à la décision du Conseil d'Administration. Également, les subventions d'investissement reçues sont nettement en hausse, passant de 335,5 millions FC à fin 2023 à 3,6 milliards FC à fin 2024, en liaison avec l'enregistrement des nouveaux logiciels.

Tableau 24 : Bilan de la BCC

ACTIFS	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Avoirs en or	532	714	34%
Avoirs en devises	132 864	137 924	4%
Relations avec le FMI	11 135	15 565	40%
Créances sur les banques	11	2	-78%
Créances sur le Trésor	25 984	27 521	6%
Autres créances	1 847	1 837	-1%
Stocks	1 176	964	-18%
Comptes de régularisation et divers actif	125	148	18%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>			
Immobilisations corporelles	4 450	6 830	53%
Immobilisations incorporelles	8	722	9200%
<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>4 458</b>	<b>7 552</b>	<b>69%</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>178 133</b>	<b>192 229</b>	<b>8%</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Billets et pièces en circulation	65 483	6 500	2%
Engagements en devises	379	779	106%
Relations avec le FMI	15 323	15 788	3%
Comptes des banques résidentes	52 020	61 723	19%
Comptes du Trésor et des entreprises publiques Autres dépôts	19 629	15 790	-20%
Comptes de régularisation et divers	92	87	-5%
Comptes de régularisation et divers	3 494	3 294	-6%
<b>Provisions</b>			
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>156 419</b>	<b>163 963</b>	<b>5%</b>
Capital social	5 000	5000	0%
Réserves	13 546	15 581	15%
Subventions d'investissement Résultat	356	3 642	924%
Résultat	2812	4 044	44%
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 714</b>	<b>28 266</b>	<b>30%</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>178 133</b>	<b>192 229</b>	<b>8%</b>

## 2. Compte de Résultat

Le résultat de l'exercice 2024 est ressorti à 4 milliards FC, soit une hausse de 44% par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte davantage de l'augmentation du résultat du compte d'opérations mais aussi d'une maîtrise des charges d'exploitation.

Les produits nets d'intérêts se sont établis à 5,3 milliards FC contre 4,5 milliards FC en 2023, soit une hausse de 17%. En effet, le compte d'opérations a généré 5,4 milliards FC d'intérêts en 2024 contre 4,6 milliards FC un an avant suite à la hausse du taux d'intérêt sur la période sous revue (de 4,05% en 2023 à 4,39% en 2024). De même, les intérêts sur concours au Trésor ont enregistré une hausse (+18%) avec l'augmentation de l'encours des avances statutaires à l'Etat en lien avec le nouveau tirage de 1 milliard FC effectué au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, le résultat sur les opérations avec la clientèle s'est élevé à 427,6 millions en 2024 contre 501,7 millions FC en 2023, soit une baisse de 15%. Cette variation est consécutive à la baisse des intérêts perçus sur la clientèle, la baisse des transferts émis et les ventes de devises.

Les frais généraux ont quant à eux enregistré une légère hausse de 1,4% par rapport à 2023, proportionnellement à la progression nette des effectifs de la Banque en cours d'année.

Les dotations aux amortissements des immobilisations ont pour leur part augmenté de 743 millions FC en liaison avec la prise en compte des charges d'amortissements des immobilisations acquises dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement en 2024.

Tableau 25 : Compte de Résultat

Libellés	2023	2024	Variation
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	4 546,42	5 315,79	17%
Résultat sur opérations avec la clientèle	501,72	427,63	-15%
Frais généraux	-1 776,47	-1 800,61	1%
Dotations aux amortissements et provisions	-472,84	-1 205,25	155%
Reprises des provisions	7,94	16,77	111%
<b>Autres produits</b>	117,19	26,98	-77%
Autres charges	-110,38	-0,00	-100%
Résultat exceptionnel	-2,05	821,23	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	0,00	441,00	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 811,53</b>	<b>4 043,54</b>	<b>44%</b>

---

# **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

## Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2024

### AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES (BCC)

Place de France, BP 405, Moroni – Union des Comores

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Centrale des Comores (BCC) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives à ces états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie de la Banque Centrale des Comores (BCC) au 31 décembre 2024, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) élaborées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque Centrale des Comores (BCC) conformément au Code de déontologie du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### A l'issue de nos travaux, nous faisons les observations suivantes :

1. Comme expliqué à la note 02.a. Nouveau système d'information, la migration des données de l'ancien système GCF vers le nouveau système d'information CBS Temenos24 / ERP a engendré des écarts non expliqués sur la balance (écart sur la balance d'ouverture de 24 011 236 KMF, écart sur la balance de clôture de 569 042 KMF). La régularisation ultérieure de ces écarts pourrait impacter certains soldes des états financiers.
2. Comme expliqué à la note 04.a. Dérogations aux normes IFRS, la BCC n'applique pas encore certaines dispositions des normes IFRS notamment sur les aspects suivants :
  - IAS 1 : Présentation des états financiers non conformes au classement des actifs et passifs comme recommandé par lesdites normes.
  - IAS 1 : Non imputation aux comptes principaux des opérations figurant dans les comptes de régularisation actifs et passifs dont le solde au passif s'élève à 3 294 117 291 KMF (Note 18.1).
  - IFRS 9 : Non évaluation et/ou non-documentation de la juste valeur des actifs et passifs tels que prêts au personnel, etc, ...

## Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2024

### AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES (BCC)

Place de France, BP 405, Moroni – Union des Comores

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Centrale des Comores (BCC) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives à ces états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie de la Banque Centrale des Comores (BCC) au 31 décembre 2024, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) élaborées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque Centrale des Comores (BCC) conformément au Code de déontologie du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### A l'issue de nos travaux, nous faisons les observations suivantes :

1. Comme expliqué à la note 02.a. Nouveau système d'information, la migration des données de l'ancien système GCF vers le nouveau système d'information CBS Temenos24 / ERP a engendré des écarts non expliqués sur la balance (écart sur la balance d'ouverture de 24 011 236 KMF, écart sur la balance de clôture de 569 042 KMF). La régularisation ultérieure de ces écarts pourrait impacter certains soldes des états financiers.
2. Comme expliqué à la note 04.a. Dérogations aux normes IFRS, la BCC n'applique pas encore certaines dispositions des normes IFRS notamment sur les aspects suivants :
  - IAS 1 : Présentation des états financiers non conformes au classement des actifs et passifs comme recommandé par lesdites normes.
  - IAS 1 : Non imputation aux comptes principaux des opérations figurant dans les comptes de régularisation actifs et passifs dont le solde au passif s'élève à 3 294 117 291 KMF (Note 18.1).
  - IFRS 9 : Non évaluation et/ou non-documentation de la juste valeur des actifs et passifs tels que prêts au personnel, etc, ...

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les états financiers annuels ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des circonstances ou événements futurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, et évaluons si les états financiers annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, le calendrier et l'étendue des travaux d'audit, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux, y compris les faiblesses significatives du contrôle interne relevées lors de notre audit.

Parmi les éléments communiqués aux responsables de la gouvernance figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des états financiers annuels de l'exercice et qui peuvent constituer de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

*Antananarivo, le 14 mai 2025*

L'Auditeur



Frédéric RANDRIANARISOA  
Partner, Expert-Comptable et Financier

---

# ANNEXES

---

## I. Indicateurs macroéconomiques, en millions FC sauf indication

Rubriques	2021	2022	2023	2024
PIB au prix du marché	551 094	627 297	709 091	778 843
Taux de croissance réel du PIB	2,2%	2,6%	3,3%	3,4%
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	0,1%	12,4%	9,0%	5,1%
Taux d'inflation (fin d'année)	7,1%	20,6%	-2,0%	6,0%
Epargne brute (Quasi-Monnaie)	60 700	67 839	72 285	69 211
Epargne brute / PIB	11,0%	10,8%	10,2%	-4,3%
Crédits à l'économie	95 408	120 462	124 888	126 771
Crédits à l'économie / PIB	17,3%	19,2%	17,6%	16,3%
Réserves de change (en mois d'importation de biens et de services)	10,5	7,6	8,0	8,1
Taux des avances à l'Etat			3,0	3,0
Taux limite de soumission aux appels d'offres de liquidité (TSAO) en %			3,0	3,0
Taux de la facilité de prêt marginal en %			6,0	6,0
Taux de rémunération des réserves obligatoires et libres des EC ainsi que les dépôts BEF non soumis aux RO			0,0	0,0
Taux de pénalité aux manquements à l'exigence de réserves obligatoires			9,0	9,0
Achats de devises par le système bancaire	28 670	50 415	36 470	34 962
Ventes de devises par le système bancaire	20 720	25 989	26 532	29 969
Transferts d'argents reçu des sociétés spécialisées	96 363	103 137	115 795	125 586
Transferts d'argents émis des sociétés spécialisées	17 387	22 804	27 025	26 717
Déficit/excédent du compte courant	-1 695	-2 452	-9 088	-14 982,00
Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	-0,3%	-0,4%	-1,3%	-1,9%
Recettes fiscales	45 695	44 356	49 631	53 176
Recettes fiscales / PIB	8,3%	7,1%	7,0%	6,8%
Dépenses courantes de l'Etat	66 068	74 923	74 179	83 297
Dépenses courantes de l'Etat / PIB	12,0%	11,9%	10,5%	10,7%
Dépenses d'investissement	37 920	18 427	30 623	31 831
Dépenses d'investissement / PIB	6,9%	2,9%	4,3%	4,1%
Solde Primaire	-16 739	-11 067	-12 332	-10 497
Solde Primaire en % du PIB	-3,0%	-1,8%	-1,7%	-1,3%
Taux d'endettement public	31,1%	31,6%	28,5%	28,4%

Source : BCC

## II. Indice harmonisé des prix à la consommation

Année 2024	INDICE GLOBAL	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Janvier	141,4	152,0	120,6	137,7	140,7	163,2	121,5	117,1	85,7	113,3	110,5	160,2	145,8
Février	141,6	152,3	121,5	137,3	141,3	163,3	121,4	117,0	85,7	113,0	110,5	161,2	146,8
Mars	143,5	155,9	122,3	135,0	141,0	164,0	121,7	116,5	85,7	112,9	110,5	161,2	144,7
1er trimestre	142,2	153,4	121,5	136,7	141,0	163,5	121,5	116,8	85,7	113,1	110,5	160,9	145,8
Avril	144,3	157,0	123,2	134,7	140,8	167,4	120,6	117,7	87,1	112,8	110,5	161,7	145,1
Mai	145,4	158,5	123,4	135,4	140,5	167,5	123,2	118,2	87,3	114,2	110,8	163,6	147,2
Juin	144,8	157,2	123,4	136,0	141,1	167,9	123,2	118,2	88,6	114,4	110,8	164,2	146,7
2e trimestre	144,8	157,5	123,3	135,4	140,8	167,6	122,3	118,0	87,7	113,8	110,7	163,2	146,3
Juillet	146,8	160,4	124,9	136,6	141,3	165,6	125,5	119,2	88,6	114,2	110,8	164,8	146,9
Août	149,0	163,9	126,5	137,9	141,2	165,9	125,7	119,3	88,4	115,7	111,1	166,3	148,6
Septembre	146,8	160,4	124,9	136,6	141,3	165,6	125,5	119,2	88,6	114,2	110,8	164,8	146,9
3e trimestre	147,5	161,6	125,4	137,0	141,2	165,7	125,6	119,2	88,6	114,7	110,9	165,3	147,4
Octobre	145,4	157,5	126,5	138,0	141,1	166,2	126,8	118,3	89,3	117,1	113,7	166,3	147,3
Novembre	143,5	154,1	125,9	139,3	141,1	167,7	127,8	118,2	88,6	115,7	114,3	165,2	146,0
Décembre	146,2	158,6	125,5	139,3	140,8	169,4	129,0	118,3	88,6	115,7	114,3	169,8	146,5
4e trimestre	145,1	156,7	126,0	138,9	141,0	167,8	127,9	118,3	88,8	116,2	114,1	167,1	146,6
Moyenne annuelle	144,9	157,3	124,0	137,0	141,0	166,1	124,3	118,1	87,7	114,4	111,5	164,1	146,5

A : Produits alimentaires et boissons non alcoolisées | B : Boissons alcoolisées et tabac | C : Articles d'habillement et chaussures | D : Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles | E : Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison | F : Santé | G : Transports | H : Communications | I : Loisirs et culture | J : Enseignement | K : Restaurants et hôtels

Source : BCC

### III. Exécution budgétaire, en millions FC

Rubriques	Réalisations 2023	Réalisations 2024
Recettes et dons	96 711	101 629
Recettes intérieures	61 717	63 822
Fiscales	49 631	53 176
Non fiscales	11 337	10 069
Recettes exceptionnelles	749	577
Dons extérieurs	34 994	37 807
Aide budgétaire	15 191	6 251
Aide Projet (y compris assistance technique)	19 804	31 556
Dépenses et prêts nets	104 802	115 131
Dépenses courantes	74 179	83 300
Dépenses courantes primaires	60 805	63 540
Salaires, soldes et pensions	30 913	32 050
Biens et services	16 687	18 116
Transferts et subventions	13 206	13 373
Intérêt sur la dette	2 253	2 050
Maintenance des projets (financement extérieur)	6 755	9 689
Assistance technique (financement extérieur)	4 366	8 022
Dépenses d'investissement	30 623	31 831
Financées sur ressources intérieures	13 244	5 875
Financées sur ressources extérieures	17 379	25 956
Prêts Nets		
Solde intérieur primaire	- 12 332	- 5 593
Solde budgétaire dons compris	- 8 091	- 13 502
Solde budgétaire hors dons	- 43 085	- 51 309

Source : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

#### IV. Balance des paiements, en millions FC

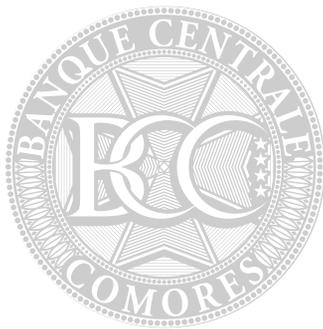
Rubriques	2022	2021	2022	2023	2024
Compte des transactions courantes	- 2 452,0	- 1 695,0	- 2 452,0	- 9 088,0	- 14 982,0
Biens	- 100 680,0	- 90 394,0	- 100 680,0	- 120 879,0	- 124 527,0
Marchandises générales	- 101 413,0	- 91 067,0	- 101 413,0	- 121 649,0	- 125 335,0
Achats de biens dans les ports par les transporteurs	733,0	673,0	733,0	770,0	808,0
Services	- 46 127,0	- 29 249,0	- 46 127,0	- 38 760,0	- 44 841,0
Transports	- 40 342,0	- 30 282,0	- 40 342,0	- 34 540,0	- 36 866,0
Voyages	5 019,4	9 573,8	5 019,4	1 646,0	328,0
Services de communication	3 973,9	1 932,2	3 973,9	5 042,9	3 649,7
Services d'assurance	- 8 000,1	- 6 155,9	- 8 000,1	- 3 740,0	- 5 244,8
Services financiers (autres que l'assurance)	585,2	443,4	585,2	540,8	516,3
Services informatique et d'information	- 1 798,9	- 1 098,8	- 1 798,9	- 1 773,6	- 1 557,1
Redevances et droits de licence	- 984,2	- 857,1	- 984,2	- 1 075,7	- 972,3
Autres services aux entreprises	- 6 439,2	- 4 493,9	- 6 439,2	- 6 740,7	- 5 891,3
Services personnels, culturels et récréatifs	- 189,4	- 172,0	- 189,4	- 208,5	- 229,5
Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.	2 048,8	1 861,1	2 048,8	2 088,4	1 426,2
Revenus	3 087,8	2 618,8	3 087,8	3 359,3	4 110,9
Rémunération des salariés	2 002,4	1 696,7	2 002,4	2 065,5	2 168,8
Revenus des investissements	1 085,4	922,2	1 085,4	1 293,8	1 942,2
Transferts courants	141 266,5	115 328,9	141 266,5	147 191,7	150 274,9
Administrations publiques	18 281,0	9 473,0	18 281,0	28 975,0	26 595,0
Secteur privé	122 986,0	105 856,0	122 986,0	118 216,0	123 680,0
Compte de capital et d'opérations financières	2 505,3	1 279,6	2 505,3	8 862,4	17 364,6
Compte de Capital	12 083,4	12 458,2	12 083,4	18 270,4	17 159,5
Transferts de capital	12 083,4	12 458,2	12 083,4	18 270,4	17 159,5
Compte des opérations financières	- 9 578,2	- 11 178,6	- 9 578,2	- 9 407,9	205,1
Investissements directs	1 928,9	1 674,1	1 928,9	2 435,5	2 539,3
Autres investissements	- 23 857,5	12 350,5	- 23 857,5	1 669,1	6 366,9
Avoirs de réserve	12 350,5	- 25 203,2	12 350,5	- 13 512,5	- 8 701,2
Erreurs et omissions nettes	53,5	415,8	53,5	225,6	- 2 382,5

Source : BCC

## V. Masse monétaire et ses contreparties, en millions FC

Contreparties de la masse monétaire	déc-22	mars-23	juin-23	sept-23	déc-23	mars-24	juin-24	sept-24	déc-24
Avoirs extérieurs nets	111 022	96 146	98 759	102 328	120 901	109 394	111 525	123 344	126 170
Banque Centrale des Comores	104 200	92 082	95 042	97 444	117 037	107 475	109 021	119 443	123 223
Banques et Etablissements Financiers	6 822	4 064	3 717	4 884	3 864	1 918	2 504	3 901	2 947
Crédit intérieur	145 579	152 523	150 886	152 218	147 203	151 089	148 806	156 562	157 248
Créances sur l'Administration Centrale	25 130	26 047	24 041	24 510	22 315	27 511	25 750	31 518	30 152
Crédits à l'économie	120 449	126 476	126 846	127 708	124 888	123 578	123 056	125 044	127 096
Autres postes nets	- 37 370	- 36 198	- 40 363	- 38 347	- 37 546	- 34 409	- 35 411	- 46 824	- 41 207
<b>Total des contreparties</b>	<b>219 231</b>	<b>212 472</b>	<b>209 283</b>	<b>216 199</b>	<b>230 558</b>	<b>226 074</b>	<b>224 920</b>	<b>233 082</b>	<b>242 211</b>
<b>Masse monétaire</b>	<b>déc-22</b>	<b>mars-23</b>	<b>juin-23</b>	<b>sept-23</b>	<b>déc-23</b>	<b>mars-24</b>	<b>juin-24</b>	<b>sept-24</b>	<b>déc-24</b>
M1 / Moyens de paiements	151 392	142 339	139 091	146 216	158 272	159 229	158 027	163 052	172 767
Circulation Fiduciaire hors BEF	59 154	54 010	52 339	53 126	58 425	54 109	52 391	49 396	56 071
Dépôts à vue	92 238	88 329	86 752	93 090	99 847	105 121	105 636	113 655	116 695
M2 - M1 / Epargne Liquide	67 839	70 139	70 191	69 983	72 285	66 844	66 893	70 030	69 444
Dépôts d'épargne et Comptes à terme	67 839	70 139 a	70 191	69 983	72 285	66 844	66 893	70 030	69 444
<b>Total de la Masse Monétaire</b>	<b>219 231</b>	<b>212 478</b>	<b>209 283</b>	<b>216 199</b>	<b>230 558</b>	<b>226 074</b>	<b>224 920</b>	<b>233 082</b>	<b>242 211</b>

Source : BCC





[www.banque-comores.km](http://www.banque-comores.km)